PORTRAIT FORESTIER DES RÉGIONS DU SAGUENAY—LAC-ST-JEAN ET DU NORD DU QUÉBEC (CHIBOUGAMAU-CHAPAIS)

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE

préparé par le ministère des **R**essources naturelles,
de la **F**aune et des **P**arcs

Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean
et du Nord du Québec (Chibougamau-Chapais)

Pour l'usage de la Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État

Mai 2004

Ressources naturelles, Faune et Parcs
Québec

Note : Document d'information sur la gestion publique préparé par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec, pour l'usage de la Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante, chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État.

Toute reproduction des textes devrait faire mention de la source.

2004-3523

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES

LISTE DES FIGURES (HISTOGRAMMES) IV

LISTE DES TABLEAUX V

LISTE DES CARTES VI

LISTE DES ANNEXES VI

1 LE PORTRAIT DE LA RÉGION 1

1.1. LE TERRITOIRE 1

1.1.1. Diversité du territoire 1

1.1.2. Zones de végétation et domaines bioclimatiques (superficie totale et forestière) 3

1.1.3. Régime de propriété 4

1.1.4. Affectation du territoire 6

1.2. ASPECT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL 6

1.2.1. Participation des utilisateurs du milieu forestier 6

1.2.2. Communautés autochtones 8

1.2.3. Territoires qui bénéficient d'un statut particulier 8

1.2.4. Ecosystèmes forestiers exceptionnels et aires protégées 12

1.3. PROFIL ÉCONOMIQUE 13

1.3.1. L'industrie forestière 13

1.3.2. Redevances perçues et réinvesties 16

1.3.3. Redevances utilisées par l'industrie forestière 17

1.3.4. Redevances utilisées par les intervenants du milieu 17

1.3.5. La villégiature 20

2 L'ÉTAT DE LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT 20

2.1. PROFIL FORESTIER ACTUEL DE LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT 20

2.1.1. Répartition du couvert forestier 20

2.1.2. Volume selon les types de couvert 22

2.1.3. Volume selon les essences 24

2.2. L'ÉVOLUTION DU COUVERT FORESTIER 25

2.2.1. Introduction 25

2.2.2. Faits saillants 25

2.2.3. Répartition de la superficie selon les types de couvert et les stades de développement 26

2.2.4. Répartition de la superficie selon les stades de développement 28

2.2.5. Répartition de la superficie selon les classes de densité et les types de couvert 29

2.2.6. Superficies ayant fait l'objet d'activités d'aménagement *31*
2.2.7. Superficies affectées par les perturbations naturelles *33*
2.2.8. Importance relative des superficies selon les groupements d'essences - synthèses *34*
2.3. IMPORTANCE DES SUPERFICIES AFFECTÉES PAR LES PERTURBATIONS NATURELLES 37
3 LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT 39
3.1. LE TERRITOIRE DE GESTION FORESTIÈRE 39
3.2. L'ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE, DES ATTRIBUTIONS ET DE LA RÉCOLTE 44
3.3. MOUVEMENT INTERRÉGIONAUX DES BOIS RONDS RÉCOLTÉS DANS LES FORÊTS PUBLIQUES SOUS AMÉNAGEMENT 53
3.4. TRAITEMENTS SYLVICOLES PLANIFIÉS 56
4 LE PROCESSUS DE GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES 57
4.1. GRANDS ENJEUX RÉGIONAUX 57
4.2. PLAN GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT FORESTIER 61
4.2.1. Application des PGAF en vigueur (2000-2005) *62*
4.2.1.1. Traitements avec récolte *62*
4.2.1.2. Traitements sans récolte *65*
4.2.1.3. Mesures correctives *68*
4.2.2. Réalisation des prochains PGAF *69*
4.3. PLAN ANNUEL D'INTERVENTION FORESTIÈRE 72
4.3.1. Points forts *73*
4.3.2. Principaux problèmes *73*
4.3.3. Démarches d'amélioration *74*
4.4. RAPPORT ANNUEL D'INTERVENTION FORESTIÈRE 75
4.4.1. Points forts *75*
4.4.2. Principaux problèmes *75*
4.4.3. Démarches d'amélioration *76*
4.5. SUIVI ET CONTRÔLE DES INTERVENTIONS 76
4.5.1. Suivi et contrôle des interventions de l'année courante *76*
4.5.1.1. Mesurage des bois récoltés et facturation des droits *77*
4.5.1.2. Volumes affectés par les opérations de récolte (VAOR) *79*
4.5.1.3. Suivi et contrôle des travaux sylvicoles *80*
4.5.1.4. Suivi du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier *82*
4.5.2. Suivi et contrôle des interventions des années antérieures *87*
4.5.2.1. Principaux problèmes *89*
4.5.2.2. Démarche d'amélioration *89*

4.5.3. Irrégularités et infractions *90*

5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 92

5.1. LE RÔLE DE LA FORÊT PRIVÉE 92

5.2. HISTORIQUE DES INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE 97

LISTE DES FIGURES (HISTOGRAMMES)

FIGURE 1 — RÉGIMES DE PROPRIÉTÉ [1234] (RÉGION 02) 5
FIGURE 2 — RÉGIMES DE PROPRIÉTÉ [1234] (RÉGION 10) 5
FIGURE 3 — RÉPARTITION DE L'EMPLOI DU SECTEUR FORESTIER 16
FIGURE 4 — SUPERFICIE SELON LES TYPES DE COUVERTS 21
FIGURE 5 — SUPERFICIE SELON LES TYPES DE COUVERTS 21
FIGURE 6 — SUPERFICIE SELON LES TYPES DE COUVERT 22
FIGURE 7 — VOLUME SELON LES TYPES DE COUVERT 23
FIGURE 8 — VOLUME SELON LES TYPES DE COUVERT 23
FIGURE 9 — VOLUME SELON LES TYPES DE COUVERT 24
FIGURES 10 —RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE SELON LES TYPES DE COUVERT ET LES STADES DE DÉVELOPPEMENT 26
FIGURES 11 — RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE SELON LES STADES DE DÉVELOPPEMENT 28
FIGURES 12 — RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE SELON LES CLASSES DE DENSITÉ ET LES TYPES DE COUVERT 29
FIGURES 13 — SUPERFICIES AYANT FAIT L'OBJET D'ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT 31
FIGURES 14 — SUPERFICIES AFFECTÉES PAR LES PERTURBATIONS NATURELLES 33
FIGURE 15 — IMPORTANCE RELATIVE DES SUPERFICIES SELON LES GROUPEMENTS D'ESSENCES - SYNTHÈSES 35
FIGURE 16 — SUPERFICIES AFFECTÉES PAR LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE 38
FIGURE 17 — ÉVOLUTION POSSIBILITÉ/ATTRIBUTION/RÉCOLTE - SEPM - FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT 46
FIGURE 18 — ÉVOLUTION POSSIBILITÉ/ATTRIBUTION/RÉCOLTE - AUTRES RÉSINEUX - FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT 48
FIGURE 19 — ÉVOLUTION POSSIBILITÉ/ATTRIBUTION/RÉCOLTE - PEUPLIERS - FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT 50
FIGURE 20 — ÉVOLUTION POSSIBILITÉ/ATTRIBUTION/RÉCOLTE - FEUILUS DURS - FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT 52
FIGURE 21 — MOUVEMENT DES BOIS RONDS RÉCOLTÉS SUR FORÊTS PUBLIQUES RÉGION (02) 53
FIGURE 22 — DESTINATION DES VOLUMES DE BOIS RONDS RÉCOLTÉS DANS LES FORÊTS PUBLIQUES SOUS AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION (2) 54
FIGURE 23 — PROVENANCE DES VOLUMES DE BOIS RONDS RÉCOLTÉS DANS LES FORÊTS PUBLIQUES SOUS AMÉNAGEMENT ET TRANSFORMÉS PAR LES USINES DE LA RÉGION (2) 55
FIGURE 24 — TRAVAUX SYLVICOLES LIÉS AU MAINTIEN DE LA POSSIBILITÉ 57
FIGURE 25 — TRAITEMENT SYLVICOLE DE RÉCOLTE 62
FIGURE 26 — TRAITEMENTS SANS RÉCOLTE 65
FIGURE 27 — VOLUME DE BOIS RÉCOLTÉ DANS LES FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT (RÉGION 02) [(1)] . 77
FIGURE 28 — ÉVOLUTION DES DROITS DE COUPE ($) (RÉGION 02) [(1)] 78
FIGURES 28 — SUIVI DU RNI (ÉVOLUTION 1990-2000) 86
FIGURE 29 — INFRACTIONS À LA LOI SUR LES FORÊTS ET SES RÈGLEMENTS AFFÉRENTS 91
FIGURE 30 — PORTRAIT RÉGIONAL (FORÊT PRIVÉE) 92
FIGURE 31 — HISTORIQUE DES INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE DEPUIS 1973 AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN 98

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 — SUPERFICIE SELON LA NATURE DU TERRITOIRE[1,2] (RÉGION 2) 3
TABLEAU 2 — SUPERFICIE SELON LA NATURE DU TERRITOIRE[1,2] (RÉGION 10) 4
TABLEAU 3 — POPULATION DES MRC 6
TABLEAU 4 — BILAN DES CONSULTATIONS PUBLIQUES 7
TABLEAU 5 — COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES 8
TABLEAU 6 — TERRITOIRES PARTICULIERS[1,3] 9
TABLEAU 7 — LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS 12
TABLEAU 8 — LE SECTEUR FORESTIER DANS L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION (RÉGION 02) 14
TABLEAU 9 — LE SECTEUR FORESTIER DANS L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION (RÉGION 10) 15
TABLEAU 10 — REDEVANCES FORESTIÈRES - EXERCICE 2002-2003 - RÉPARTITION SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES 18
TABLEAU 11 — TABLEAU COMPARATIF - DOLLARS INVESTIS PAR MILLION DE MÈTRES CUBES DE BOIS RÉCOLTÉS (FORÊTS PUBLIQUE ET PRIVÉE) - 2002-2003 19
TABLEAU 12 — SUPERFICIES AFFECTÉES PAR LE FEU (RÉGION 02) 38
TABLEAU 13 — SUPERFICIES AFFECTÉES PAR LE FEU (RÉGION 10)[3] 38
TABLEAU 14 — NOMBRE DE CONTRATS ET DE CONVENTIONS 42
TABLEAU 15 — CONVENTIONS DE GESTION TERRITORIALE (CGT) EN VIGUEUR OU EN PRÉPARATION. 43
TABLEAU 16 — ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE, DU VOLUME ATTRIBUÉ ET DES VOLUMES RÉCOLTÉS (m^3/ANNÉE) - SEPM 45
TABLEAU 17 — ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE, DU VOLUME ATTRIBUÉ ET DES VOLUMES RÉCOLTÉS (m^3/ANNÉE) - AUTRES RÉSINEUX) 47
TABLEAU 18 — ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE, DU VOLUME ATTRIBUÉ ET DES VOLUMES RÉCOLTÉS (m^3/ANNÉE) - PEUPLIERS 49
TABLEAU 19 — ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE, DU VOLUME ATTRIBUÉ ET DES VOLUMES RÉCOLTÉS (m^3/ANNÉE) - FEUILLUS DURS - FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT 51
TABLEAU 20 — RÉGION SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN (2) VOLUME RÉCOLTÉ - DESTINATION 54
TABLEAU 21 — RÉGION SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN (2) VOLUME TRANSFORMÉ 55
TABLEAU 22 — TRAVAUX SYLVICOLES LIÉS AU MAINTIEN DE LA POSSIBILITÉ 56
TABLEAU 23 — VOLUMES AFFECTÉS PAR LES OPÉRATIONS DE RÉCOLTE (m^3) - EXERCICE 2001-2002 79
TABLEAU 24 — SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN PAIEMENT DES DROITS RÉALISÉS EN 2002-2003 80
TABLEAU 25 — RÉSULTATS 2000-2001 À 2002-2003 83
TABLEAU 26 — RESPECT DU RNI (TAUX DE CONFORMITÉ) 84
TABLEAU 27 — RESPECT DU RNI – TABLEAU SYNTHÈSE 85
TABLEAU 28 — SUIVI DES TRAITEMENTS SYLVICOLES DES ANNÉES ANTÉRIEURES 88
TABLEAU 29 — SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT POUR LA FORÊT PRIVÉE 93
TABLEAU 30 — SUIVI DE LA POSSIBILITÉ ANNUELLE DE COUPE SEPM (FORÊT PRIVÉE — AGENCE DU LAC-ST-JEAN) 94
TABLEAU 31 — SUIVI DE LA POSSIBILITÉ ANNUELLE DE COUPE SEPM (FORÊT PRIVÉE — AGENCE DU SAGUENAY) 95
TABLEAU 32 — SUIVI DE LA POSSIBILITÉ ANNUELLE DE COUPE FEUILLU (FORÊT PRIVÉE) 96
TABLEAU 33 — HISTORIQUE DES INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE DEPUIS 1973 AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN 97

LISTE DES CARTES

CARTE 1 — LA LOCALISATION DU TERRITOIRE 2
CARTE 2 — LES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE 11
CARTE 3 — TERRITOIRE DE GESTION ACTUEL (AIRES COMMUNES) 40
CARTE 4 — CARTES DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT (PROCHAINS PGAF) 41

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I : CORRESPONDANCE ENTRE LES CLASSES D'ÂGE ET LES STADES DE DÉVELOPPEMENT POUR LES DEUXIÈME ET TROISIÈME INVENTAIRES 99

LISTE DES ACRONYMES

B	
BOJ	Bouleau jaune
BOP	Bouleau à papier
BR	Peuplements qui ont une origine naturelle de feu
C	
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CBJNQ	Convention de la Baie James et du Nord Québécois
CGT	Convention de gestion territoriale
CH	Peuplements qui ont une origine naturelle de chablis
CLD	Centre local de développement
CMO	Coupe en mosaïque
CP	Coupe partielle
CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols
CR	Coupe de régénération
CRCD	Conseil régional de concertation et de développement
CtAF	Contrat d'aménagement forestier
CvAF	Convention d'aménagement forestier
D	
DAT	Direction de l'assistance technique
DD	Développement durable
DGSF	Direction de la gestion des stocks forestiers
DICA	Données d'inventaires compilées et analysées
DIF	Direction des inventaires forestiers
DPF	Direction des programmes forestiers
E	
E	En voie de régénération
EAM	Enquête annuelle des manufactures de Statistiques Canada
EC	Éclaircie commerciale
EERH	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures
EFE	Écosystème forestier exceptionnel
EL	Peuplements qui ont une perturbation partielle causée par des épidémies d'insectes
ENRQC	Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec
EPC	Éclaircie précommerciale
EPN	Épinette noire
ES	Peuplements qui ont une origine naturelle causée par des épidémies d'insectes
F	
FI	Peuplements de feuillus intolérants
FREG	Régénération feuillue
FT	Peuplements de feuillus tolérants
J	
J	Jeune
JIN	Jeune inéquienne

M	
M	Mûr
MAMFL	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
MFI	Peuplements mélangés à feuillus intolérants
MFT	Peuplements mélangés à feuillus tolérants
MRC	Municipalité régionale de comté
MREG	Régénération mélangée
MRNFP	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
O	
OPMV	Objectifs de protection et de mise en valeur
P	
PAIF	Plan annuel d'interventions forestières
PE	Peuplier
PGAF	Plan général d'aménagement forestier
PICPAF	Processus d'information et de consultation sur les plans d'aménagement forestier
PIG	Pin gris
PL	Plantation
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur
PQAF	Plan quinquennal d'aménagement forestier
PRAIF	Plans et rapports annuels d'interventions forestières
PMVRMF	Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier
R	
R	Régénéré
R02	Région Saguenay—Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais
R02-02	Région Saguenay—Lac-Saint-Jean excluant Chibougamau-Chapais
R02-10	Partie de la région 10 (Chibougamau-Chapais) inclus dans le territoire de gestion de la région 02 de Forêt Québec
RREG	Régénération résineuse
S	
SAB	Sapinière
SCIF	Système de compilation des inventaires forestiers
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SEPI	Système d'émission des permis d'intervention
SEPM	Sapin, épinette, pin, mélèze
SOCI	Suivi des objectifs communs et des indicateurs
SOPFEU	Société de protection des forêts contre le feu
SOPFIM	Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies
T	
THO	Thuya
TSAPD	Traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits
U	
UAF	Unité d'aménagement forestier
UG	Unité de gestion
V	
VIN	Vieux inéquienne
Z	
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

1 Le portrait de la région

1.1. Le territoire

Ce document trace le portrait du territoire de gestion de la Direction régionale du Saguenay-Lac-St-Jean du MRNFP. Ce territoire englobe également une partie du territoire forestier accessible de la région administrative du Nord-du-Québec (10) couvert par l'Unité de gestion de Chibougamau (26).

Il faut noter que le chapitre 1 fait exception à cette règle car il présente les données pour l'ensemble de la région administrative du Saguenay-Lac-St-Jean (02) selon le découpage du Gouvernement du Québec ainsi que les données partielles de la région administrative du Nord-du-Québec pour l'Unité de gestion de Chibougamau (26).

1.1.1. Diversité du territoire

La superficie totale inventoriée de 135 528 km^2 comprend 13 % d'eau et moins de 2 % de terrains non forestiers. Les principaux plans d'eau sont : le lac Saint-Jean, la rivière Saguenay, le lac Manouane, le réservoir Pipmuacan et le lac Péribonka; pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean, les lacs Mistassini, Albanel et Chibougamau pour le secteur Chibougamau-Chapais (Carte 1). Le territoire forestier couvre 85 % du territoire incluant des terrains forestiers productifs accessibles sur 80 % de territoire, soit 99 700 km^2.

CARTE 1 — LA LOCALISATION DU TERRITOIRE

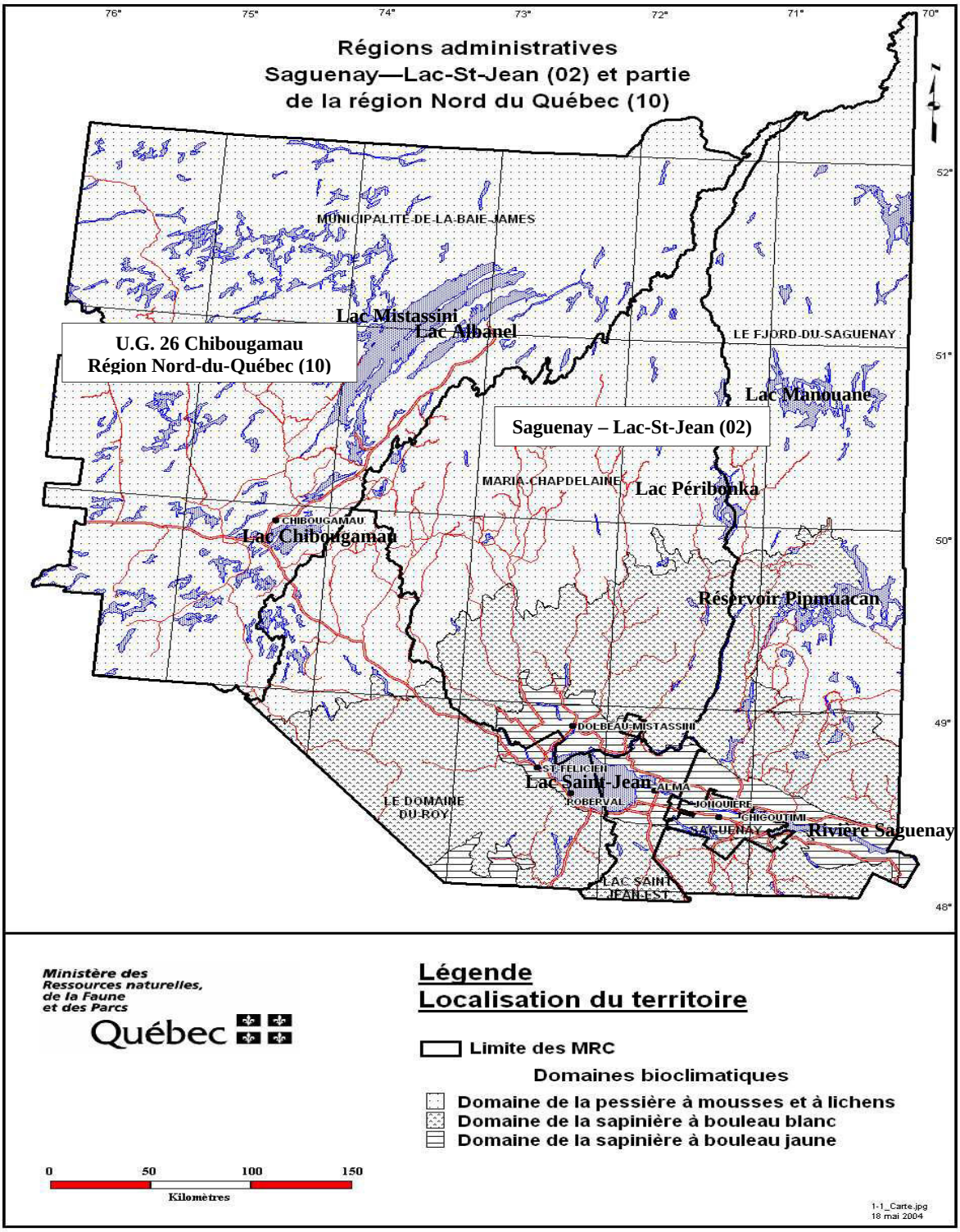

1.1.2. Zones de végétation et domaines bioclimatiques (superficie totale et forestière)

Le territoire identifié recoupe principalement les sous-zones de végétation de la forêt boréale continue (94 %), de la forêt mélangée (5 %) et de la taïga (1 %). Il se répartit en fonction des domaines bioclimatiques, comme suit (Carte 1) : pessière à mousses (73 %), sapinière à bouleau blanc (20 %), sapinière à bouleau jaune (6 %) et pessière à lichens (1 %). La superficie totale de la région est de 164 000 km^2 tandis que la superficie forestière inventioriée est de 135 528 km^2. (Tableaux 1 et 2)

TABLEAU 1 — SUPERFICIE SELON LA NATURE DU TERRITOIRE[1,2] (RÉGION 2)

R02-02 [(4)]

	km ^{2}	**%**
Eau	9 714	10 %
Terrains non forestiers	1 901	2 %
Terrains forestiers	85 688	88 %
• Terrains forestiers improductifs	(9 345)	(10 %)
• Terrains forestiers productifs	(76 343)	(78 %)
▪ accessibles (74 990 km^2)		
▪ inaccessibles (1 353 km^2)		
Total[3]	**97 303**	**100 %**

[1] La synthèse présentée dans ce chapitre ne porte que sur la zone d'inventaire intensif car la récolte de matière ligneuse est proscrite dans les écosystèmes forestiers de la zone d'inventaire extensif.

[2] Mise à jour du mois d'août 2003.

[3] L'arrondissement des données peut entraîner des erreurs négligeables.

[4] Saguenay—Lac-Saint-Jean seulement.

Source : Ressources et industries forestières, portrait statistique, édition 2003, MRNFP

TABLEAU 2 — SUPERFICIE SELON LA NATURE DU TERRITOIRE[1,2] (RÉGION 10)

R02-10 [(4)]

	km ^{2}	%
Eau	7 358	19 %
Terrains non forestiers	274	1 %
Terrains forestiers	30 593	80 %
• Terrains forestiers improductifs	(7 193)	(19 %)
• Terrains forestiers productifs	(23 440)	(61 %)
▪ accessibles (23 400 km^2)		
▪ inaccessibles (40 km^2)		
Total[3]	**38 225**	**100 %**

[1] La synthèse présentée dans ce chapitre ne porte que sur la zone d'inventaire intensif car la récolte de matière ligneuse est proscrite dans les écosystèmes forestiers de la zone d'inventaire extensif.

[2] Mise à jour du mois d'août 2003.

[3] L'arrondissement des données peut entraîner des erreurs négligeables.

[4] Territoire de l'unité de gestion de Chibougamau (26).

Source : Ressources et industries forestières, portrait statistique, édition 2003, MRNFP.

1.1.3. Régime de propriété

Le territoire régional est majoritairement public (96 %). Le reste du territoire est principalement constitué de propriétés privées (3 %), et de territoires autochtones (1 %). (Figures 1 et 2)

FIGURE 1 — RÉGIMES DE PROPRIÉTÉ [1234] (RÉGION 02)

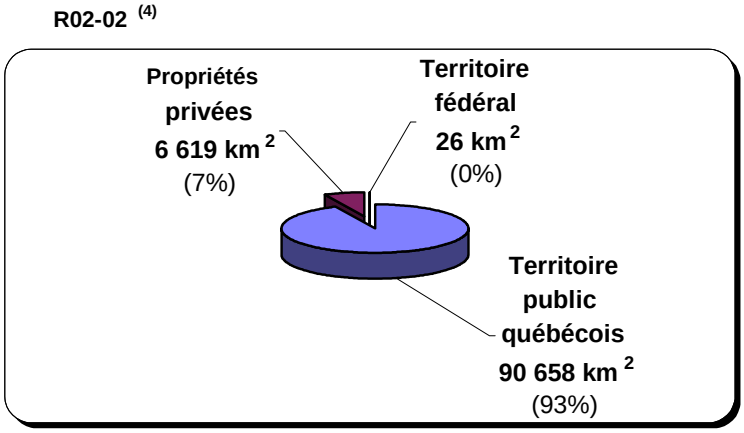

Superficie totale = 97 303 km 2

[1] La synthèse présentée dans ce chapitre ne porte que sur la zone d'inventaire intensif.

[2] Selon des données du mois d'août 2003.

[3] Données arrondies.

[4] Saguenay—Lac-St-Jean seulement.

Source : *Ressources et industries forestières, portrait statistique, édition 2003, MRNFP*

FIGURE 2 — RÉGIMES DE PROPRIÉTÉ [1234] (RÉGION 10)

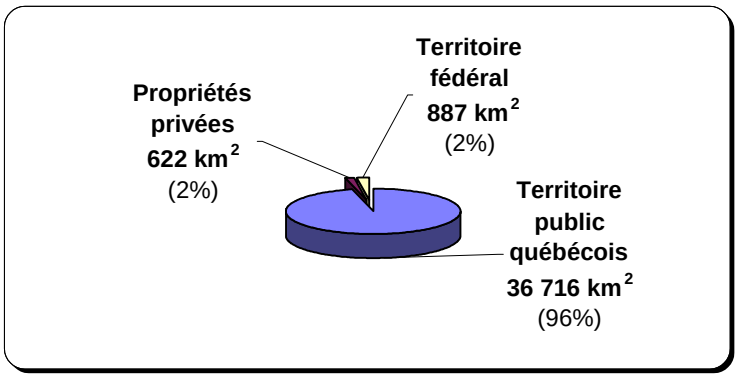

Superficie totale = 38 225 km 2

[1] La synthèse présentée dans ce chapitre ne porte que sur la zone d'inventaire intensif.

[2] Selon les données du mois d'août 2003.

[3] Données arrondies.

[4] Ne couvre que le territoire de Chibougamau (UG 26) compris dans la région 10.

Source : *Ressources et industries forestières, portrait statistique, édition 2003, MRNFP*

1.1.4. Affectation du territoire

Les informations présentées dans cette section proviennent des données forestières pour le territoire des 4 MRC de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de la Ville de Saguenay et de la portion de la région 10 occupée par l'unité de gestion de Chibougamau (Tableau 3). Sur ces territoires, la gestion et la mise en valeur de la faune sont assurées par un réseau d'organismes dont 4 réserves fauniques, 15 zones d'exploitation contrôlée et plus de 50 pourvoiries avec et sans droits exclusifs.

TABLEAU 3 — POPULATION DES MRC

Saguenay—Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais

MRC	POPULATION
De Lac-Saint-Jean-Est	52 751
Le Fjord-du-Saguenay	20 034
Le Domaine-du-Roy	33 650
Maria-Chapdelaine	27 501
Ville de Saguenay	150 854
Municipalité-de-la-Baie-James	27 658

Source: Site web du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMFL) - Répertoire des municipalités du Québec, édition 2003

1.2. Aspect social et environnemental

1.2.1. Participation des utilisateurs du milieu forestier

Depuis l'adoption de la loi révisée de 2001 (Loi sur les forêts), les industriels forestiers sont tenus d'inviter les utilisateurs du milieu forestier à examiner et commenter les plans d'aménagement forestier. Cette approche permet une considération de leurs préoccupations et est réalisée au moyen de rencontres d'échange précédant le dépôt des plans.

À la suite de cet exercice, une nouvelle période de consultation (45 jours) a lieu après la publication d'avis publics, lors du dépôt des plans (PGAF et PQAF). Celle-ci permet aux citoyens d'obtenir des informations sur ces plans et de présenter des demandes de modification.

Cette procédure est également utilisée lors de l'exercice de préparation des prochains plans généraux. De plus, certaines consultations publiques concernant la détermination d'objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) et l'établissement d'aires protégées sur le territoire ont lieu en parallèle des démarches de planification générale. Ces consultations publiques permettent à l'ensemble des citoyens de s'impliquer dans le développement et l'amélioration des pratiques forestières (Tableau 4).

TABLEAU 4 — BILAN DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Objet de la consultation	Actions	Date	Lieu	Nombre de participants
Objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV)	Rencontres d'information publique (MRNFP)	21 octobre 2003 22 octobre 2003 23 octobre 2003	Alma Chicoutimi Chibougamau	23 35 13
	Rencontres de consultation par le CRCD Réception et synthèse des mémoires (23 mémoires déposés)	27 novembre 2003 28 novembre 2003	Alma Chicoutimi	15 17
	Rédaction de l'avis régional du CRCD	1er au 11 décembre 2003	Jonquière (CRCD)	
	Acceptation par les instances du CRCD	12 décembre 2003	Jonquière (CRCD)	
	Dépôt du rapport final au MRNFP	15 janvier 2004		
Délimitation des UAF	Rencontre d'information publique (MRNFP)	8 mai 2002	Alma	64
	Rencontres de consultation par le CRCD (13 mémoires déposés) Dépôt du rapport final au MRNFP	30 mai 2002 31 mai 2002 21 juin 2002	Chicoutimi Alma	15 22
Politique de consultation	Rencontres d'information du Comité Forêt-Territoire de la Commission sur les ressources naturelles	10 janvier 2002	Alma	12
	Dépôt de l'avis régional par le CRCD	17 janvier 2002		

Malgré l'ampleur des activités forestières régionales et du nombre d'intervenants que l'on retrouve sur le territoire (environ 9 800 baux de villégiature, 15 zecs, ~50 pourvoiries), le nombre de conflits d'usage nécessitant l'intervention d'un médiateur est très limité. Toutes les situations de conflits ont pu se régler sans l'intervention d'un conciliateur.

1.2.2. Communautés autochtones

La région inclut les territoires familiaux des communautés autochtones de Betsiamites, Essipit, Wemotaci, Obedjiwan, Waswanipi, Mashteuiatsh, Mistissini et Oujé-Bougoumou (Tableau 5). On compte seulement trois villages de ces communautés à l'intérieur de la région, soit Mashteuiatsh, Mistissini et Oujé-Bougoumou.

TABLEAU 5 — COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Saguenay—Lac-St-Jean/Chibougamau-Chapais

NATIONS	COMMUNAUTÉ
Les Innus	Mashteuiatsh
	Betsiamites
	Essipit
Les Attikameks	Wemotaci
	Obedjiwan
Les Cries	Mistissini
	Oujé-Bougoumou
	Waswanipi

Source: Direction régionale du MRNFP

1.2.3. Territoires qui bénéficient d'un statut particulier

Le gouvernement du Québec a attribué à certains territoires de la région un statut particulier lié à leur utilisation (conservation, récréation ou gestion faunique) (Tableau 6 et la Carte 2) . L'application de la stratégie québécoise sur les aires protégées, la prise en compte des objectifs de protection et de mise en valeur et l'élaboration des prochains plans généraux d'aménagement forestier pourraient également conduire à l'attribution d'un statut de protection à d'autres portions de territoire.

TABLEAU 6 — TERRITOIRES PARTICULIERS[1,3]

R02 [3] **RÉGION 02**

Principaux territoires	Superficie (km^2)	Longueur des cours d'eau (km)	Superficie totale (km^2)
Parcs québécois			1 667,4
Parc du Saguenay	283,6		
Parc des Monts-Valin	153,6		
Parc de la Pointe-Taillon	92,2		
Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent	1 138,0		
Réserves fauniques			37 075,7
Ashuapmushuan	4 432,9		
Assinica	8 901,9		
les lacs Albanel - Mistassini et Waconichi	16 314,2		
des Laurentides	7 426,7		
Réserves écologiques			23,9
Couchepaganiche	0,4		
G-Oscar-Villeneuve	5,7		
Louis-Ovide-Brunet	6,3		
Victor-A-Huard	0,2		
Marcelle-Gauvreau	1,1		
J-Clovis-Laflamme	10,2		
Zones d'exploitation contrôlée [2]			9 012,0
Anse-Saint-Jean	193,0		
Buteux-Bas-Saguenay	77,0		
Chauvin	619,0		
La Lièvre	964,0		
Lac-Brébeuf	434,0		
Lac-de-la-Boiteuse	381,0		
Mars-Moulin	410,0		
Martin-Valin	1 200,0		
Onatchiway-Est	1 462,0		
Passes, Des	1 491,0		
Rivière-à-Mars (S, M)		44,5	
Rivière-aux-Rats	1 781,0		
Rivière-Petit-Saguenay (S)		14,0	
Rivière-Saint-Jean-du-Saguenay (S, M)		12,2	
Rivière-Sainte-Marguerite (S)		184,4	
Superficies des pourvoiries avec droits exclusifs			2 770,0
Total		**255,1**	**50 549,0**

(1) Mise à jour de novembre 2002.
(2) Type d'exploitation : (C) chasse à la sauvagine, (S) pêche au saumon, (M) gestion intégrée.
(3) Inclus le territoire de l'unité de gestion de Chibougamau (26).

Sources: Société de la faune et des parcs du Québec. Territoire ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière (juin 2002)
Direction générale de l'information géographique. Approximation des superficies du territoire québécois (novembre 2002)
Ressources et industries forestières. Portrait statistique, édition 2003, MRNFP

Définitions	
Zone d'exploitation contrôlée	Ce territoire est dédié à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique (ex. : l'ombre de fontaine). Les gestionnaires (membres usagers et organismes du milieu) voient à assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation de la faune et à permettre l'utilisation récréative de la faune de façon équitable à tous les usagers. Ils doivent assurer l'autofinancement de leurs activités par l'émission de droits d'accès journaliers, par la vente de cartes de membre et de forfaits.
Pourvoiries avec droits exclusifs	Les pourvoiries sont des entreprises qui offrent, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique récréative de la chasse, de la pêche ou du piégeage. Les pourvoiries avec droits exclusifs sont celles qui ont l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné en vertu d'un bail de droits exclusifs de chasse, de pêche ou de piégeage signé avec la Société de la faune et des parcs du Québec. Les territoires qui leur sont accordés font l'objet d'une affectation faunique particulière, au même titre que les réserves fauniques et les zones d'exploitation contrôlée (ZEC).
Réserves fauniques	Les réserves fauniques sont des territoires voués à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune. On y pratique principalement des activités de chasse et de pêche, de même que d'autres activités de plein air comme le ski de randonnée et le canot-camping. Elles se prêtent à l'occasion à des expérimentations en matière de foresterie ainsi qu'à des recherches sur la faune et ses habitats. Les réserves fauniques sont des territoires du domaine public où s'effectuent également des activités d'exploitation de ressources forestières, minières ou hydroélectriques.
Réserves écologiques	Les réserves écologiques sont avant tout des territoires conservés à l'état naturel: tel qu'une île, un marécage, une tourbière, une forêt, un bassin hydrographique, etc. Tous les sites choisis présentent des caractéristiques écologiques distictives.

CARTE 2 — LES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

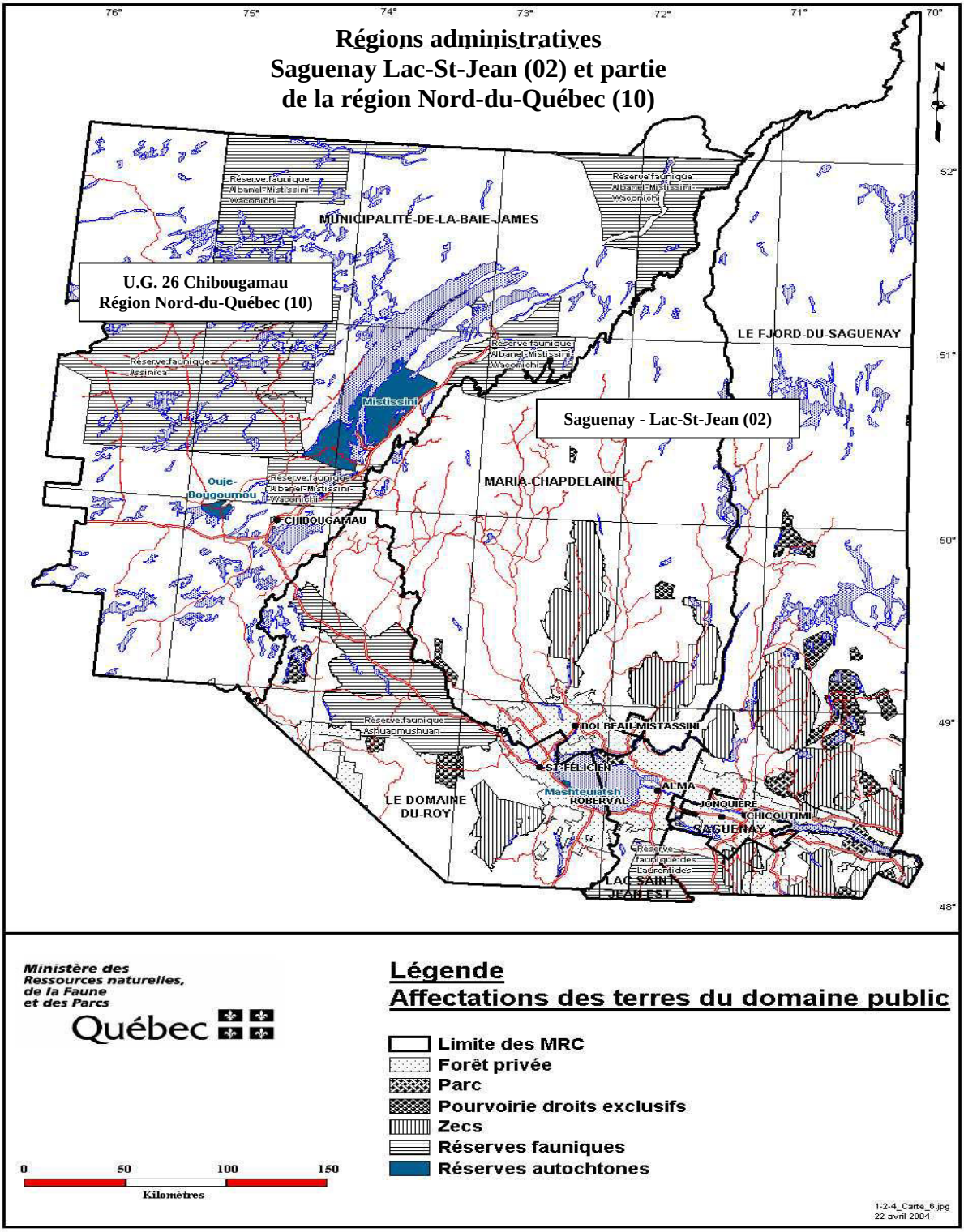

1.2.4. Ecosystèmes forestiers exceptionnels et aires protégées

Le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs procède à l'identification et la protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE). On retrouve actuellement dans la région 25 EFE d'une superficie totale de près de 9 000 hectares (Tableau 7). Cinq (5) de ces EFE ont obtenu un statut officiel de protection.

TABLEAU 7 — LISTE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Saguenay—Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les forêts publiques							
Région	Type	Avec protection légale		Sans protection légale [1]		Total	
		Nombre	Superficie	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie
02	Rares	2	168			2	168
02	Refuges	0	0	0	0	0	0
02	Anciens	1	37	11	7 593	12	7 630
UG 26	Rares	1	81	1	13	2	94
UG 26	Refuges	0	0			0	0
UG 26	Anciens	1	112	8	856	9	968
Total		**5**	**398**	**20**	**8 462**	**25**	**8 860**

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les forêts privées							
Région	Type	Avec protection légale		Sans protection légale		Total	
		Nombre	Superficie	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie
02	Rares	0	0	2	51	2	51
02	Refuges	0	0	1	9	1	9
02	Anciens	0	0	1	28	1	28
Total		**0**	**0**	**4**	**88**	**4**	**88**

[1]: EFE en attente d'une protection légale, dont certains sont protégés en vertu de la directive administrative émise en 1997.
Source : MRNFP - Direction de l'environnement forestier - Décembre 2003.

Définitions	
Les forêts rares	Les forêts rares sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. La rareté est évaluée autant à l'échelle du Québec qu'à l'échelle d'unités de territoire plus petites.
Les forêts anciennes	Cette expression désigne les peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'Homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve des arbres centenaires.
Les forêts refuges	Ces forêts abritent une ou plusieurs espèce(s) végétale(s) menacée(s) ou vulnérable(s).
Les EFE avec protection légale	Les EFE avec protection légale sont ceux qui sont localisés dans des territoires reconnus comme des aires protégées par le ministère de l'Environnement.
Les EFE sans protection légale	Les EFE sans protection légale sont ceux qui ne se trouvent pas dans des territoires reconnus comme des aires protégées par le ministère de l'Environnement. Parmi ces derniers, on trouve les EFE situés en territoire public qui sont en processus de classement légal.

1.3. Profil économique

1.3.1. L'industrie forestière

Il est dénombré, en 2002-2003, 89 entreprises d'importance dans le domaine de la transformation des produits forestiers dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean dont 79 de fabrication des produits en bois et 10 de fabrication du papier. (Tableau 8)

Au ***Saguenay—Lac-Saint-Jean*** le nombre d'emplois en forêt et en usine (bois et papier) est de 9 021 personnes/année, soit environ 10 % des emplois du secteur forestier pour le Québec. Environ 13 000 travailleurs[(1)] différents tirent leur principale source de revenus du secteur forestier. Entre 1999 et 2002, on note une baisse de 6,6 % (643 emplois) pour l'ensemble du secteur forestier. (Tableau 8, figure 3)

Pour le territoire de ***Chibougamau-Chapais*** (partie de la région 10), quatre (4) entreprises du domaine de la transformation des produits forestiers sont dénombrés. Le nombre d'emplois est évalué à 1 200 personnes/année pour le secteur forestier et à 2 000 le nombre de travailleurs[(1)], soit environ 1,3 % des emplois du secteur forestier pour le Québec. De 1999 à 2002 (Tableau 9, figure 3) on constate une hausse de 8 % (101 emplois) pour la fabrication des produits en bois (SCIAN 321) et une baisse de 19 % (413 emplois) pour les activités en forêt (SCIAN 113 et 1153).

[(1)] *Désigne l'ensemble des personnes occupées selon différentes durées d'emploi (temps plein, saisonnier, contractuel).*

TABLEAU 8 — LE SECTEUR FORESTIER DANS L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION (RÉGION 02)

Région 02 - Saguenay - Lac-Saint-Jean
Le secteur forestier dans l'économie de la région

	1999		2002	
	Établissements	Emplois	Établissements (2001)	Emplois
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien (SCIAN 113 et 1153)	**414**	**3 649**	**n.d.**	**2 950**
Fabrication de produits en bois (SCIAN 321)	**49**	**2 904**	**79**	**3 142**
- Première transformation (scieries, placages, contreplaqués, panneaux) - Deuxième transformation (préservation du bois, produits de charpente, portes et fenêtres, etc.)				
Fabrication du papier (SCIAN 322)	**8**	**3 111**	**10**	**2 929**
- Première transformation (pâte à papier, papier, carton) - Deuxième transformation (produits en papier transformé)				
Total - Secteur forestier	**471**	**9 664**	**n.d.**	**9 021**

Notes :

- Toutes les données reposent sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), qui attribue un code à chaque activité économique (Ex.: les industries de la fabrication du papier sont identifiées par le code SCIAN 322)
- Les données provinciales de 1999 sur la foresterie proviennent de l'Enquête annuelle des manufactures (EAM) de Statistique Canada en ce qui concerne les établissements, et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) de Statistique Canada en ce qui concerne l'emploi. Les établissements et l'emploi ont été répartis entre les régions sur la base d'hypothèses (notamment la récolte, les procédés de récolte et les dépenses régionales en travaux sylvicoles) élaborées par la Direction des programmes forestiers (DPF) du MRNFP.
- Les données des usines de transformation du bois pour 1999 sont celles de l'EAM de Statistique Canada, et sont réparties entre les régions par l'Institut de la statistique du Québec. Les données confidentielles (régions 02 et 10 pour l'industrie du bois, et régions 09, 10, 11, 12 et 15 pour l'industrie du papier) ont été estimées par la DPF. La répartition des emplois des sièges sociaux entre les régions repose sur une enquête de la Direction du développement de l'industrie des produits forestiers du MRNFP.
- Les données sur l'emploi en 2002 proviennent de l'EERH de Statistique Canada (moyenne annuelle). Ces données provinciales ont été réparties sur la base des pondérations régionales respectives de 1999. Des ajustements ont été apportés par la DPF pour tenir compte des fermetures d'usines de papier entre 1999 et 2002. Alors que les emplois en usine sont plutôt stables en cours d'année, les emplois en forêt peuvent fluctuer de plus ou moins 30 % par rapport à la moyenne présentée selon la période de l'année où sont réalisés les travaux sylvicoles.
- Les données sur les établissements ne sont pas disponibles pour l'année 2002. En foresterie, les résultats les plus récents sont ceux de l'EAM de 1999. Pour les usines de transformation, les résultats de l'EAM sont présentés pour 1999 et 2001. Il faut cependant être prudent si on veut comparer 1999 et 2001, car Statistique Canada a élargi en 2000 la couverture de l'EAM aux entreprises ayant moins de 30 000 $ de chiffre de ventes.

TABLEAU 9 — LE SECTEUR FORESTIER DANS L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION (RÉGION 10)

Région 10 - Nord-du-Québec
Le secteur forestier dans l'économie de la région

	1999		2002	
	Établissements	Emplois	Établissements (2001)	Emplois
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien (SCIAN 113 et 1153)	**245**	**2 159**	**n.d.**	**1 746**
Fabrication de produits en bois (SCIAN 321)	**6**	**1 245**	**10**	**1 346**
- Première transformation (scieries, placages, contreplaqués, panneaux) - Deuxième transformation (préservation du bois, produits de charpente, portes et fenêtres, etc.)				
Fabrication du papier (SCIAN 322)	**1**	**430**	**1**	**405**
- Première transformation (pâte à papier, papier, carton) - Deuxième transformation (produits en papier transformé)				
Total - Secteur forestier	**252**	**3 834**	**n.d.**	**3 497**

Notes :

- Toutes les données reposent sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), qui attribue un code à chaque activité économique (Ex.: les industries de la fabrication du papier sont identifiées par le code SCIAN 322)
- Les données provinciales de 1999 sur la foresterie proviennent de l'Enquête annuelle des manufactures (EAM) de Statistique Canada en ce qui concerne les établissements, et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) de Statistique Canada en ce qui concerne l'emploi. Les établissements et l'emploi ont été répartis entre les régions sur la base d'hypothèses (notamment la récolte, les procédés de récolte et les dépenses régionales en travaux sylvicoles) élaborées par la Direction des programmes forestiers (DPF) du MRNFP.
- Les données des usines de transformation du bois pour 1999 sont celles de l'EAM de Statistique Canada, et sont réparties entre les régions par l'Institut de la statistique du Québec. Les données confidentielles (régions 02 et 10 pour l'industrie du bois, et régions 09, 10, 11, 12 et 15 pour l'industrie du papier) ont été estimées par la DPF. La répartition des emplois des sièges sociaux entre les régions repose sur une enquête de la Direction du développement de l'industrie des produits forestiers du MRNFP.
- Les données sur l'emploi en 2002 proviennent de l'EERH de Statistique Canada (moyenne annuelle). Ces données provinciales ont été réparties sur la base des pondérations régionales respectives de 1999. Des ajustements ont été apportés par la DPF pour tenir compte des fermetures d'usines de papier entre 1999 et 2002. Alors que les emplois en usine sont plutôt stables en cours d'année, les emplois en forêt peuvent fluctuer de plus ou moins 30 % par rapport à la moyenne présentée selon la période de l'année où sont réalisés les travaux sylvicoles.
- Les données sur les établissements ne sont pas disponibles pour l'année 2002. En foresterie, les résultats les plus récents sont ceux de l'EAM de 1999. Pour les usines de transformation, les résultats de l'EAM sont présentés pour 1999 et 2001. Il faut cependant être prudent si on veut comparer 1999 et 2001, car Statistique Canada a élargi en 2000 la couverture de l'EAM aux entreprises ayant moins de 30 000 $ de chiffre de ventes.

FIGURE 3 — RÉPARTITION DE L'EMPLOI DU SECTEUR FORESTIER

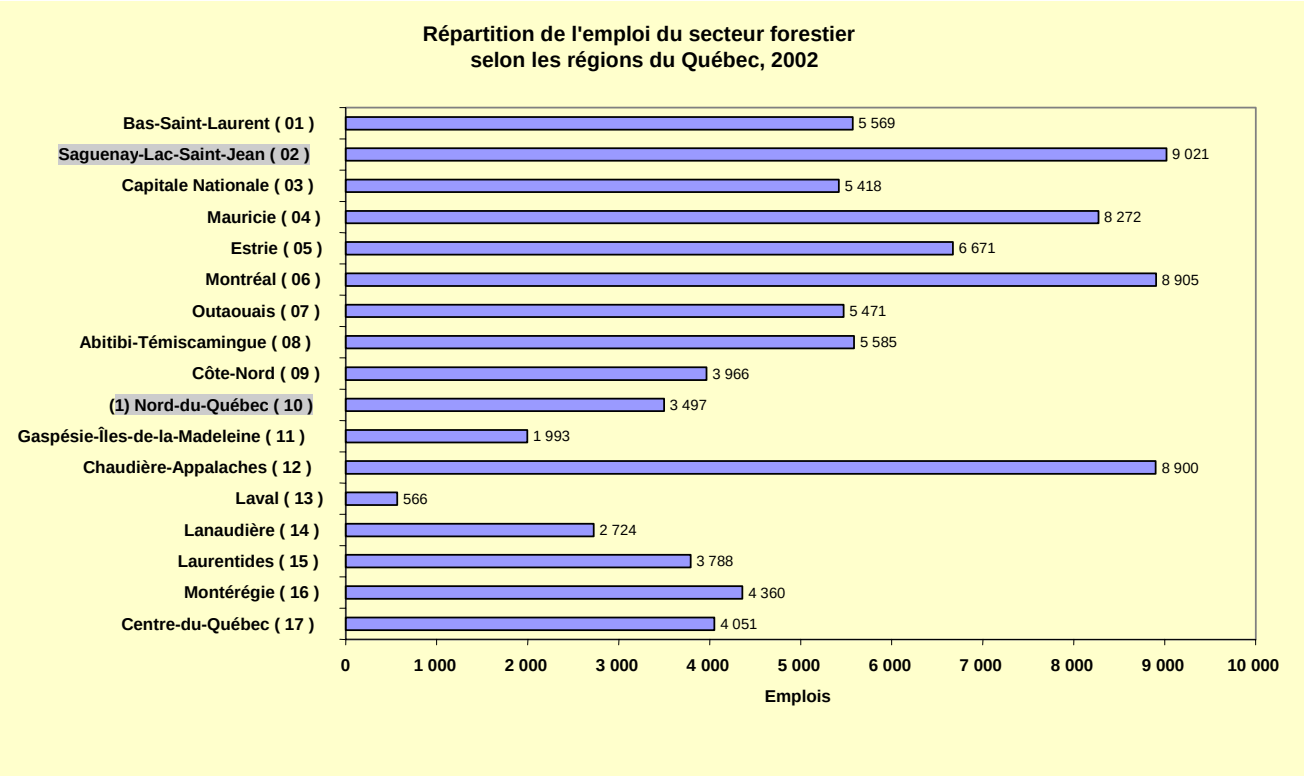

Source : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH)
Hypothèses de répartition régionale du MRNFP

Direction des programmes forestiers
2004/01/16

(1) Environ 1200 emplois pour le secteur Chibougamau-Chapais

1.3.2. Redevances perçues et réinvesties

Les redevances perçues totalisent 77,2 M$ pour le Saguenay—Lac-St-Jean et environ 15,5 M$ pour le secteur Chibougamau-Chapais, ce qui représente environ 30 % de l'ensemble des redevances forestières du Québec. (Tableau 10)

Ce tableau représente la synthèse des redevances perçues en 2002-2003 de même qu'un état des crédits utilisés en travaux réguliers pour le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et pour la réalisation de plans spéciaux de récupération pour les bois en perdition suite à un feu.

1.3.3. Redevances utilisées par l'industrie forestière

Le Ministère attribue des crédits de droits de récolte aux industriels qui réalisent les travaux sylvicoles. Il a ainsi attribué à l'industrie des crédits de 32 M$ pour 2002-2003, dans la région 02, pour la réalisation de travaux sylvicoles alors que les travaux de la région 10 (Chibougamau) ont utilisé 8,5 M$ pour un total de 40,5 M$. (Tableau 10)

1.3.4. Redevances utilisées par les intervenants du milieu

Le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) est financé au moyen des redevances perçues. (Tableau 10)

En 2002-2003, un montant de 7,9 M$ a été investi dans le Programme de mise en valeur pour le Saguenay—Lac-St-Jean. Pour le secteur de Chibougamau-Chapais, le montant des crédits se situe à 0,9 M$.

TABLEAU 10 — REDEVANCES FORESTIÈRES - EXERCICE 2002-2003 - RÉPARTITION SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Saguenay—Lac-St-Jean (R02-02)	Région 02	Autres régions	Total Québec
		M$	
Redevances	77,2	230,5	307,7
Crédits			
Travaux sylvicoles réguliers	(32,0)	(115,1)	(147,1)
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	(7,9)	(34,0)	(41,8)
Plans spéciaux de récupération	(6,2)	(15,8)	(22,1)
Total crédits	(46,0)	(165,0)	(211,0)
Transferts au Fonds forestier			
Cotisations de Sopfim-Sopfeu	-	-	(18,6)
Financement des activités de Forêt Québec[1]	-	-	-
Solde			78,1[1]

Note 1 : Depuis l'exercice 2003-2004, au moins 71 M $ sont transférés au Fonds forestier pour le financement des activités d'inventaire forestier, de recherche, de planification et de contrôle des interventions en forêt.

Nord du Québec (R02-10)	(UG 26)[2]	Région 10	Autres régions	Total Québec
		M$		
Redevances	15,5	50,7	257,0	307,7
Crédits				
Travaux sylvicoles réguliers	(8,5)	(23,6)	(123,5)	(147,1)
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	(0,9)	(1,9)	(40,0)	(41,8)
Plans spéciaux de récupération	(9,3)	(9,3)	(12,8)	(22,1)
Total crédits	(18,7)	(34,7)	(176,3)	(211,0)
Transferts au Fonds forestier				
Cotisations de Sopfim-Sopfeu	-	-	-	(18,6)
Financement des activités de Forêt Québec[1]	-	-	-	-
Solde				78,1[1]

Note 1 : Depuis l'exercice 2003-2004, au moins 71 M $ sont transférés au Fonds forestier pour le financement des activités d'inventaire forestier, de recherche, de planification et de contrôle des interventions en forêt.

Note 2: Unité de gestion de Chibougamau

Source: Direction de l'assistance technique, MRNFP
Données basées sur les comptes publics et réparties en proportion des données de la saison de coupe 2002-2003, janvier 2004.

Le tableau qui suit représente les dollars investis en forêt publique et privée (crédits et programmes) en fonction des volumes récoltés. Les investissements représentent respectivement 6,90 $/m^3 récolté pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean et 12,60 $/m^3 récolté pour le secteur de Chibougamau par rapport à 6,90 $/m^3 à l'échelle du Québec.

TABLEAU 11 — TABLEAU COMPARATIF - DOLLARS INVESTIS PAR MILLION DE MÈTRES CUBES DE BOIS RÉCOLTÉS (FORÊTS PUBLIQUE ET PRIVÉE) - 2002-2003

Saguenay—Lac-St-Jean (R02-02)	Région 02	Autres régions	Total Québec
		M$	
Crédits admissibles en paiement des droits	46,0	165,0	211,0
Autres investissements en forêt [1]	5,2	55,5	60,7
Total des crédits et autres investissements en forêt	**51,2**	**220,5**	**271,7**
		M de mètres cubes	
Volumes récoltés en forêts publique et privée	**7,4**	**32,0**	**39,4**
		$/m^3	
Dollars investis/ mètre cube de bois récolté	**6,9 $**	**6,9 $**	**6,9 $**

Note 1 : Programmes de création d'emploi en forêt et Aide à la mise en valeur de la forêt privée

Nord du Québec (02-10)	(UG 26)[2]	Région 10	Autres régions	Total Québec
		M$		
Crédits admissibles en paiement des droits	18,7	34,7	176,3	211,0
Autres investissements en forêt[1]	0,2	0,3	60,4	60,7
Total des crédits et autres investissements en forêt	18,9	**35,0**	**236,7**	**271,7**
		M de mètres cubes		
Volumes récoltés en forêts publique et privée	1,5	**5,5**	**33,9**	**39,4**
		$/m^3		
Dollars investis/mètre cube de bois récolté	**12,6 $**	**6,4 $**	**7,0 $**	**6,9 $**

Note 1 : Programmes de création d'emploi en forêt et Aide à la mise en valeur de la forêt privée
Note 2: Unité de gestion de Chibougamau

Source: Direction de la Gestion des stocks forestiers, MRNFP

1.3.5. La villégiature

Au Saguenay—Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais, la villégiature sur les terres publiques représente 9 800 baux (avril 2003), émis par le MRNFP, dont 500 baux pour le secteur Chibougamau-Chapais. La région se classe ainsi au premier rang à l'échelle provinciale.

La majorité des occupations sont localisées en périphérie des plans d'eau, c'est-à-dire, à moins de 300 mètres d'un lac ou de 100 mètres d'une rivière.

Les activités liées à la villégiature contribuent de façon significative à l'économie de la région. La valeur des investissements en immobilisation représente 121,6 M$, dont 5,7 M$ pour le secteur Chibougamau-Chapais. Les dépenses encourues pour la pratique d'activités (chasse, pêche et autres activités récréatives) sont de l'ordre de 58,2 M$, dont 2,6 M$ pour Chibougamau-Chapais.

Source: Direction régionale de la gestion du territoire public, MRNFP

2 L'état de la forêt publique sous aménagement

2.1. Profil forestier actuel de la forêt publique sous aménagement

2.1.1. Répartition du couvert forestier

La superficie du territoire sous aménagement au ***Saguenay—Lac-Saint-Jean/ Chibougamau-Chapais*** est de 86 446 km^2.

Le couvert forestier que l'on retrouve dans la région est constitué de peuplements résineux (65 %), de forêt mélangée (16 %), de peuplements feuillus (5 %) et de peuplement en développement (14 %). (Figure 4)

FIGURE 4 — SUPERFICIE SELON LES TYPES DE COUVERTS

R02 [1]

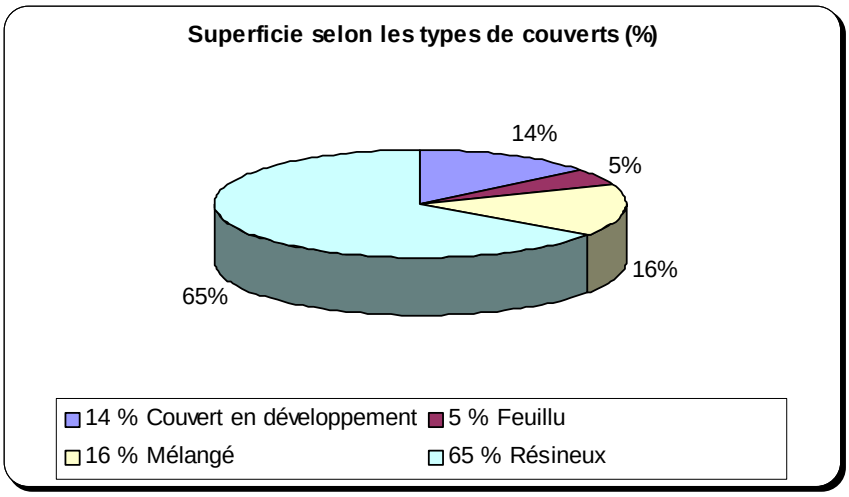

[1] Saguenay—Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais

Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

La superficie du territoire sous aménagement pour le ***Saguenay—Lac-Saint-Jean*** est de 66 868 km^2. Le couvert est constitué de peuplements résineux (63 %), de forêt mélangée (18 %), de peuplements feuillus (6 %) et de peuplements en développement (13 %) (Figure 5).

FIGURE 5 — SUPERFICIE SELON LES TYPES DE COUVERTS

R02-02 [1]

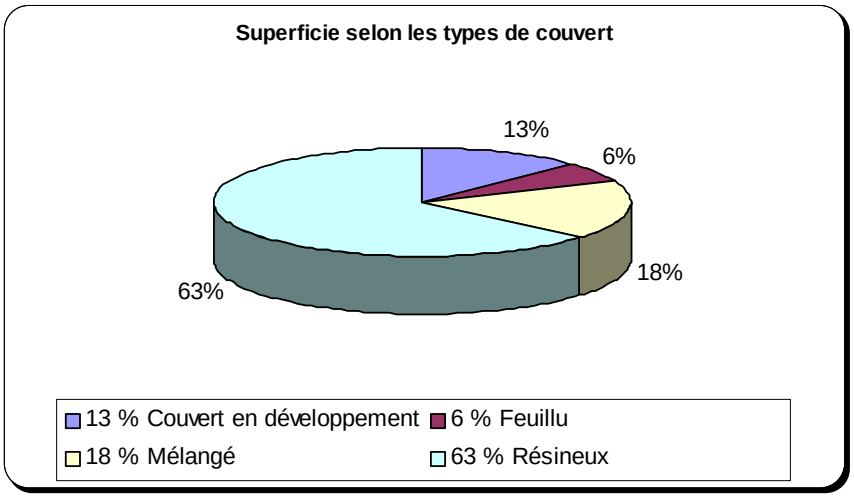

[1] Saguenay—Lac-Saint-Jean seulement

Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

La superficie du territoire sous aménagement, pour le territoire de ***Chibougamau,*** est de 19 578 km^2. Le couvert est constitué de peuplements résineux (70 %), de forêt mélangée (9 %), de peuplements feuillus (1 %) et de peuplements en développement (20 %). La proportion du territoire occupé par la forêt résineuse augmente au fur et à mesure que l'on progresse vers le nord. (Figure 6)

FIGURE 6 — SUPERFICIE SELON LES TYPES DE COUVERT

R02-10(1)

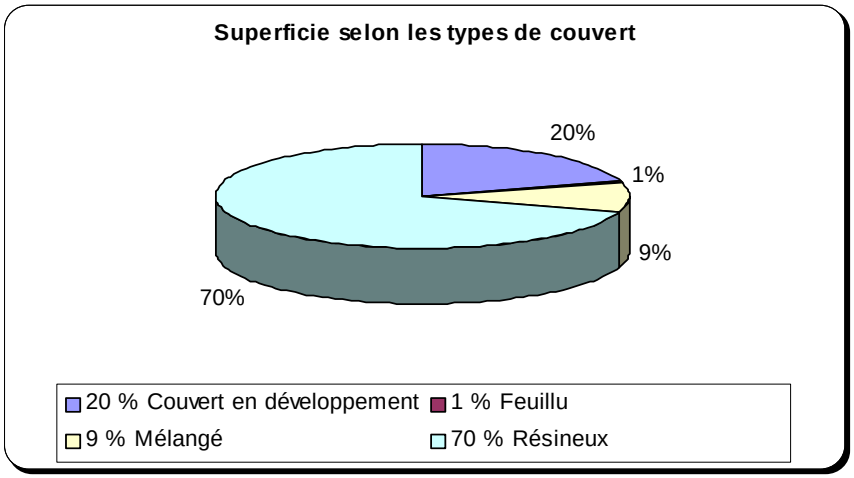

(1) Unité de gestion Chibougamau
Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

2.1.2. Volume selon les types de couvert

Les forêts publiques de la région Saguenay—Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais renferment un volume de 628,6 millions de mètres cubes de bois sur pied, dont 480,7 millions (76 %) dans les peuplements résineux, 104,3 millions (17 %) dans les peuplements mélangés et 43,6 millions (7 %) dans les peuplements feuillus. (Figure 7)

FIGURE 7 — VOLUME SELON LES TYPES DE COUVERT

R02 [1]

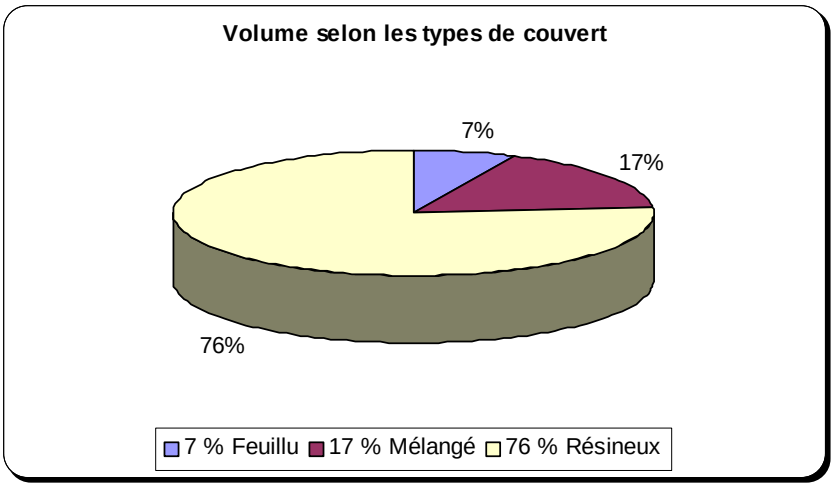

[1] Saguenay—Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais

Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

Dans les forêts publiques du Saguenay—Lac-Saint-Jean, on trouve un volume de 514,1 millions de mètres cubes de bois dont 377,6 millions (73 %) pour les résineux, 94,4 millions (18 %) pour les mélangés et 42,1 % (8 %) pour les feuillus. (Figure 8)

FIGURE 8 — VOLUME SELON LES TYPES DE COUVERT

R02-02 [1]

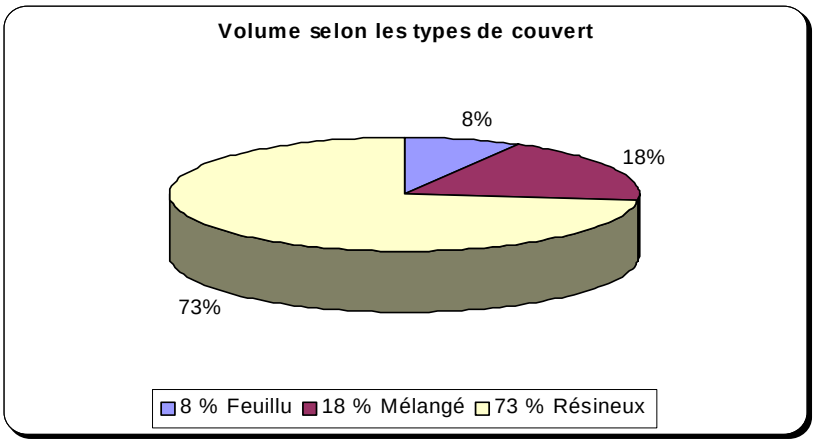

(1) Saguenay—Lac-Saint-Jean seulement
Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

Les forêts publiques du territoire de Chibougamau-Chapais contiennent un volume de 114,5 millions de mètres cubes de bois dont 103,1 millions (90 %) en résineux, 9,9 millions (9 %) en mélangé et 1,5 million (1 %) en feuillu. (Figure 9)

FIGURE 9 — VOLUME SELON LES TYPES DE COUVERT

R02-10[1]

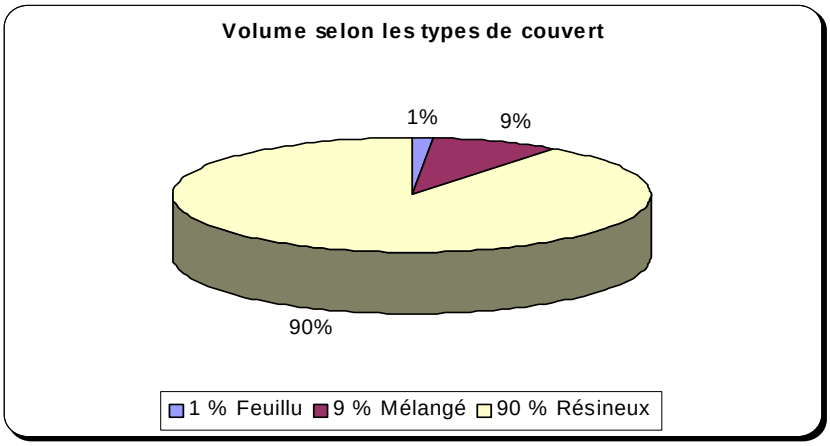

[1] Unité de gestion de Chibougamau (26)
Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

2.1.3. Volume selon les essences

La répartition du volume de bois par essences pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean/ Chibougamau-Chapais se retrouve en majorité dans le groupe SEPM (sapin, épinette, pin gris, mélèze) à 84 %, suivi du bouleau à papier (BOP) à 10 % et du peuplier (PE) à 6 %.

Le groupe SEPM est dominant avec 82 % au Saguenay—Lac-Saint-Jean et augmente au fur et à mesure que l'on progresse vers le nord, pour atteindre 94 % du volume de bois pour le secteur de Chibougamau-Chapais.

L'épinette noire domine largement le couvert résineux et en constitue plus de 80 % du volume de bois.

2.2. L'évolution du couvert forestier

2.2.1. Introduction

La région du Saguenay—Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais abrite des écosystèmes forestiers dynamiques modelés par l'interraction de différents agents tels que des perturbations naturelles (feux, épidémies), des interventions humaines (récolte de bois) et des facteurs climatiques.

L'évolution du couvert forestier se base sur les données de l'inventaire forestier. Ces dernières sont obtenues à partir de l'analyse des photographies aériennes, de l'échantillonnage en forêt et des compilations permettant de dresser le portrait du couvert forestier d'un territoire pour une période déterminée. Les portraits successifs obtenus par des inventaires périodiques peuvent être comparés afin de déceler les changements et de voir l'évolution du couvert forestier.

Les figures des pages suivantes mettront en parallèle trois portraits du couvert forestier de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais: ces portraits réfèrent au 1er inventaire décennal (au cours des années 1970), au 2e inventaire décennal (au cours des années 1980) et au 3e inventaire décennal (au cours des années 1990). (Annexe 1)

Ces figures présentent le portrait pour trois territoires de gestion: Région 02 incluant Chibougamau (R02), Saguenay—Lac-Saint-Jean (R02-02) seulement et territoire de l'unité de gestion de Chibougamau (partie de la région 10 Nord du Québec) (R02-10).

2.2.2. Faits saillants

La mise en parallèle des trois portraits révèle quelques faits saillants :

- la diminution du couvert forestier résineux (Figure 10) ;
- la diminution des superficies des peuplements du stade « mûr et suranné » (Figure 11) ;

- la diminution des superficies selon la classe de densité « élevée » (Figure 12) ;
- l'augmentation des superficies en plantations (Figure 13) ;
- la diminution des superficies de « feu régénéré » (Figure 14) ;
- la diminution des superficies occupées par les pessières (Figure 15).

2.2.3. Répartition de la superficie selon les types de couvert et les stades de développement

Le couvert résineux est dominant avec 75 % de la superficie totale pour la 1re période d'inventaire, 70 % pour la 2e et 65 % pour la 3e période (situation actuelle). Une régression des couverts résineux de 10 % au cours des 3 périodes d'inventaire décennal est constatée, passant de 67 700 km^2 à 56 200 km^2. Durant ce même intervalle, les superficies ***« couvert en développement » ont augmenté de 6 %,*** passant de 8 % à 14 % (7 450 km^2 à 12 165 km^2). Pour les superficies occupées par le couvert mélangé, une hausse de 4 %, passant de 12 % du couvert à 16 % (10 500 km^2 à 13 700 km^2) est observée. (Figure 10 - Région 02 incluant Chibougamau) [(1)].

FIGURES 10 — RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE SELON LES TYPES DE COUVERT ET LES STADES DE DÉVELOPPEMENT

R02 [(1)]

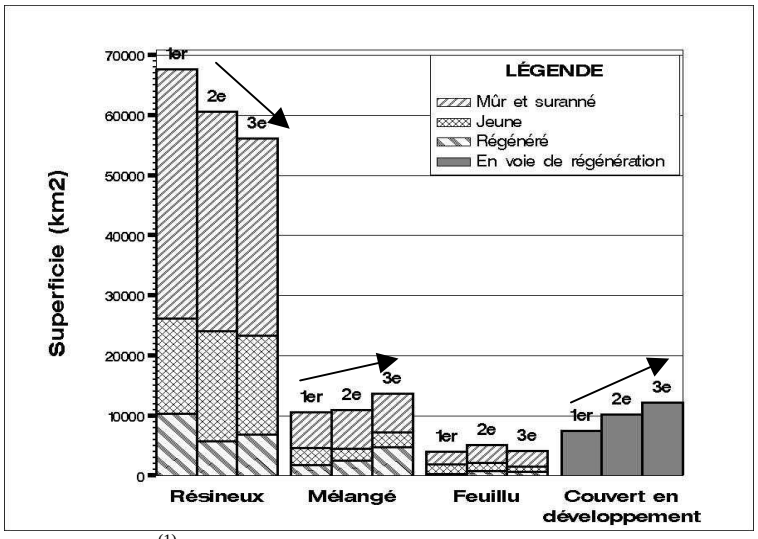

[(1)] Région 02 incluant Chibougamau (26)

Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

R02-02 (1)

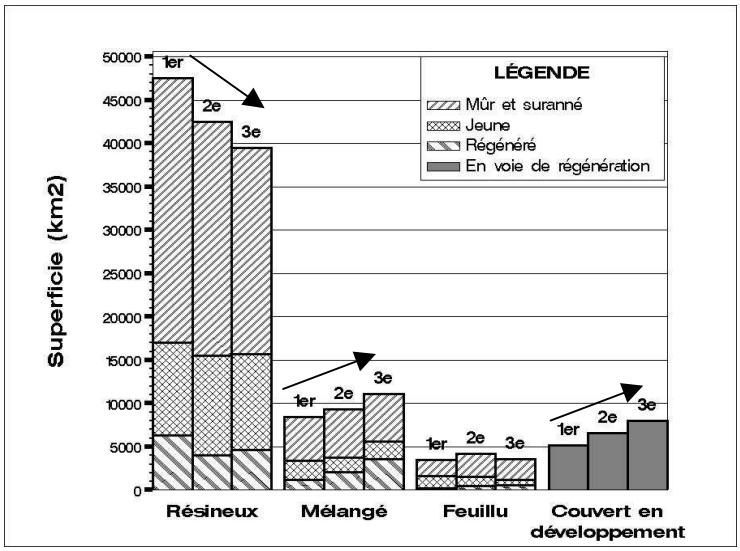

(1) Saguenay—Lac-Saint-Jean seulement

Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

R02-10 (1)

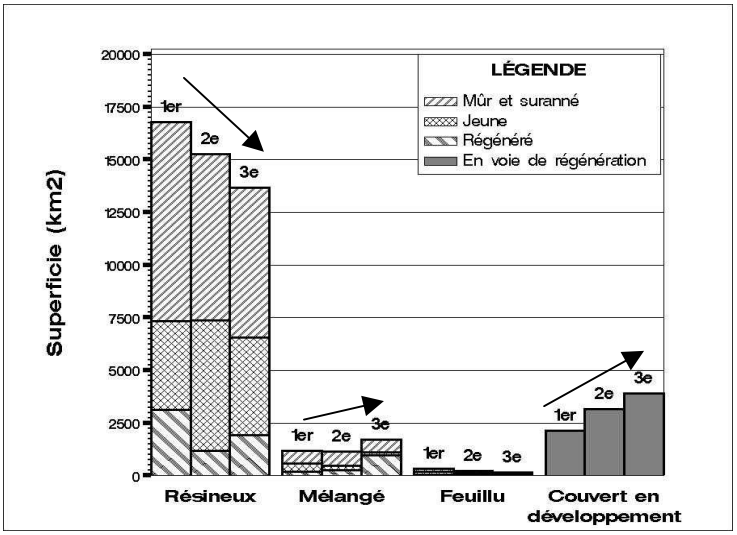

(1) Territoire de l'unité de gestion de Chibougamau (26)

Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

Définitions	
Les types de couvert	On distingue trois grands types de couverts forestiers: résineux, mélangé et feuillu. La distinction est déterminée selon le pourcentage de surface terrière[1] du peuplement[2] qui est occupé par des essences résineuses. Le couvert est résineux si plus de 75 % de la surface terrière est occupée par des résineux, mélangé lorsque cette proportion se situe entre 26 % et 75 % et feuillu quand moins de 25 % de surface terrière est occupée par des résineux.
Les stades de développement	Le stade *Mûr et surrané* qualifie un peuplement qui a atteint ou même dépassé le stade de maturité. À ce stade, le taux de croissance diminue et les arbres s'affaiblissent. Un peuplement est jeune lorsqu'il a dépassé le stade de la régénération mais n'a pas encore atteint l'âge où il peut faire l'objet d'une récolte. Un peuplement est dit *régénéré* lorsque les jeunes arbres sont établis, par plantation ou par semence naturelle. Les arbres ont entre deux et sept mètres de hauteur. Lorsqu'il n'est pas possible de détecter la présence d'arbres au moment de l'inventaire forestier, le peuplement est au stade « *En voie de régénération* ». À ce stade, la végétation a moins de deux mètres de hauteur.

2.2.4. Répartition de la superficie selon les stades de développement

L'évolution du couvert forestier selon les stades de développement indique une diminution de 6 % des peuplements « mûrs et surranés » et une augmentation de 6 % des superficies « en voie de régénération ». La combinaison de différents facteurs peut expliquer la diminution des peuplements « mûrs et surannés »: ceux-ci ont été victimes d'une mortalité naturelle, soit par les épidémies d'insectes ou par l'impact des incendies forestiers et les activités de prélèvement ont ciblé plus particulièrement ces superficies. (Figure 11 - Région 02 incluant Chibougamau) [1]

FIGURES 11 — RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE SELON LES STADES DE DÉVELOPPEMENT

R02 [1]

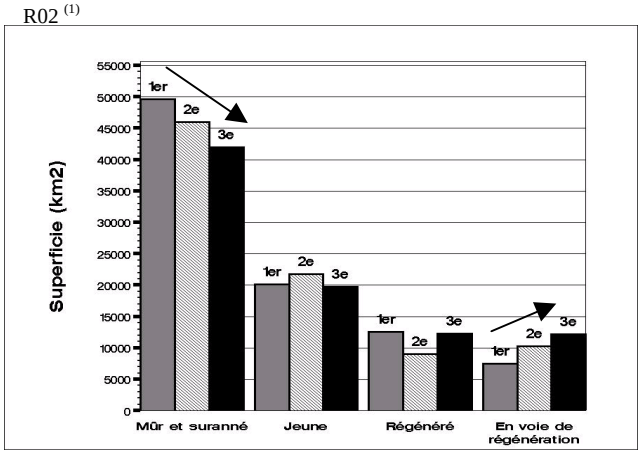

(1) Région 02 incluant Chibougamau
Source: Direction des inventaires forestiers,

R02-02 [1]

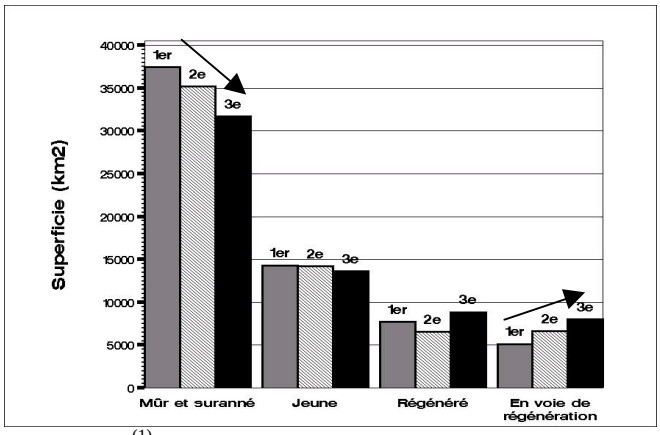

[1] Saguenay—Lac-Saint-Jean
Source: Direction des inventaires forestiers,

R02-10 (1)

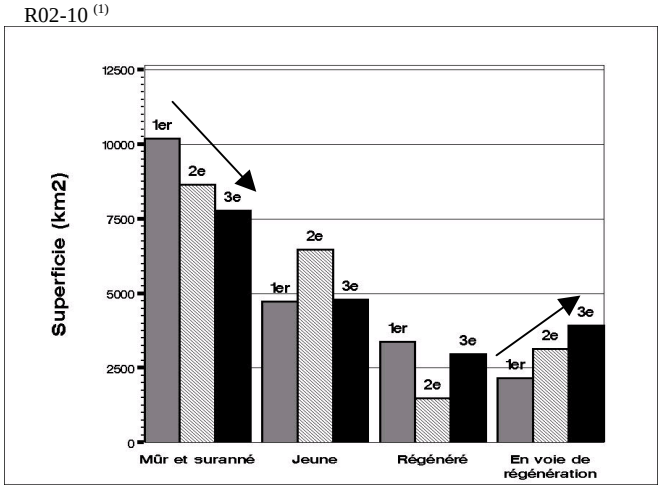

(1) Territoire de l'unité de gestion de Chibougamau
Source: Direction des inventaires forestiers,

2.2.5. Répartition de la superficie selon les classes de densité et les types de couvert

Les superficies du couvert forestier résineux occupées par des peuplements de densité « élevée » ont diminué de façon importante alors que celles « couvert en développement » ont augmenté au cours de trois périodes d'inventaire. Ces résultats peuvent être attribuables aux impacts de différentes perturbations telles que: incendies forestiers, chablis, épidémies d'insectes. (Figure 12 - Région 02 incluant Chibougamau) (1)

FIGURES 12 — RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE SELON LES CLASSES DE DENSITÉ ET LES TYPES DE COUVERT

R02 (1)

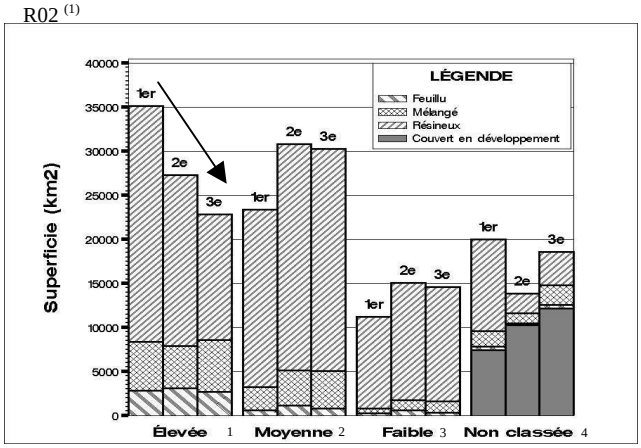

(1) Région 02 incluant Chibougamau
Source: Direction des inventaires forestiers,

R02-02 (1)

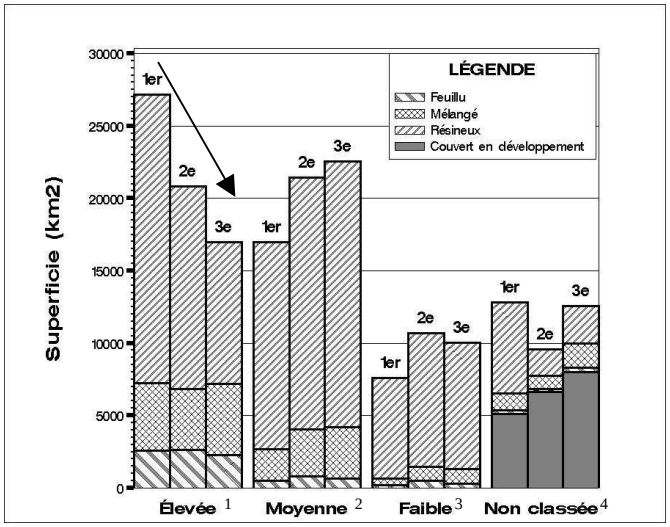

(1) Saguenay—Lac-Saint-Jean seulement

Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

R02-10 (1)

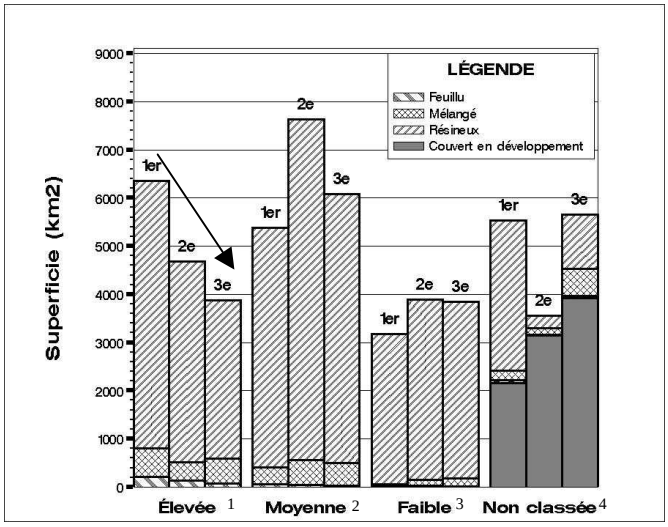

(1) Territoire de l'unité de gestion de Chibougamau (26)

Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

[1] Regroupe les densités A et B
[2] Densité C
[3] Faible densité D
[4] Pas de classe de densité

Définitions	
Les classes de densité	La densité d'un peuplement forestier s'exprime par un pourcentage de couverture formée par la projection au sol des cimes des arbres qui ont plus de 7 mètres de hauteur. La classe de densité est ***élevée*** lorsque le pourcentage de couverture est supérieur à 60 %, ***moyenne*** si le pourcentage se situe entre 41 et 60 % et ***faible*** si le pourcentage de couverture est de 25 à 40 %.

2.2.6. Superficies ayant fait l'objet d'activités d'aménagement

Une augmentation importante des activités d'aménagement au cours des trois périodes est constatée.

Au début des années 1980, le gouvernement du Québec a mis de l'avant un programme de reboisement. Par la suite, le niveau de reboisement s'est accru pour atteindre en moyenne 50 millions de plants par année pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean incluant Chibougamau, cumulant une superficie de plantations de plus de 2 000 km^2.

Une bonne progression pour les « coupes totales régénérées » (3 800 à 7 300 km^2) et les « coupes totales en voie de régénération » (3 400 à 7 200 km^2) est notée. (Figure 13 - Région 02 incluant Chibougamau).[1]

FIGURES 13 — SUPERFICIES AYANT FAIT L'OBJET D'ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT

R02 [1]

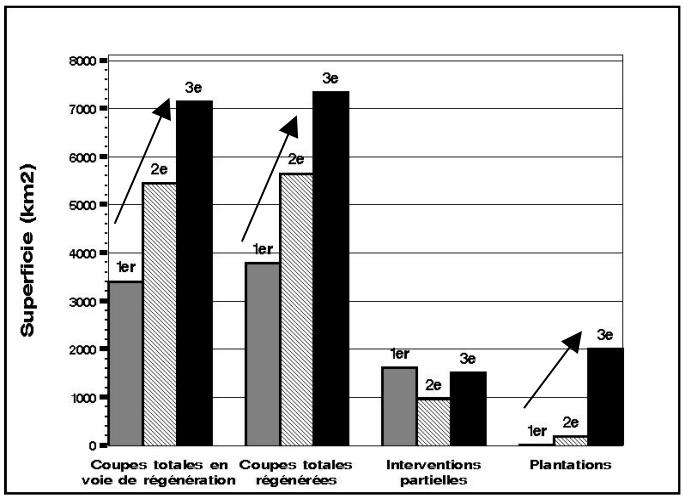

[1] Région 02 incluant Chibougamau (26)
Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

R02-02 (1)

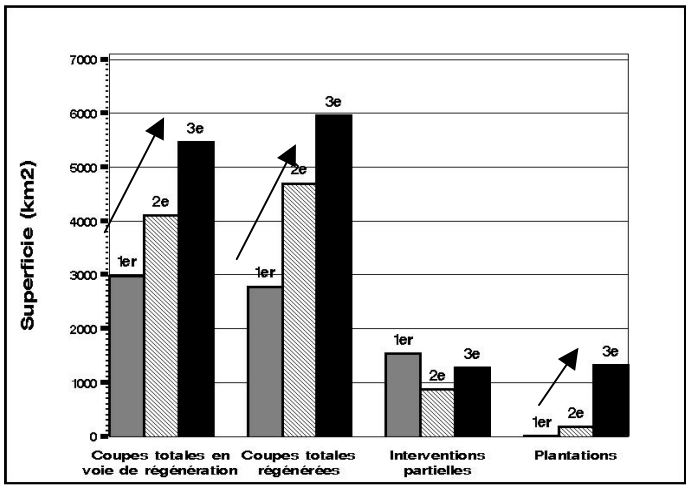

(1) Saguenay—Lac-Saint-Jean seulement

Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

R02-10 (1)

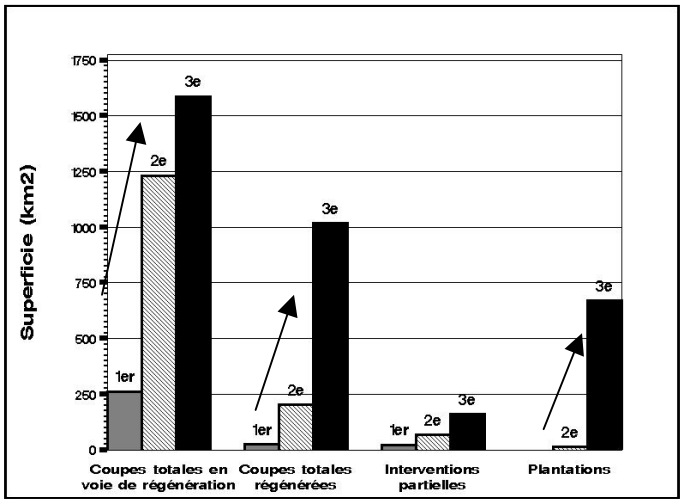

(1) Territoire de l'unité de gestion de Chibougamau (26)

Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

Définitions	
Coupes totales en voie de régénération	Ces territoires forestiers ont fait l'objet de coupes totales et de CPRS ou sont en friches. Ils sont en voie de régénération.
Coupes totales régénérées	Ces territoires forestiers ont fait l'objet de coupes totales, de CPRS et sont régénérées. Les jeunes arbres établis ont entre deux et sept mètres de hauteur.
Interventions partielles	Ces territoires forestiers ont fait l'objet d'une récolte partielle, soit la coupe à diamètre limite, la coupe de jardinage, l'éclaircie précommerciale et l'éclaircie commerciale.
Plantations	Cette catégorie regroupe les plantations de tout âge.

2.2.7. Superficies affectées par les perturbations naturelles

Une diminution importante des superficies classées « Feu régénéré » est observée. Soumis à différentes perturbations, le couvert forestier peut se régénérer ou non en fonction de l'intensité et de la fréquence des perturbations sur le même territoire.

Pour ce qui est des superficies affectées par le feu « en voie de régénération », elles ont augmenté, alors que celles « régénérées » ont diminué de façon importante ce qui peut être attribuable à une diminution des superficies incendiées ou à la récurrence des feux au cours de cette période. (Figure 14 - Région 02 incluant Chibougamau) [1]

FIGURES 14 — SUPERFICIES AFFECTÉES PAR LES PERTURBATIONS NATURELLES

R02 [1]

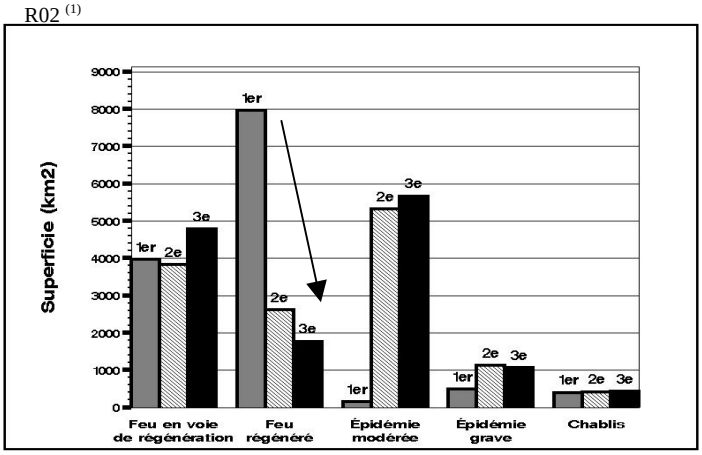

[1] Région 02 incluant Chibougamau (26)
Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

R02-02 [1]

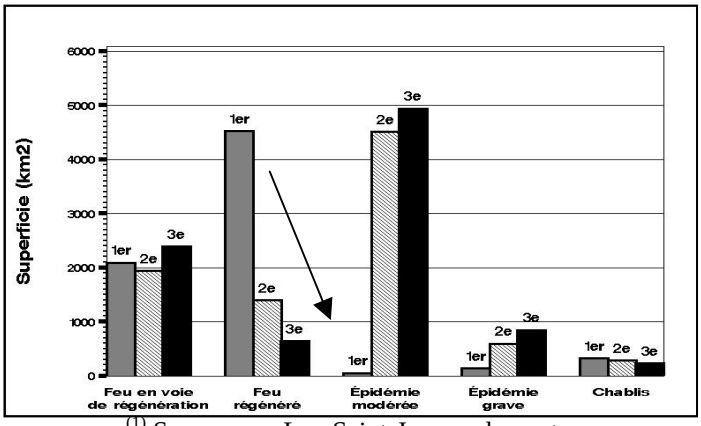

[1] Saguenay—Lac-Saint-Jean seulement
Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

R02-10[1]

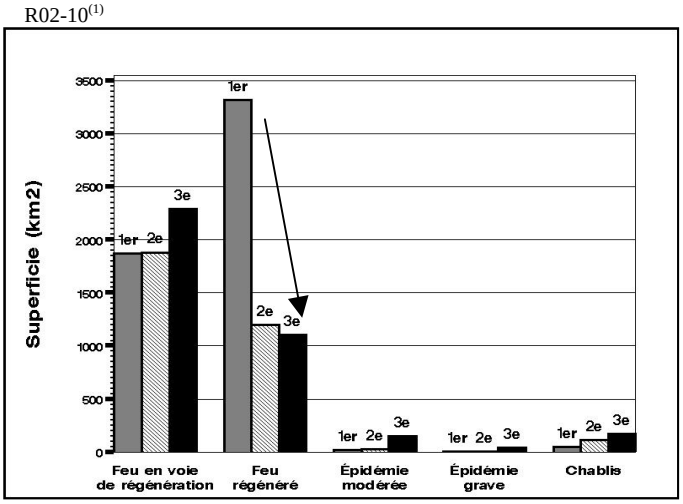

[1] Territoire de l'unité de gestion Chibougamau
Source: Direction des inventaires forestiers,

Définitions	
Feu en voie de régénération	Regroupe les peuplements qui ont une origine naturelle de feu et qui ont un stade de développement *en voie de régénération*.
Feu régénéré	Regroupe les peuplements qui ont une origine naturelle de feu et qui ont un stade de développement *régénéré*.
Épidémie modérée	Regroupe les peuplements qui ont une perturbation naturelle partielle causée par des épidémies d'insectes.
Épidémie grave	Regroupe des peuplements de moins de sept mètres *(régénéré ou en voie de régénération)* qui ont une origine naturelle causée par les épidémies d'insectes.
Chablis	Regroupe les peuplements de moins de sept mètres (*régénéré ou en voie de régénération*) qui ont une origine naturelle de chablis.

2.2.8. Importance relative des superficies selon les groupements d'essences - synthèses

Les « pessières » constituent la majorité du couvert forestier. Elles sont composées majoritairement « d'épinette noire » qui occupent près de 40 % des superficies. La figure 15 permet de dégager le constat suivant :

durant l'intervalle de 1970 à 2001, entre le 1er et le 3e décennal, la superficie occupée par les pessières a diminué de 6 %, passant de 43 % à 37 % au profit des secteurs désignés « improductifs », « régénération mélangée » et « en voie de régénération ». L'impact des feux successifs est un élément pouvant expliquer cette situation. (Figure 15 - Région 02 incluant Chibougamau) [1]

FIGURE 15 — IMPORTANCE RELATIVE DES SUPERFICIES SELON LES GROUPEMENTS D'ESSENCES - SYNTHÈSES

R02 [1]

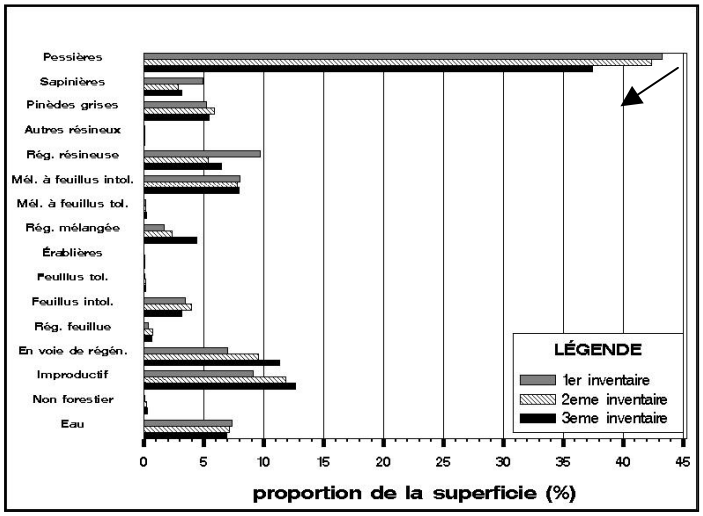

[1] Région 02 incluant Chibougamau (26)

Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

R02-02 [1]

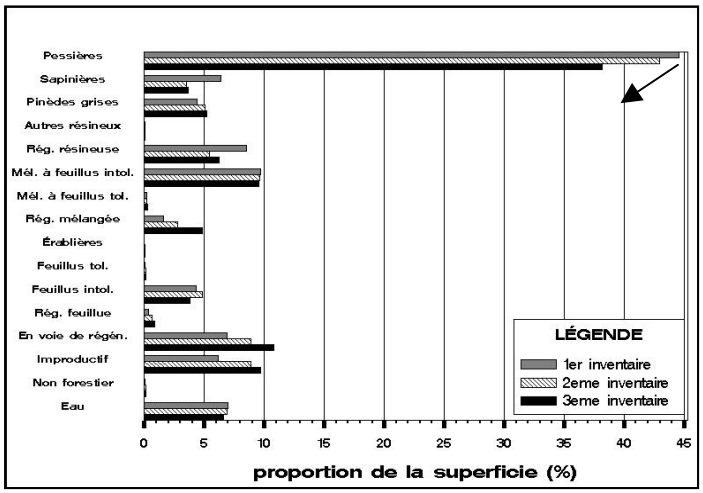

[1] Saguenay—Lac-Saint-Jean seulement

Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

R02-10 [1]

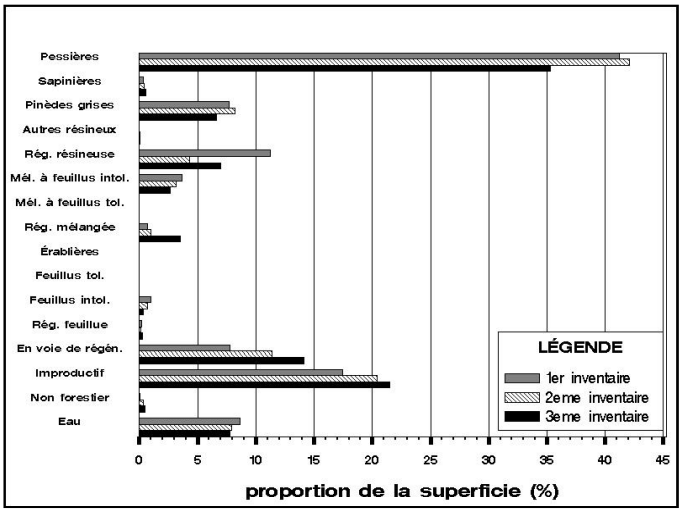

[1] Territoire de l'unité de gestion de Chibougamau (26)

Source: Direction des inventaires forestiers, MRNFP

Définitions	
Pessières	Peuplements résineux dominés par l'épinette noire ou rouge.
Sapinières	Peuplements résineux dominés par le sapin ou l'épinette blanche.
Pinèdes grises	Peuplements résineux dominés par le pin gris.
Autres résineux	Peuplements résineux dominés par les autres résineux (pin blanc, pin rouge, pruche, thuya, mélèze).
Régénération résineuse	Peuplement résineux en régénération (type de couvert résineux et entre deux et sept mètres de hauteur).
Mélangé à feuillus intolérants	Peuplements mélangés composés de résineux et de feuillus intolérants (peuplier, bouleau blanc et érable rouge), quelle que soit la dominance.
Mélangé à feuillus tolérants	Peuplements mélangés composés de résineux et de feuillus tolérants (érable à sucre, bouleau jaune et autres), quelle que soit la dominance.
Régénération mélangée	Peuplements mélangés en régénération (type de couvert mélangé et entre deux et sept mètres de hauteur).
Érablières	Peuplements feuillus dominés par l'érable à sucre.
Feuillus tolérants	Peuplements feuillus dominés par les autres feuillus tolérants (y compris le bouleau jaune et les chênes).
Feuillus intolérants	Peuplements feuillus dominés par les feuillus intolérants (peuplier, bouleau blanc et érable rouge).
Régénération feuillue	Peuplements feuillus en régénération (type de couvert feuillu et entre deux et sept mètres de hauteur).
En voie de régénération	Terrains qui n'ont pas de couvert de plus de deux mètres de haut et qui sont productifs.
Improductif	Terrains forestiers improductifs (aulnaies, dénudés secs ou humides).
Non-forestier	Terrain non-forestiers (route, lignes de transport d'énergie, villes, agricole, etc.).
Eau	Comprend les lacs, les rivières, les inondés.

2.3. Importance des superficies affectées par les perturbations naturelles

Les feux constituent la principale source de perturbation naturelle des forêts pour la région. Le nombre et la superficie des feux varient cependant beaucoup d'une année à l'autre. Par exemple, pour la région Saguenay—Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais en 2000, 110 feux avaient affecté 212 ha de forêt, alors qu'en 2002, nous avons dénombré 175 feux qui ont ravagé 225 629 ha de forêt. (Tableaux 12 et 13).

Depuis 1980, les compagnies forestières de la région ont développé une expertise dans la récupération des bois incendiés. Il est techniquement possible de transformer du bois brulé en autant que la récupération ait lieu rapidement après la perturbation (avant que le bois ne soit endommagé par les insectes).

Malgré tous les efforts de récupération, les feux ont un impact important sur le rendement des forêts. D'une part, la récolte des feux n'est jamais complète, car certaines parties des forêts peuvent être inaccessibles ou non économiquement exploitables (peuplements trop jeunes, par exemple). D'autre part, certains feux non récupérés se régénèrent peu ou pas après perturbation.

Quant à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, le bilan indique une légère progression entre 1998 et 2002, la superficie affectée passant de 70 ha à 524 ha. (Figure 16). Les secteurs de Chibougamau ont subi une attaque de la livrée des forêts sur une superficie de 69 ha en 2002.

TABLEAU 12 — SUPERFICIES AFFECTÉES PAR LE FEU (RÉGION 02)

R02-02 [3]

Région administrative	1998	1999	2000	2001	2002 [1]	2003 [2]
Nombre de feux	61	122	78	91	121	89
Nombre (ha)	5 321	2 374	114	361	90 809	6 760

(1) Seules les superficies incluses dans la zone de protection intensive sont considérées.
(2) Données préliminaires.
(3) Saguenay—Lac-Saint-Jean seulement.

Source : Direction de la conservation des forêts, MRNFP

TABLEAU 13 — SUPERFICIES AFFECTÉES PAR LE FEU (RÉGION 10)[3]

R02-10 [3]

Région administrative	1998	1999	2000	2001	2002 [1]	2003 [2]
Nombre de feux	38	59	32	49	54	35
Nombre (ha)	4 189	421	98	363	134 820	621

(1) Seules les superficies incluses dans la zone de protection intensive sont considérées.
(2) Données préliminaires.
(3) Nord-du-Québec inclus l'unité de gestion Chibougamau (26).

Source: Direction de la conservation des forêts, MRNFP

FIGURE 16 — SUPERFICIES AFFECTÉES PAR LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

R02 [1]

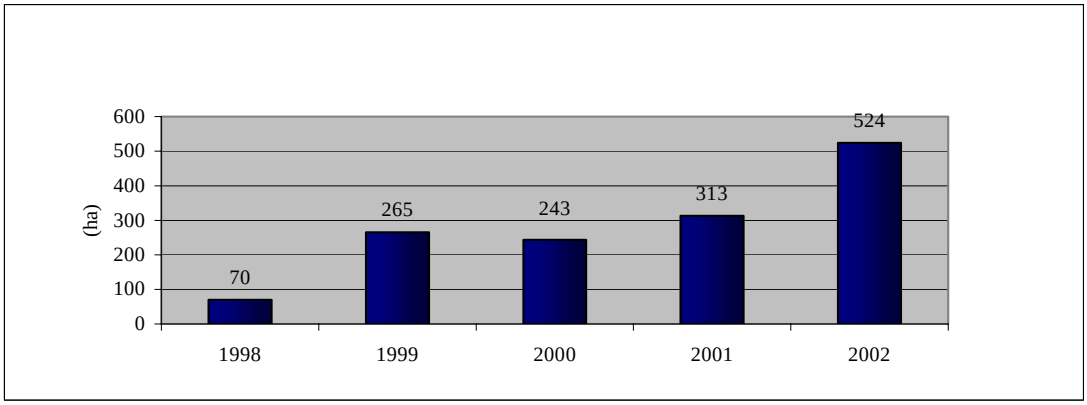

Note : Superficies affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, *Choristoneura fumiferana* (Clem.)
[1] Région Saguenay--Lac-Saint-Jean incluant l'unité de gestion de Chibougamau

Sources : - Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003
- Bilan annuel 2002, Insectes, Maladies et feux dans les forêts québecoises, Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

3 La forêt publique sous aménagement

3.1. Le territoire de gestion forestière

Les forêts publiques du Saguenay—Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais sont constituées de 21 aires communes réparties dans 7 unités de gestion (Cartes 3). La **carte 4** illustre le découpage du territoire des unités d'aménagement pour les prochains PGAF.

Dans chaque aire commune, on retrouve plusieurs bénéficiaires de « contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF) » à qui le MRNFP a attribué un volume de bois pour approvisionner leur usine. Les bénéficiaires doivent convenir d'une entente d'intégration sur les modalités de récolte et les objectifs d'aménagement pour la mise en œuvre des CAAF dans chacune des aires communes.

CARTE 3 — TERRITOIRE DE GESTION ACTUEL (AIRES COMMUNES)

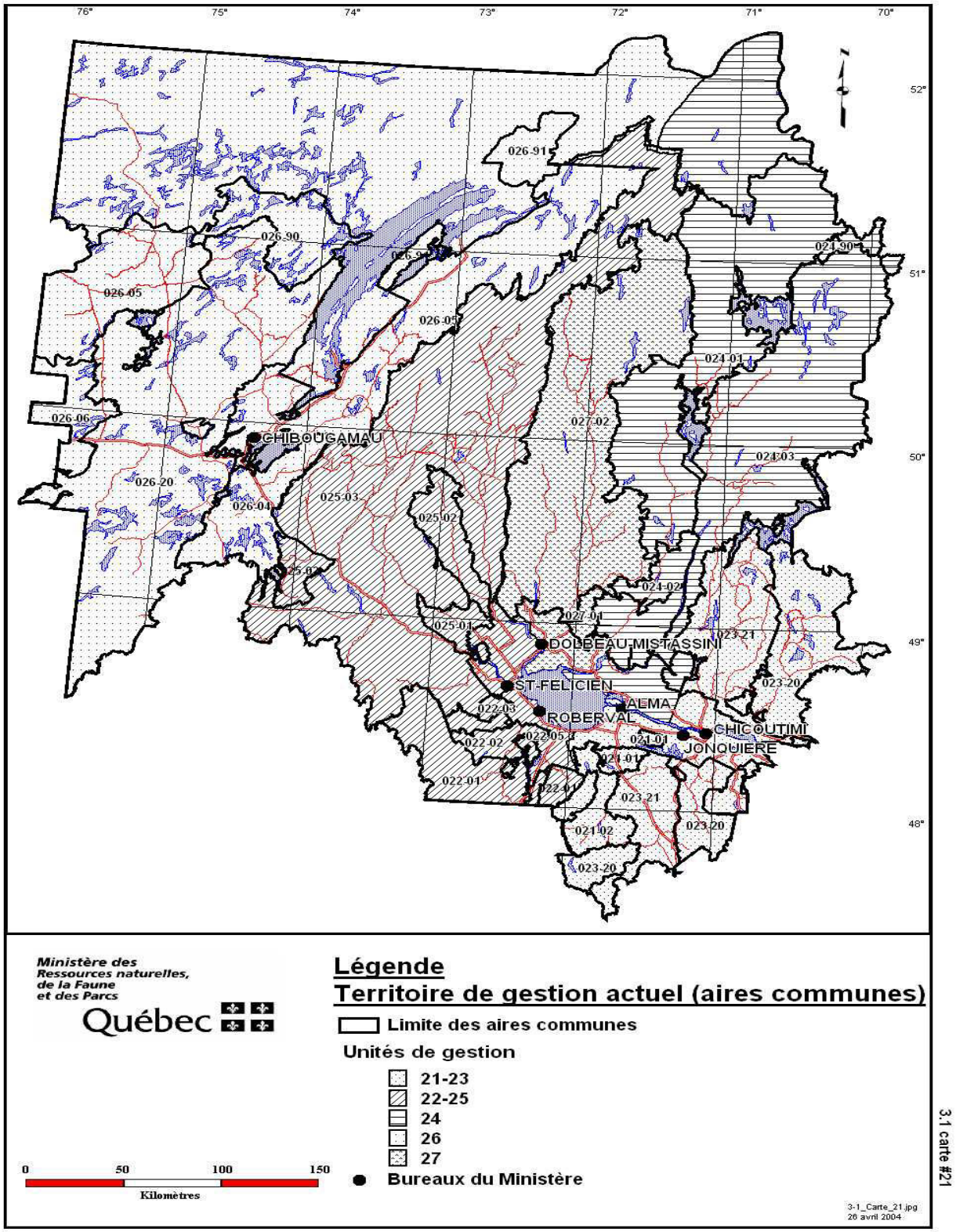

CARTE 4 — CARTES DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT (PROCHAINS PGAF)

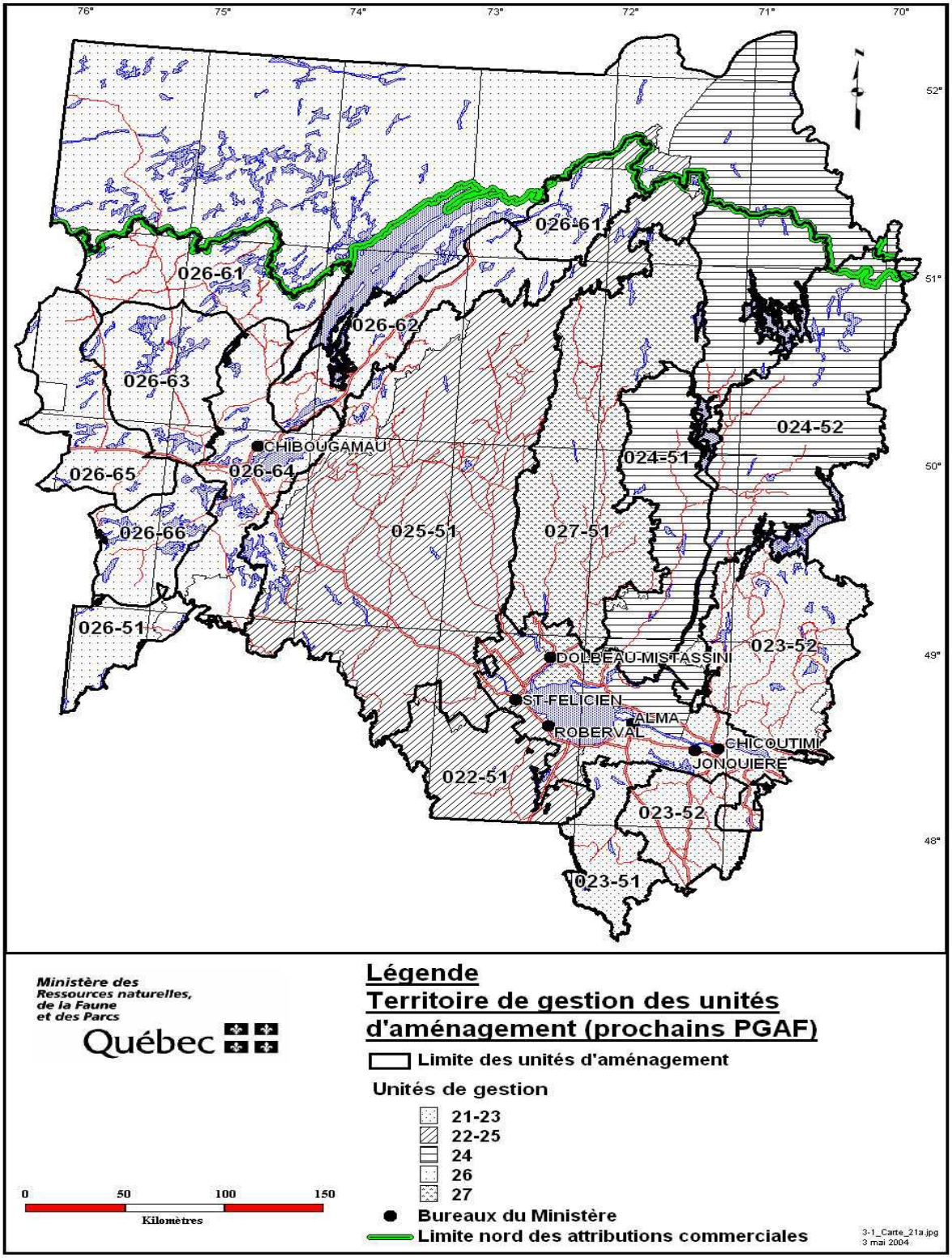

Pour le territoire du Saguenay—Lac-St-Jean/Chibougamau-Chapais, il est dénombré 42 bénéficiaires de CAAF différents, dont 38 pour le Saguenay—Lac-St-Jean et 4 pour le secteur Chibougamau-Chapais (Tableau 14).

La signature d'une entente spécifique le 1er avril 1997 permet au milieu régional de mettre en valeur certains lots intramunicipaux au moyen de conventions de gestion territoriale (CGT.). L'entente d'une durée de 5 ans a été prolongée jusqu'au 1er avril 2004. Cinq (5) conventions de gestion territoriale (CGT) sont en vigueur et permettent la mise en valeur de la forêt sur 128 274 ha (Tableau 15). Les bénéficiaires de conventions de gestion territoriale (CGT) ont ainsi signé 30 conventions d'aménagement forestier en milieu forestier municipal (Tableau 14).

TABLEAU 14 — NOMBRE DE CONTRATS ET DE CONVENTIONS

En date du 31 décembre 2003

RÉGIONS DE DESTINATION		CAAF	CvAF	CtAF
01	Bas-Saint-Laurent	31	2	0
02	**Saguenay - Lac-Saint-Jean**	**38**	**30**	**0**
03	Capitale-Nationale	14	2	0
04	Mauricie	20	3	1
05	Estrie	3	1	0
06	Montréal	0	0	0
07	Outaouais	21	1	1
08	Abitibi-Témiscamingue	29	22	0
09	Côte-Nord	11	17	0
10	**Nord-du-Québec** (1)	**8**	**1**	**0**
11	Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine	18	5	0
12	Chaudière-Appalaches	12	0	0
13	Laval	0	0	0
14	Lanaudière	13	1	0
15	Laurentides	19	0	0
16	Montérégie	1	0	0
17	Centre-du-Québec	4	0	0
	Total	**242**	**85**	**2**

(1) **Note :** 4 CAAF pour Chibougamau-Chapais (UG 26)
Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

TABLEAU 15 — CONVENTIONS DE GESTION TERRITORIALE (CGT)
EN VIGUEUR OU EN PRÉPARATION

Région 02
Saguenay—Lac-Saint-Jean

MRC :	MRC de Lac-Saint-Jean—Est
Superficie :	30 000 ha
Durée :	Prolongé le 1er avril 2002 au 1er avril 2004
MRC :	MRC Le Fjord-du-Saguenay
Superficie :	33 642 ha
Durée :	Prolongé le 1er avril 2002 au 1er avril 2004
MRC :	MRC Maria-Chapdelaine
Superficie :	42 787 ha
Durée :	Prolongé le 1er avril 2002 au 1er avril 2004
MRC :	MRC Le Domaine-du-Roy
Superficie :	14 345 ha
Durée :	Prolongé le 1er avril 2002 au 1er avril 2004
MRC :	Ville de Saguenay
Superficie :	7 500 ha
Durée :	Prolongé le 24 octobre 2002 au 24 octobre 2004

Note : Mise à jour le 8 décembre 2003

Source : Direction de la planification opérationnelle, MRNFP

3.2. L'évolution de la possibilité forestière, des attributions et de la récolte

(TABLEAUX 16 À 19 — FIGURES 17 À 20)

Les tableaux et figures de cette section illustrent l'évolution de la possibilité forestière, des volumes attribués et des volumes récoltés dans les aires communes sur une période de treize années, soit depuis 1990-1991 jusqu'en 2002-2003. Les données sur les volumes récoltés ne comprennent pas les territoires, tels que les réserves forestières, les lots intramunicipaux et les CvAF.

Les données ont été regroupées en fonction des quatre groupes d'essences suivants :

- SEPM : sapin, épinette, pin gris, mélèze
- Autres résineux: pin blanc, pin rouge, thuya
- Peupliers
- Feuillus durs: bouleau jaune, bouleau à papier

De 1990-1991 à 2002-2003 pour la région Saguenay—Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais, la possibilité forestière a varié de 7 807 500 m^3 à 9 241 515 m^3 pour les résineux (SEPM), de 581 000 m^3 à 659 061 m^3 pour les peupliers et de 996 500 m^3 à 1 069 700 m^3 pour les feuillus durs.

Cette hausse significative s'explique par les facteurs suivants :

- Agrandissement du territoire d'approvisionnement;
- Fusion d'aires communes;
- Augmentation de la superficie des traitements sylvicoles.

Pour la même période, les attributions de bois sont passées de 7 592 900 m^3 à 8 768 700 m^3 pour les résineux (environ 96 % de la possibilité), de 409 600 m^3 à 565 750 m^3 pour les peupliers (environ 82 % de la possibilité) et de 147 425 m^3 à 496 750 m^3 pour les feuillus durs (environ 41 % de la possibilité).

Au cours de cette période, la récolte a varié de 6 009 427 m^3 à 9 201 461 m^3 pour les résineux, de 47 799 m^3 à 488 141 m^3 pour les peupliers et de 29 129 m^3 à 375 776 m^3 pour les feuillus durs.

Pour l'année 1999-2000, le volume récolté des résineux a dépassé de façon significative le volume attribué et la possibilité forestière. Les industriels ont alors récolté des volumes de bois qu'ils étaient autorisés à prélever durant les années précédentes et qu'ils n'avaient pas récoltés. Cette pratique est conforme à l'application de l'article 92.0.1 de la Loi sur les forêts (arrérages accumulés).

TABLEAU 16 — ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE, DU VOLUME ATTRIBUÉ ET DES VOLUMES RÉCOLTÉS (m^3/ANNÉE) - SEPM

R02 [1]

Saguenay — Lac-Saint-Jean (02)				
Années	**Possibilité***	**Attribution***	**Récolte *****	**Écarts (récolte-attribution)**
	SEPM			
1990-1991	7 869 500	7 586 450	6 526 406	
1991-1992	7 807 500	7 613 450	6 009 427	
1992-1993	7 807 500	7 383 050	6 560 641	
1993-1994	7 911 500	7 592 900	7 050 261	
1994-1995	8 356 000	8 030 900	7 974 728	
1995-1996	8 580 800	8 422 000	8 451 052	29 052
1996-1997	8 644 800	8 501 200	7 891 576	
1997-1998	8 763 800	8 637 700	8 345 908	
1998-1999	9 031 300	8 747 700	8 645 679	
1999-2000	9 031 300	8 735 200	9 201 461	466 261
2000-2001**	9 140 220	8 539 600	8 806 449	266 849
2001-2002	9 241 515	8 768 700	8 030 633	
2002-2003	9 241 515	8 750 700	8 651 986	

* Données au 31 mars de chaque année.

** La possibilité forestière de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

*** Volumes de matière ligneuse, excluant les bois laissés sur les aires de récolte.

[1] **Note** : Incluant le territoire de l'unité de gestion de Chibougamau (26).

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

SEPM: Le volume récolté a dépassé le volume attribué au cours des années 1995-1996, 1999-2000 et 2000-2001.

FIGURE 17 — ÉVOLUTION POSSIBILITÉ/ATTRIBUTION/RÉCOLTE - SEPM - FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT

R 02 [1]

SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN (02)

SEPM

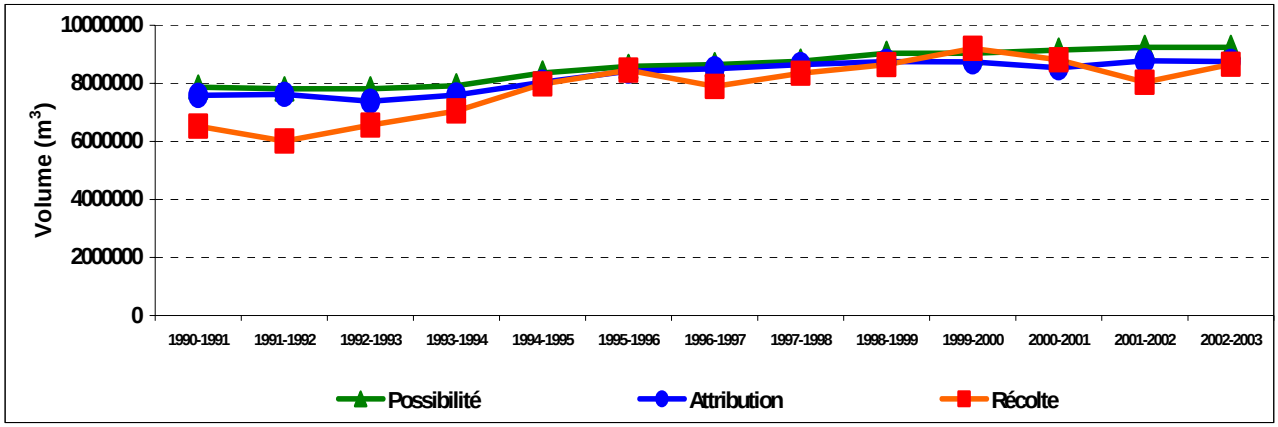

LES ÉCARTS ENTRE LES ATTRIBUTIONS ET LES RÉCOLTES

Année	Attribution (m^3)	Récolte (m^3)	Motif
1995-1996	8 422 000	8 451 052	Dépassement permis par les plans spéciaux de récupération des bois brûlés en 1995 (UG 25).
1999-2000	8 735 200	9 201 461	Récolte de volume excédant la possibilité (1999-2000) dû au rattrapage des volumes non utilisés les années précédentes selon l'article 92.0.1 de la Loi sur les forêts.
2000-2001	8 539 000	8 806 449	Les plans spéciaux de récupération, à la suite des feux, expliquent un dépassement des attributions.
2001-2002	8 768 700	8 030 633	Pour l'année 2001-2002, le volume affecté par les opérations de récolte (VAOR) n'a pas dépassé le volume attribué tel qu'indiqué au tableau 23 de la section 4.5.1.2.

[1] **Note :** Incluant le territoire de l'unité de gestion Chibougamau (26)
Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

TABLEAU 17 — ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE, DU VOLUME ATTRIBUÉ ET DES VOLUMES RÉCOLTÉS (m^3/ANNÉE) - AUTRES RÉSINEUX)

R02 [1]

Saguenay — Lac-Saint-Jean (02)				
Années	**Possibilité***	**Attribution***	**Récolte *****	**Écarts (récolte-attribution)**
	Autres résineux			
1990-1991	500	0	85	85
1991-1992	500	0	0	
1992-1993	500	0	0	
1993-1994	300	0	0	
1994-1995	300	0	0	
1995-1996	500	0	0	
1996-1997	500	0	0	
1997-1998	500	0	66	66
1998-1999	500	0	0	
1999-2000	500	0	0	
2000-2001 ****	0	0	0	
2001-2002	478	0	0	
2002-2003	478	0	0	

* Données au 31 mars de chaque année

** La possibilité forestière de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

*** Volumes de matière ligneuse, excluant les bois laissés sur les aires de récolte.

[1] **Note** : Incluant le territoire de l'unité de gestion de Chibougamau (26).

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

Autres résineux: On note un volume récolté en 1990-1991 et 1997-1998. Aucun volume attribué pour ce groupe d'essences.

FIGURE 18 — ÉVOLUTION POSSIBILITÉ/ATTRIBUTION/RÉCOLTE - AUTRES RÉSINEUX - FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT

R02 [1]

SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN (02)

AUTRES RÉSINEUX

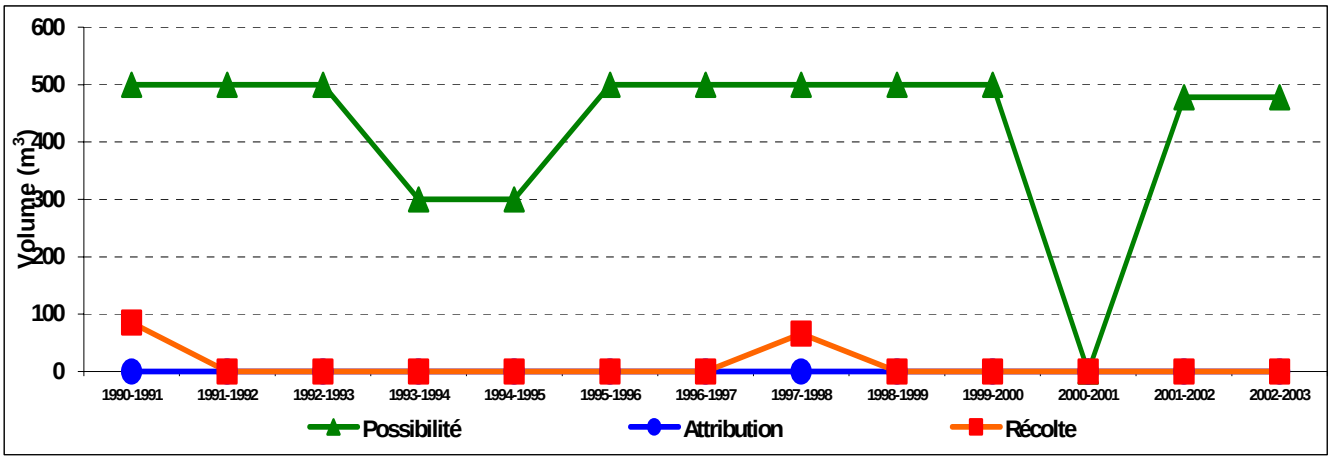

LES ÉCARTS ENTRE LES ATTRIBUTIONS ET LES RÉCOLTES

Année	Attribution (m^3)	Récolte (m^3)	Motif
1990-1991	0	85	Volume constitué de tiges coupées pour installer le réseau de chemins forestiers.
1997-1998	0	66	
2001-2002	0	0	Aucun dépassement de l'attribution ou de la possibilité forestière n'est observé tel qu'indiqué au tableau 23 de la section 4.5.1.2.

[1] **Note :** Incluant le territoire de l'unité de gestion Chibougamau (26)
Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

TABLEAU 18 — ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE, DU VOLUME ATTRIBUÉ ET DES VOLUMES RÉCOLTÉS (m^3/ANNÉE) - PEUPLIERS

R02 [1]

Saguenay — Lac-Saint-Jean (02)				
Années	**Possibilité***	**Attribution***	**Récolte *****	**Écarts (récolte-attribution)**
	Peupliers			
1990-1991	585 500	409 600	230 414	
1991-1992	581 000	446 600	117 426	
1992-1993	581 000	446 400	152 157	
1993-1994	583 100	498 400	406 069	
1994-1995	588 600	522 900	488 141	
1995-1996	606 500	546 250	475 837	
1996-1997	614 000	548 250	301 051	
1997-1998	628 000	548 250	365 845	
1998-1999	643 000	557 250	483 181	
1999-2000	643 000	565 750	294 679	
2000-2001 ****	616 400	550 850	428 908	
2001-2002	659 061	494 850	444 641	
2002-2003	659 061	421 900	47 799	

* Données au 31 mars de chaque année

** La possibilité forestière de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

*** Volumes de matière ligneuse, excluant les bois laissés sur les aires de récolte.

[1] **Note** : Incluant le territoire de l'unité de gestion de Chibougamau (26).

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

Peupliers: Aucun dépassement de l'attribution ou de la possibilité forestière n'est observé.

FIGURE 19 — ÉVOLUTION POSSIBILITÉ/ATTRIBUTION/RÉCOLTE - PEUPLIERS - FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT

R02 [1]

SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN (02)

PEUPLIERS

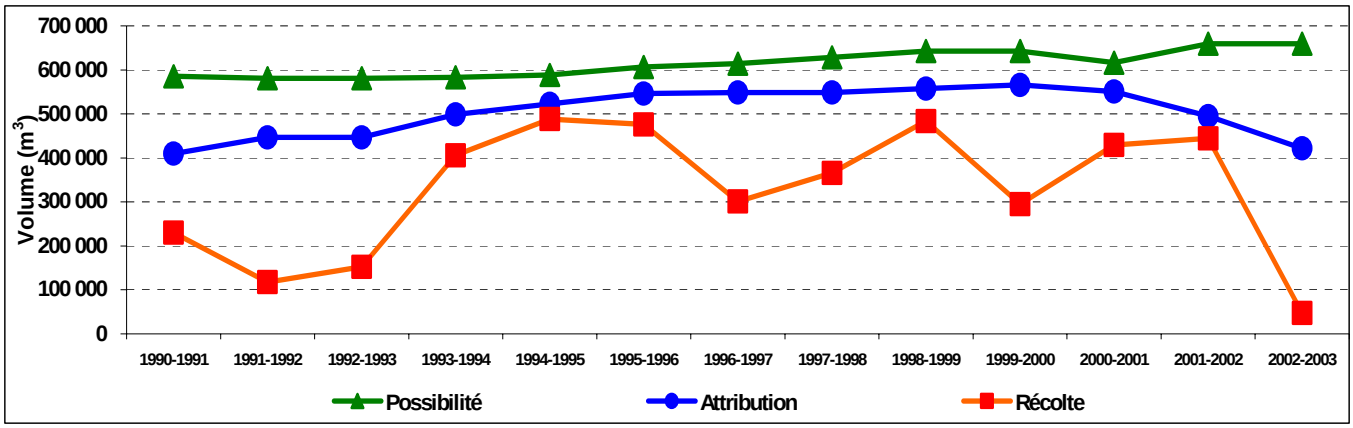

LES ÉCARTS ENTRE LES ATTRIBUTIONS ET LES RÉCOLTES

Année	Attribution (m^3)	Récolte (m^3)	Motif
2001-2002	494 850	444 641	Pour l'année 2001-2002, le volume affecté par les opérations de récolte (VAOR) n'a pas dépassé le volume attribué tel qu'indiqué au tableau 23 de la section 4.5.1.2.

[1] **Note:** Incluant le territoire de l'unité de gestion Chibougamau (26)
Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

TABLEAU 19 — ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE, DU VOLUME ATTRIBUÉ ET DES VOLUMES RÉCOLTÉS (m^3/ANNÉE) - FEUILLUS DURS - FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT

R02 [1]

Saguenay — Lac-Saint-Jean (02)				
Années	**Possibilité***	**Attribution***	**Récolte *****	**Écarts (récolte-attribution)**
	Feuillus durs			
1990-1991	1 001 000	164 625	52 396	
1991-1992	996 500	177 625	29 129	
1992-1993	996 500	147 425	32 258	
1993-1994	999 200	210 425	115 036	
1994-1995	1 001 703	231 625	176 057	
1995-1996	959 200	286 175	171 527	
1996-1997	974 700	382 075	65 384	
1997-1998	1 029 700	381 550	260 988	
1998-1999	1 069 700	443 550	236 249	
1999-2000	1 069 700	391 550	271 764	
2000-2001**	1 073 280	365 250	356 881	
2001-2002	1 008 679	496 750	375 776	
2002-2003	1 008 679	466 600	241 492	

* Données au 31 mars de chaque année

** La possibilité forestière de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision du PGAF.

*** Volumes de matière ligneuse, excluant les bois laissés sur les aires de récolte.

[1] **Note** : Incluant le territoire de l'unité de gestion de Chibougamau (26).

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

Feuillus durs: Aucun dépassement de l'attribution ou de la possibilité forestière n'est observé.

FIGURE 20 — ÉVOLUTION POSSIBILITÉ/ATTRIBUTION/RÉCOLTE - FEUILUS DURS - FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT

R 02 (1) **SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN (02)**

FEUILLUS DURS

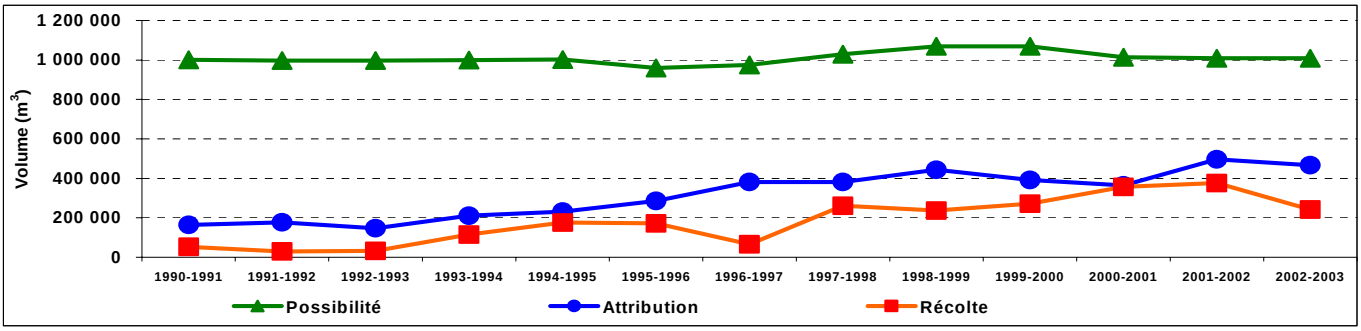

LES ÉCARTS ENTRE LES ATTRIBUTIONS ET LES RÉCOLTES

Année	Attribution (m^3)	Récolte (m^3)	Motif
2001-2002	496 750	375 776	Pour l'année 2001-2002, le volume affecté par les opérations de récolte (VAOR) n'a pas dépassé la possibilité forestière (Tableau 19). Cependant, en tenant compte des bois laissés sur les sites de récolte (glanures), le VAOR dépasse le volume attribué de 176 224 m^3 tel qu'indiqué au tableau 23 de la section 4.5.1.2.

(1) **Note:** Incluant le territoire de l'unité de gestion Chibougamau (26)
Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP

3.3. Mouvement interrégionaux des bois ronds récoltés dans les forêts publiques sous aménagement

De 1998 à 2002, la majorité des bois récoltés (environ 97 %) dans les forêts publiques sous aménagement ont été transformés dans la région. La figure 21 illustre qu'en 1998 la région 02 recevait un volume excédentaire de 85 227 m^3 (bilan positif), alors qu'en 2002, on destine un volume additionnel de 89 289 m^3 (bilan négatif) par rapport au volume reçu des autres régions.

FIGURE 21 — MOUVEMENT DES BOIS RONDS RÉCOLTÉS SUR FORÊTS PUBLIQUES RÉGION (02)

R02 [1]

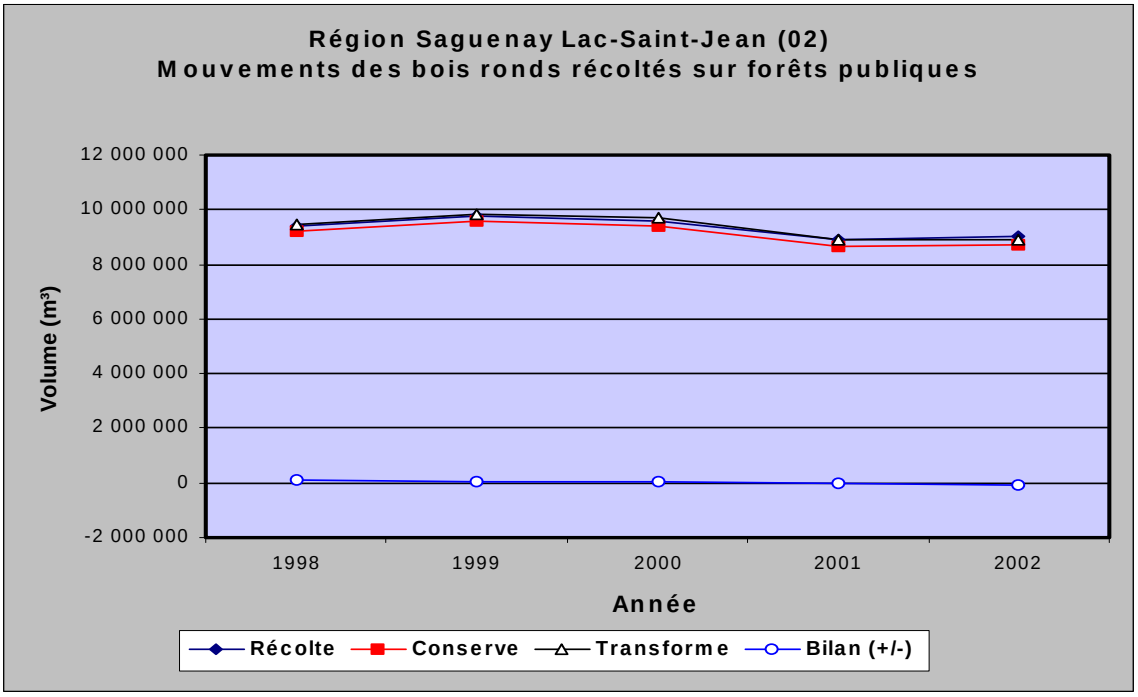

	1998	1999	2000	2001	2002
Récolté	9 382 767	9 783 045	9 613 129	8 919 921	9 010 859
Conservé	9 203 250	9 556 773	9 401 124	8 665 460	8 743 770
Transformé	9 465 994	9 846 486	9 682 260	8 894 489	8 921 572
Bilan (+/-)	85 227	63 441	69 130	-25 432	-89 287

[1] Note : Incluant le territoire de l'unité de gestion Chibougamau (26)

Source: Direction de l'assistance technique, MRNFP

La figure 22 illustre que les expéditions de bois ronds à l'extérieur de la région variaient de 179 000 m^3 à 267 000 m^3 annuellement. Cela représente une variation de 2 à 3 % par rapport au volume total expédié.

Il faut considérer que certaines usines de l'extérieur ont des attributions dans la région alors que des usines de la région ont des attributions en provenance des régions périphériques.

FIGURE 22 — DESTINATION DES VOLUMES DE BOIS RONDS RÉCOLTÉS DANS LES FORÊTS PUBLIQUES SOUS AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION (2)

R02 (1)

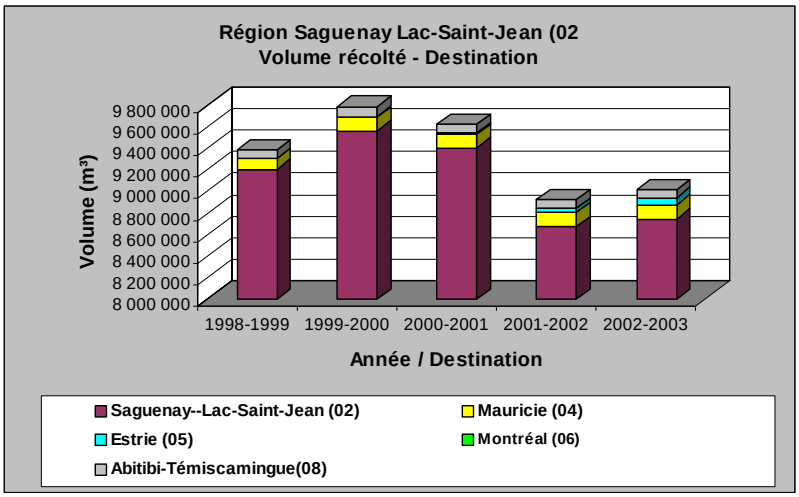

TABLEAU 20 — RÉGION SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN (2) VOLUME RÉCOLTÉ - DESTINATION

Destination	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	9 203 250	9 556 773	9 401 124	8 665 460	8 743 770
Mauricie (04)	97 609	128 661	125 771	139 390	130 804
Estrie (05)	1 968	1 040	6 549	35 577	65 307
Montréal (06)		1 620	1 985	2 258	812
Abitibi-Témiscamingue (08)	79 941	94 951	77 701	77 235	70 165
Total	**9 382 767**	**9 783 045**	**9 613 129**	**8 919 921**	**9 010 859**

Note : Incluant le territoire de l'unité de gestion Chibougamau (26)

Source: Direction de l'assistance technique, MRNFP

FIGURE 23 — PROVENANCE DES VOLUMES DE BOIS RONDS RÉCOLTÉS DANS LES FORÊTS PUBLIQUES SOUS AMÉNAGEMENT ET TRANSFORMÉS PAR LES USINES DE LA RÉGION (2)

La région a reçu en provenance des autres régions des volumes de 178 000 m3 à 280 000 m^3 de bois chaque année. Cela représente une variation de 2 à 3 % par rapport au volume total transformé.

R02 [1]

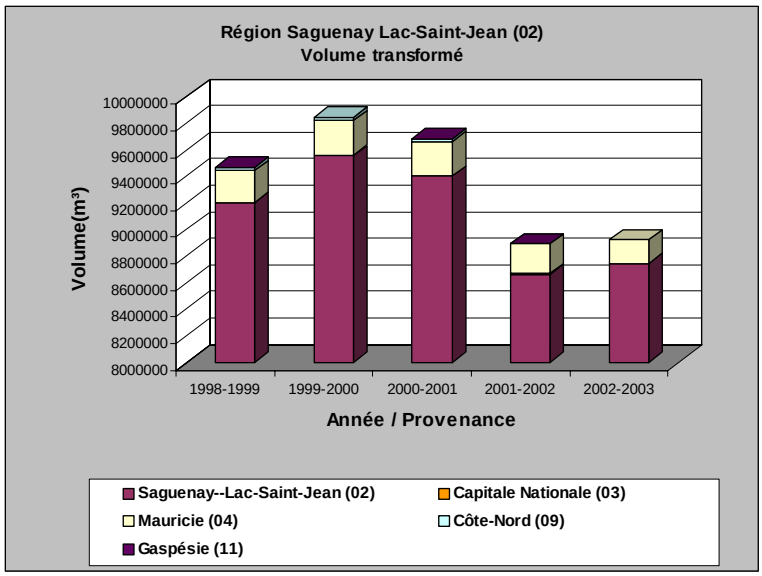

TABLEAU 21 — RÉGION SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN (2) VOLUME TRANSFORMÉ

Provenance	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	9 203 249,53	9 556 773	9 401 123,73	8 665 460,19	8 743 770,14
Capitale-Nationale (03)	427	2 286	3 105	4 347	1 891
Mauricie (04)	240 583	262 487	256 973	22 511	175 911
Côte-Nord (09)	23 236	24 941	20 525	2 171	
Gaspésie (11)	500		533	0	
Total	**9 467 994,24**	**9 846 486**	**9 682 259,6**	**8 894 488,79**	**8 921 571,97**

[1] Note : Incluant le territoire de l'unité de gestion Chibougamau (26)

Source: Direction de l'assistance technique, MRNFP

3.4. Traitements sylvicoles planifiés

Le Ministère a mis en place en 2001-2002 un mécanisme de suivi des réalisations des stratégies sylvicoles prévus dans les PGAF. Ce mécanisme a pour but d'assurer la réalisation des travaux sylvicoles par les bénéficiaires et ce, afin de maintenir la possibilité forestière calculée lors de la préparation du PGAF 2000-2005.

Les travaux sylvicoles nécessaires au maintien de la possibilité sont réalisés par les bénéficiaires ou le seront au cours de la période quinquennale actuel (Tableau 22 et figure 24).

De façon générale, la superficie des travaux sylvicoles réalisés est proportionnelle au niveau de la récolte. La réalisation du présent PGAF devrait se conclure par le respect des stratégies.

TABLEAU 22 — TRAVAUX SYLVICOLES LIÉS AU MAINTIEN DE LA POSSIBILITÉ

R02		**Réalisation**				
Catégorie de traitements sylvicoles	Stratégie PGAF (ha/année)	2000 (ha)	2001 (ha)	2002 (ha)	2003 [1] (ha)	Total 2000-2003
Coupes de régénération (CPRS)	90 465	85 711	81 208	90 554	82 657	340 130
Coupes partielles (EC)	3 295	1 266	1 364	1 741	373	4 744
Plantations et associés (travaux équivalents)	24 028	29 633	31 763	27 315	17 739	106 450
Entretien de plantations	5 503	5 683	7 173	5 857	5 885	24 590
Rendement naturel (équivalent à la régénération naturelle)	24 700	23 961	19 191	18 288	22 475	83 915
Entretien de la régénération naturelle	3 930	354	485	153	0	992

[1] Données préliminaires pour 2003-2004
Bilan PGAF, Région 02 — 2000-2005 au 1er décembre 2003 (incluant Chibougamau)

FIGURE 24 — TRAVAUX SYLVICOLES LIÉS AU MAINTIEN DE LA POSSIBILITÉ

R02

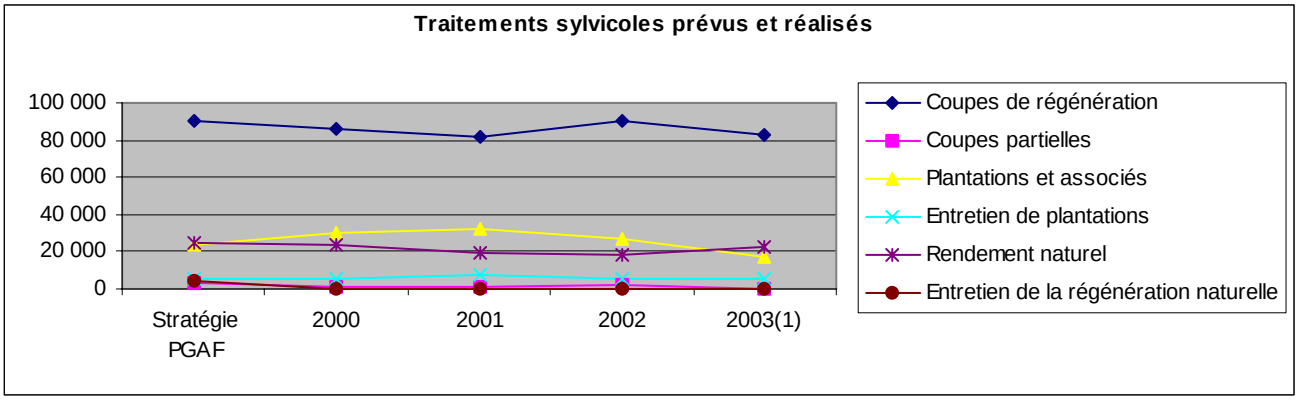

4 Le processus de gestion des forêts publiques

4.1. Grands enjeux régionaux

1- <u>Développement économique</u>

➢ ***Constats***

- Plusieurs nouveux éléments qui seront intégrés dans les prochains plans généraux d'aménagement forestier laissent présager une baisse de la possibilité forestière (rendement des travaux d'aménagement, OPMV, aires protégées, ententes avec les communautés autochtones, etc)

- Presque tous les volumes de résineux, de peuplier et de bouleau de qualité sciage sont actuellement attribués.

- La baisse de volume appréhendée aura un impact sur plusieurs des usines de la région. Une rationalisation de la structure industrielle primaire est prévisible.

- ***Enjeux***

  - Maintenir l'activité économique liée à la foresterie.
  - Favoriser une transformation accrue de la matière ligneuse (deuxième et troisième transformation).
  - Améliorer la qualité de la fibre produite.
  - Augmenter à long terme le rendement de la forêt.

2- <u>Productivité des forêts</u>

- ***Constats***

  - Dans le domaine de la pessière, suite à des feux, des parties de la forêt ne se régènèrent pas naturellement. Sans interventions humaines, ces forêts demeureront improductives. Dans la région, environ 880 000 hectares de forêts deviendraient ainsi improductives.
  - Des données préliminaires démontrent une problématique d'enfeuillement à la suite des interventions de récolte.
  - La construction de chemins occasionne une perte de superficie forestière significative.

- ***Enjeux***

  - Maintenir la productivité des forêts.
  - Maintenir la composante résineuse des peuplements.
  - Minimiser l'impact des activités de récolte sur la superficie forestière productive.

3- Participation des intervenants au processus de gestion forestière

- ***Constats***

  - Au cours des deux dernières années, il y a eu des consultations publiques sur le processus général de consultation, la délimitation des UAF, la limite nordique des forêts attribuables, les objectifs de protection.

  - Ces mêmes intervenants participent actuellement à d'autres consultations publiques dont notamment celle sur les aires protégées.

  - Ces intervenants régionaux sont également sollicités pour participer à la préparation des prochains plans généraux d'aménagement forestier.

- ***Enjeu***

  - Assurer la participation des intervenants au processus de planification forestière et de consultation publique.

4- Connaissances forestières

- ***Constats***

  - Les superficies des strates juvéniles naturelles et celles des strates éduquées est en progression.

  - Les connaissances concernant l'évolution de ces strates sont partielles notamment en ce qui concerne l'impact des sentiers de débusquage et la présence d'essences feuillues.

  - La connaissance de l'évolution de ces strates est nécessaire pour évaluer la possibilité forestière.

- ***Enjeu***

  - Poursuivre l'amélioration des connaissances sur la croissance juvénile des peuplements naturels et éduqués.

5- Harmonisation des usages

- ***Constats***

  - Suite à l'implantation des coupes mosaïques, la superficie touchée par des opérations forestières augmente (déconcentration des opérations) et la superficie forestière où sont réalisés des traitements sylvicoles est en progression.

  - Plusieurs utilisateurs du milieu forestier sont préoccupés par l'augmentation de l'accès au territoire alors que d'autres se soucient de la qualité des infrastructures routières actuelles.

  - Il y a de plus en plus de demandes des intervenants en regard de l'harmonisation des usages. Ces demandes ont parfois des impacts sur le coût des opérations et/ou le rendement de la forêt.

- ***Enjeu***

  - Assurer une cohabitation des usages et fournir les informations nécessaires à la résolution des conflits d'usage.

6- Relations avec les communautés autochtones

- ***Constats***

  - Plusieurs communautés autochtones sont présentes dans la région et y exercent des activités.

  - L'entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (ENRQC) a été signée en février 2002 et est en vigueur depuis cette date. Le Conseil Cris-Québec est opérationnel depuis l'automne 2003.

  - L'entente de principe concernant l'approche commune avec certaines communautés montagnaises a été signée récemment.

- Les demandes des communautés concernant l'harmonisation des usages et le développement économique s'accentuent.

➢ ***Enjeux***

- Maintenir le dialogue avec les communautés autochtones afin d'identifier les besoins et les solutions requises.

- Expliquer aux communautés non autochtones la nature des ententes existantes touchant la gestion des forêts.

4.2. Plan général d'aménagement forestier

Le PGAF est un plan stratégique qui est révisé tous les cinq ans et qui comprend notamment :

- une description de l'unité d'aménagement, des conditions socio-économiques qui y prévalent, des secteurs qui doivent y être protégés ;

- les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu calculées par le ministre ;

- l'énoncé des objectifs de protection et de mise en valeur poursuivis ;

- une description des stratégies d'aménagement forestier retenues pour atteindre les rendements et les objectifs fixés ;

- la programmation des travaux sylvicoles prévus au cours des cinq années et la description des zones qui présentent un intérêt particulier pour les autres utilisateurs du milieu forestier ;

- un bilan des activités d'aménagement réalisées sur le territoire.

Le territoire forestier public de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais couvre une superficie forestière productive de près de 90 000 km^2. Vingt-et-un (21) PGAF sont actuellement en vigueur dans autant d'aires communes.

Quatorze (14) unités d'aménagement forestier (UAF) ont été créées lors du redécoupage du territoire d'aménagement. Six de ces UAF sont situées dans le territoire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) et seront aménagées selon un régime forestier adapté en vertu du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec.

4.2.1. Application des PGAF en vigueur (2000-2005)

Les figures suivantes illustrent le bilan des superficies par traitement prévues aux PGAF en vigueur et les réalisations au 31 mars 2004.

4.2.1.1. Traitements avec récolte

Les figures 25 illustre le bilan des réalisations pour les traitements avec récolte.

FIGURE 25 — TRAITEMENT SYLVICOLE DE RÉCOLTE

R02-02 [1]

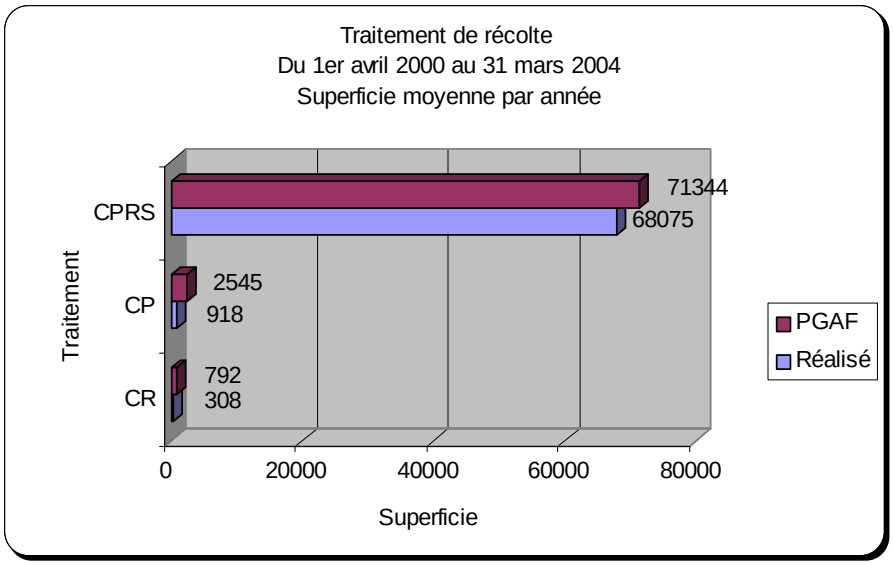

[1] Saguenay--Lac-Saint-Jean seulement

CPRS: coupe avec protection de la régénération et des sols
CP: coupe partielle (CA: coupe d'amélioration, CPJ: coupe de préjardinage, CJ: coupe jardinatoire, EC: éclaircie commerciale)
CR: coupe de régénération (CR (FT): coupe de régénération (feuillus tolérants) - CPE: coupe progressive d'ensemencement)

Source : MRNFP - Bilan de l'application des stratégies d'aménagement des PGAF de 2000 à 2005, lecture mars 2004

R02-10[1]

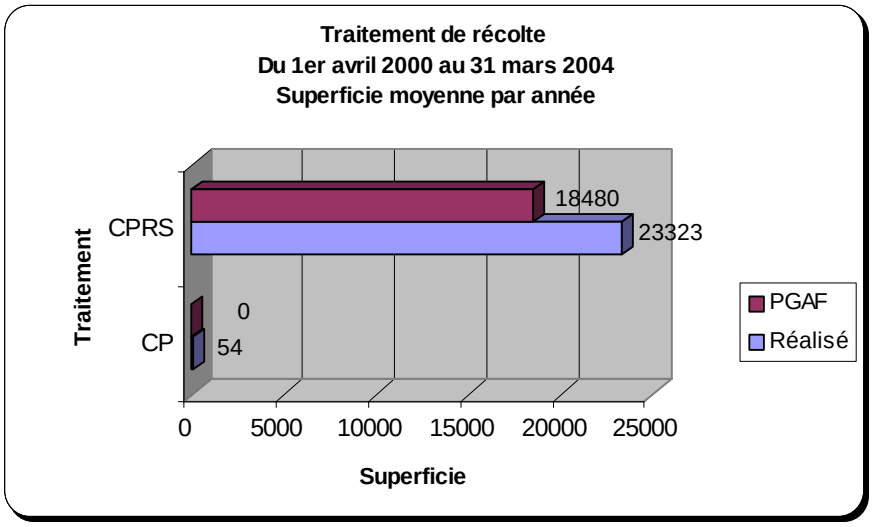

[1] Unité de gestion de Chibougamau (26)

CPRS: coupe avec protection de la régénération et des sols
CP: coupe partielle (EC: éclaircie commerciale)

Source : MRNFP - Bilan de l'application des stratégies d'aménagement des PGAF de 2000 à 2005, lecture mars 2004

R02[1]

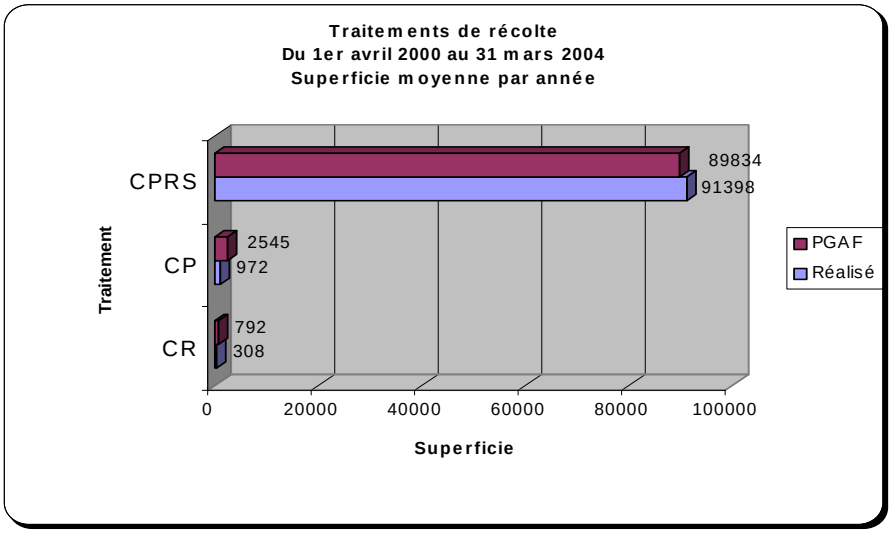

[1] Saguenay--Lac-Saint-Jean / Chibougamau-Chapais

CPRS: coupe avec protection de la régénération et des sols
CP: coupe partielle (CA: coupe d'amélioration, CPJ: coupe de préjardinage, CJ: coupe jardinatoire, EC: éclaircie commerciale)
CR: coupe de régénération (CR (FT): coupe de régénération (feuillus tolérants) - CPE: coupe progressive d'ensemencement)

Source : MRNFP - Bilan de l'application des stratégies d'aménagement des PGAF de 2000 à 2005, lecture mars 2004

- ***Constats***

  - Les superficies récoltées en CPRS pour l'unité de gestion de Chibougamau (R02-10) dépassent de 5 000 hectares les niveaux établis aux PGAF, soit un écart de 26 %. Dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean (R02-02), les superficies récoltées sont de 5 % inférieures aux niveaux prévus aux PGAF.

  - Le taux de réalisation des coupes partielles pour l'ensemble de la région est de 38 %. L'objectif annuel d'éclaircie commerciale de 2 370 hectares a été réalisé à 39 %, alors que celui des coupes partielles dans les feuillus tolérants (175 ha) a été réalisé à 13 %.

  - Aucune coupe de régénération n'est prévue dans les stratégies de l'unité de gestion de Chibougamau (R02-10). Le taux de réalisation des coupes de régénération dans les feuillus tolérants au Saguenay—Lac-Saint-Jean (R02-02) est de 54 % alors que celui des coupes progressives d'ensemencement est de 30 %.

- ***Explication des écarts***

  - Des plans spéciaux de récupération des bois après feu expliquent la moitié de l'écart de superficies de CPRS constaté dans la région 10. Les caractéristiques des peuplements récoltés expliquent l'autre moitié de l'écart. En effet, la récolte a été ciblée dans les secteurs en décroissance, habituellement moins bien stockés en volume de bois marchand que la moyenne des peuplements. La signature de l'entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (ENRQC) a aussi influencé la planification et le choix des secteurs à récolter. Cette situation n'aura pas d'impact sur la possibilité forestière, la récolte des peuplements en décroissance étant une stratégie à favoriser pour augmenter le rendement moyen d'un territoire.

  - L'éclaircie commerciale des peuplements résineux est mal adaptée aux peuplements d'épinette noire, les peuplements traités étant très susceptibles aux chablis. La mécanisation du traitement s'est avérée plus onéreuse que prévue initialement et la main-d'œuvre pour une réalisation manuelle des travaux a été

peu disponible. Les avis scientifiques récents sur ce traitement indique qu'il n'y a pas de gain anticipé sur le volume marchand total produit; aucun plan correcteur pour atteindre les superficies fixées aux PGAF éclaircie commerciale ne sera donc appliqué.

- L'attribution incomplète des volumes de feuillus durs disponibles ainsi que l'absence de marché pour les bois à pâte feuillus en 2002 (grève chez un bénéficiaire) expliquent en grande partie le faible taux de réalisation des coupes partielles et des coupes de régénération dans les feuillus tolérants.

4.2.1.2. Traitements sans récolte

La figure 26 présente le bilan des réalisations pour les traitements sans récolte.

FIGURE 26 — TRAITEMENTS SANS RÉCOLTE

R02-02 [1]

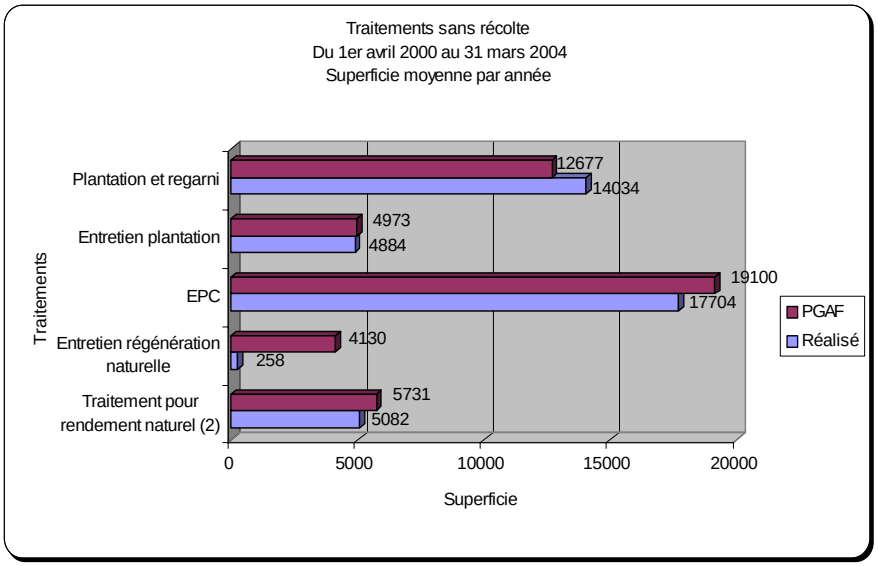

[1] Saguenay--Lac-Saint-Jean seulement

[2] Inclus les traitements de regarnis, ensemencement, préparation de terrain et drainage pour l'obtention d'un rendement de peuplement naturel.

Source: Bilan de l'application des stratégies d'aménagement des PGAF de 2000 à 2005, lecture : mars 2004

R02-10 [1]

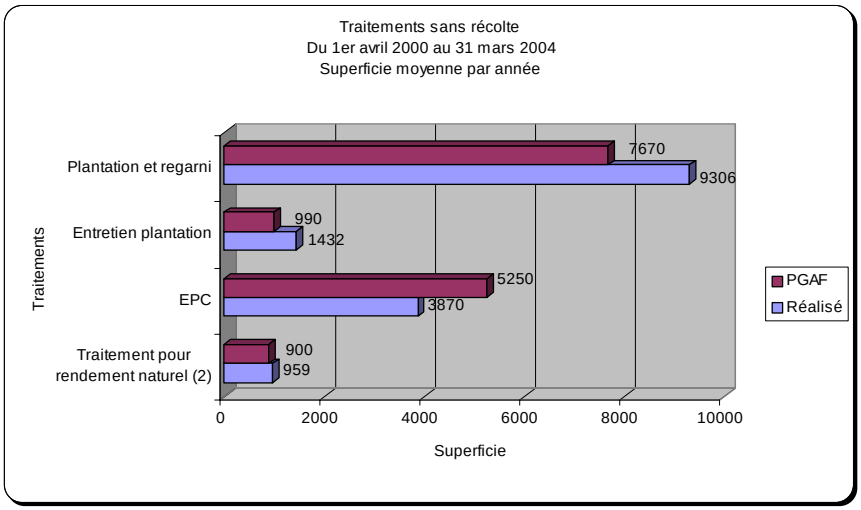

[1] Unité de gestion de Chibougamau (26)
[2] Inclus les traitements de regarnis, ensemencement, préparation de terrain et drainage pour l'obtention d'un rendement de peuplement naturel.
Source: Bilan de l'application des stratégies d'aménagement des PGAF de 2000 à 2005, lecture : mars 2004

R02[1]

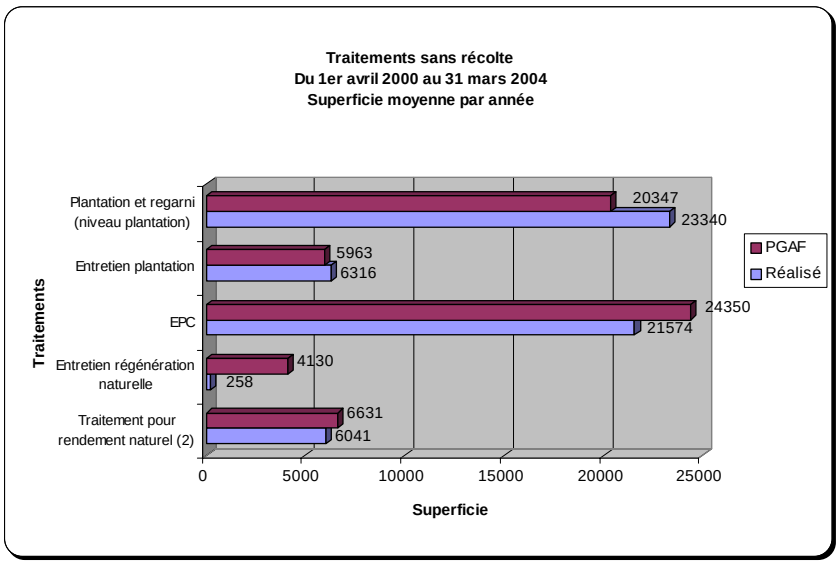

[1] Saguenay--Lac-Saint-Jean / Chibougamau-Chapais

[2] Inclus les traitements de regarnis, ensemencement, préparation de terrain et drainage pour l'obtention d'un rendement de peuplement naturel.

Source: Bilan de l'application des stratégies d'aménagement des PGAF de 2000 à 2005, lecture : mars 2004

- ***Constats***

  - Les traitements de plantations et d'entretien des plantations sont réalisés à des niveaux légèrement supérieurs à ceux prévus aux PGAF (114 % et 106 % respectivement).

  - Le traitement d'éclaircie précommerciale atteint 88 % de l'objectif fixé alors que celui d'entretien de la régénération naturelle est réalisé à un seuil nettement inférieur à l'objectif fixé aux PGAF (6 %).

  - L'ensemble des traitements visant à maintenir le rendement d'un peuplement naturel atteint 91 % des objectifs fixés. Par contre, la remise en production des aires annuelles d'ébranchage atteint 127 % de l'objectif (3 395 ha/an réalisés pour un objectif annuel de 2 678 ha), alors que la préparation de terrain pour favoriser la régénération naturelle des feuillus tolérants n'atteint que 41 % de l'objectif (248 ha/an réalisés pour un objectif annuel de 598 ha). Le regarni pour obtenir le rendement du peuplement précédent est aussi réalisé à un taux légèrement inférieur à l'objectif (1288 ha/an pour un objectif annuel de 2203 ha).

- ***Explication des écarts***

  - Sauf exception, les écarts constatés dans la réalisation des éclaircies précommerciales ont été comblés par une augmentation des superficies reboisées. Les avis scientifiques récents, intégrés à la 4e édition du Manuel d'aménagement forestier ont précisé les objectifs à poursuivre lors d'un traitement d'éclaircie précommerciale (EPC), soit le choix des essences conservées et la production de tiges de gros diamètre. En conséquence, les peuplements purs d'essences résineuses ne sont éclaircis que lorsqu'il est nécessaire de réduire la proportion de sapin baumier afin de diminuer leur vulnérabilité à la TBE. Par ailleurs, dans la région 10 (unité de gestion 26), la signature de l'entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (ENRQC) a amené un intérêt accru pour la préservation des jeunes peuplements mélangés, principalement visés par ce traitement.

- Le traitement d'entretien de la régénération naturelle a été surestimé lors de la confection des PGAF. Les peuplements rencontrés sur le territoire, en particulier dans le domaine de la pessière, ne présentent pas suffisamment de compétition nuisant à la croissance ou à la survie des tiges d'essences désirées, pour qu'un traitement d'entretien soit nécessaire. Par contre, les bénéficiaires feront un rapport sur l'état de la compétition de la régénération dans les coupes récentes au cours de l'année 2004, ce qui permettra d'améliorer l'évaluation de l'intensité d'entretien requis.

- Les besoins réels en regarnis de la régénération naturelle sont inférieurs aux estimés. Les bénéficiaires ont accru leur utilisation d'abatteuses multifonctionnelles, ce qui se traduit par un meilleur taux de protection de la régénération préétablie.

- La récolte des peuplements de feuillus durs inférieure aux superficies prévues aux PGAF (voir section 4.2.1.1) explique le faible taux de réalisation de la préparation de terrain visant à favoriser la régénération des feuillus tolérants.

4.2.1.3. Mesures correctives

- Des plans correcteurs ont été exigés des bénéficiaires des aires communes où des écarts par rapport aux superficies des traitements prévues au PGAF ont été constatées. Ces plans correcteurs découlent du plan d'action de Forêt Québec, en regard des recommandations du vérificateur général sur la gestion des forêts publiques concernant le suivi des travaux d'aménagement forestier (art. 4.86 du rapport du vérificateur général).

- Si le rattrapage déterminé au plan correcteur et fixé au permis d'intervention n'est pas réalisé, le MRNFP pourra appliquer une réduction du volume au permis d'intervention, en vertu de l'article 86.2 de la Loi sur les forêts correspondant aux effets de la non-réalisation des traitements sylvicoles sur la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu.

- Le MRNFP peut également, en cas de défaut du bénéficiaire d'exécuter une obligation contractuelle visée à l'article 60, l'exécuter aux frais de ce dernier (article 61.1 de la Loi sur les forêts).

- Les plans correcteurs demandés au cours de l'hiver 2004 par la Direction régionale ont tous été analysés. Les bénéficiaires concernés ont été rencontrés et informés du résultat des analyses, ainsi que des suites que le MRNFP entend donner. En 2004-2005, le MRNFP ajoutera au permis d'intervention les superficies à réaliser pour combler le rattrapage calculé selon le bilan des travaux effectués au 31 mars 2003.

4.2.2. Réalisation des prochains PGAF

➢ ***Processus***

- La collaboration des bénéficiaires de CAAF à l'élaboration des stratégies d'aménagement et des hypothèses de calcul de possibilité forestière est assurée par un comité régional. Ce comité est formé de représentants des industriels de la région et du personnel de Forêt Québec responsable des PGAF. Ce comité a été mis en place en mars 2002 et s'est réuni à 12 reprises.

- La participation des usagers du territoire étant essentielle à l'élaboration des PGAF, des rencontres d'information générale ont eu lieu en février 2002 et avril 2003, pour le secteur du Saguenay—Lac St-Jean (Région 02-02), ainsi qu'en mai 2002 et août 2003 pour Chibougamau-Chapais (Région 02-10). Par la suite, des tables de participation ont été mises en place par les bénéficiaires de CAAF pour chaque UAF, afin de recueillir les préoccupations des utilisateurs. Ces comités seront aussi impliqués dans l'harmonisation des interventions lors de l'élaboration de la planification quinquennale.

- Un recueil de l'ensemble des préoccupations et demandes d'harmonisation des usagers du territoire de la région a été élaboré afin d'assurer l'équité du traitement de ces demandes, dans le cadre de la planification générale et quinquennale.

- Un exercice est en cours pour redéfinir l'ensemble des unités territoriales de référence (UTR) de la région afin de tenir compte des limites des UAF, de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les-Cris du Québec sur le territoire de la CBJNQ, des territoires familiaux des communautés autochtones Attikamek et Innue ainsi que les préoccupations des gestionnaires de territoires fauniques.

➢ **Calcul de la possibilité forestière**

Points forts

Les principaux objectifs ciblés dans la réalisation des calculs de possibilité forestière en cours et les actions prises sont les suivants :

- **L'amélioration des connaissances**

L'utilisation des données de l'inventaire écoforestier (3e programme) permet d'obtenir des strates d'aménagement plus homogènes et d'élaborer une stratégie basée sur l'écologie.

Des données d'inventaire pour les strates de moins de 7 mètres de hauteur ainsi que des données de suivis des traitements sylvicoles (coupes, plantations, éclaircies précommerciales) permettent de mieux qualifier les rendements de ces peuplements. Un inventaire à frais partagés entre les bénéficiaires et le Ministère, par le biais du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet I, a permis de recueillir en 2000 et 2002, des informations forestières sur des strates pour lesquelles aucune donnée n'était disponible auparavant. De plus, les données des suivis du Manuel d'aménagement forestier réalisés par les bénéficiaires ont été utilisées pour fixer les rendements des principaux traitements sylvicoles de la région.

Les calculs de possibilité des prochains PGAF tiendront compte des impacts appréhendés d'une prochaine épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ils indiqueront aussi, à titre d'information, l'impact probable des incendies forestiers sur la possibilité forestière du territoire.

La prise en compte des préoccupations des usagers dans la planification forestière est mieux structurée et plus concrète que lors des PGAF précédents. Le processus leur prévoit une place importante avant et pendant l'élaboration du plan général et permettra de mieux intégrer leurs besoins.

- **Normalisation des outils et méthodes de travail**

Le territoire forestier public de la région 02 est immense, plus de dix millions d'hectares. L'utilisation des outils géomatiques et de logiciels de gestion de base de données s'avère indispensable au traitement uniforme de l'information. Cette amélioration notable du processus permet de tenir compte de façon plus adéquate des différents éléments qui influencent la possibilité forestière, tels les affectations et utilisations du territoire, la mise à jour des interventions, l'identification des contraintes opérationnelles et autres.

Un processus d'élaboration des différents intrants du calcul visant à en assurer la cohérence d'une UAF à l'autre a été mis en place. La saisie des intrants au logiciel Sylva se fera aussi de manière intégrée.

Principaux problèmes et mesures correctives

- **Complexité des calculs de possibilité forestière**

L'introduction aux prochains calculs de possibilité de plusieurs nouveaux éléments découlant des objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier, des modifications au Règlement sur les modalités d'intervention ainsi que de différentes ententes avec les communautés autochtones nécessite le développement d'approches novatrices.

Sur le territoire de l'entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, la création de 6 UAF basées sur les aires de trappage cries nécessitera des calculs particuliers afin d'assurer la prise en compte adéquate des modalités prévues au Chapitre 3 de cette entente.

- **Mise en œuvre des stratégies d'aménagement**

Les calculs de possibilité forestière et les prochains PGAF comportent de nouveaux objectifs qui nécessiteront une planification et un suivi accrus de la part des bénéficiaires pour leur mise en œuvre. Le principal élément est la récolte de volume de bois définis en fonction de contraintes opérationnelles particulières, par exemple dans les pentes entre 30 et 40 %, les encadrements visuels ou les séparateurs de coupe. Les plans d'intervention et les rapports annuels devront indiquer les volumes prévus et récoltés pour chacune des contraintes indiquées au PGAF.

Pour les fins des calculs, plusieurs éléments de réductions ainsi que de contraintes opérationnelles ont été évalués par échantillonnage. Il sera nécessaire de produire la cartographie de l'ensemble de ces intrants afin d'en assurer le respect sur le terrain.

- **Amélioration des connaissances**

Les nouvelles données d'inventaire permettent de mieux qualifier les peuplements actuels. Par contre, les connaissances insuffisantes sur la dynamique des jeunes peuplements, surtout en ce qui concerne l'évolution de leur composition, nous obligent à la prudence dans l'attribution des rendements. Des projets de recherche sont en cours afin de préciser ces hypothèses aux prochains calculs de possibilité en 2009. Des études portent sur l'impact des activités sylvicoles sur l'enfeuillement dans la pessière noire, sur la dynamique et la croissance de l'épinette noire entre les 51e et 53e parallèles, et sur le développement de stratégies d'aménagement et de pratiques sylvicoles durables adaptées aux écosystèmes forestiers nordiques.

4.3. Plan annuel d'intervention forestière

Le PAIF est un plan opérationnel soumis à chaque année par les bénéficiaires. Il comprend la description des activités d'aménagement, la nature et l'emplacement des infrastructures.

4.3.1. Points forts

- Les préoccupations et les besoins du public, des communautés autochtones et des gestionnaires de territoires fauniques sont pris en compte en vue d'harmoniser les activités de récolte et d'aménagement sylvicole avec celles des autres usagers du territoire. La collaboration de la plupart des industriels forestiers est qualifiée de très bonne.

- Les industriels forestiers consultent les gestionnaires de territoires fauniques avant le dépôt des plans annuels au Ministère.

- Depuis l'année 2002-2003, la réception des données des plans annuels en format numérique permet d'éviter de nombreuses reproductions de cartes et d'accélérer le processus d'analyse.

- De nouveaux outils plus performants, utilisés au cours de la dernière année (2003-2004) permettent l'échange de cartes des plans d'intervention par courrier électronique avec les organismes consultés et ce, dans des formats généralement accessibles à tous. Ces outils permettent à la clientèle de présenter ses commentaires. Cette même clientèle a manifesté un haut degré de satisfaction par rapport à ce mode de consultation.

- Le dépôt des inventaires d'intervention introduit avec le PAIF 2003-2004 a contribué à améliorer la qualité des plans.

4.3.2. Principaux problèmes

Les systèmes actuels de gestion et d'analyse des plans découlent des modifications législatives et réglementaires introduites par le projet de loi 136 adopté en juin 2001. Parmi ces obligations, mentionnons entre autres :

- la gestion des ententes d'harmonisation est difficile à assurer compte tenu qu'elles ne sont pas toutes recensées ;

- les bénéficiaires doivent présenter avec le plan annuel, des données d'inventaire forestier compilées et analysées (DICA) qui permettent de valider la pertinence des traitements sylvicoles à réaliser. À cet effet de nouveaux outils de compilation et d'analyse ont été développés et sont en période de rodage (SCIF, diagnostic sylvicole) ;

- l'application d'une proportion importante de coupes en mosaïque sur les superficies à récolter, ce qui implique également la planification de superficies à ne pas récolter avant les délais prévus au règlement. Le suivi de ces superficies non récoltées impose le développement de nouveaux outils.

La difficulté pour le MRNFP d'obtenir les données (DICA) en même temps que le dépôt du plan annuel pour plusieurs aires communes, retarde le travail d'analyse.

L'analyste doit également s'assurer que les mesures d'harmonisation convenues avec les différents usagers du territoire sont prises en compte dans la planification. Ces mesures demandent de fréquents ajustements à la planification et au calendrier d'intervention.

La planification forestière des interventions est de plus en plus difficile à réaliser compte tenu des nouveaux intrants à prendre en compte (coupe mosaïque, consultation des tiers, groupe autochtones, etc.) ce qui entraîne de nombreuses modifications des PAIF.

4.3.3. Démarches d'amélioration

- Le projet PRAIF (informatisation du processus d'élaboration, de transmission et de gestion des PAIF, des permis annuels et des RAIF en cours) devrait permettre, à compter de 2006, d'améliorer l'analyse et l'approbation des plans et rapports annuels (car certains systèmes actuels seront remplacés).

- Ce projet permettra d'uniformiser la présentation des données numériques par l'utilisation de normes standard (normes d'échange numérique du PAIF).

- Aucun permis ne sera émis tant que les DICA n'auront pas été déposées et analysées dans des délais raisonnables.

- Poursuivre le développement des logiciels existants (cueillette, SCIF) afin d'intégrer aux bases de données un plus grand nombre d'informations recueillies par les industriels.

- Pour les aires communes en défaut, le dépôt de plans correcteurs faisant état de mesures de redressement appropriées en vue de corriger les écarts entre les superficies des traitements inscrits au plan annuel et celles approuvées au plan général sont exigées. Cette démarche vise le respect de la stratégie d'aménagement et ce, avant l'émission du permis d'intervention.

4.4. Rapport annuel d'intervention forestière

Au terme du plan annuel, le bénéficiaire doit produire un rapport d'intervention forestière dans lequel il fait état, notamment, des volumes de bois récoltés, de la localisation des chemins, des ponts et des camps mis en place, des superficies aménagées et de la qualité des travaux sylvicoles, ainsi que des données relatives au suivi des années antérieures.

4.4.1. Points forts

Les bénéficiaires produisent les RAIF sous forme numérique, ce qui permet :

- une localisation plus précise des interventions forestières ;

- une vérification plus rapide et plus précise pour le MRNFP de la localisation, de la configuration, ainsi que des superficies des interventions forestières ;

- la production d'une comptabilité forestière dans des meilleurs délais.

4.4.2. Principaux problèmes

- Des délais dans le dépôt des rapports annuels d'intervention forestière peuvent être cumulés à chacune des étapes de confection du RAIF. Sur réception des photographies aériennes, le mandataire de gestion doit faire la photo-interprétation, puis la confection des orthophotos pour produire la cartographie, le

canevas (incluant la liste des interventions et leur superficie, les demandes de crédit pour certains travaux, etc.) ainsi que le fichier géomatique qui sont des composantes des RAIF.

4.4.3. Démarches d'amélioration

En 2004, le processus de livraison des photos sera modifié afin de les rendre disponibles en format numérique, ainsi qu'un format orthophoto, aux bénéficiaires de CAAF. Cette mesure devrait permettre de réduire les délais de façon appréciable, puisque certaines étapes ne seront plus réalisées, comme l'impression sur papier des clichés. D'autre part, le Ministère poursuivra sa réflexion pour revoir la procédure de livraison des photographies aériennes dans sa totalité.

4.5. Suivi et contrôle des interventions

Les interventions sylvicoles réalisées dans la région sont principalement des éclaircies précommerciales et des plantations.

Dans les secteurs de récolte, les suivis réalisés sont le taux d'occupation des sentiers de débardage (article 89 du RNI), la matière ligneuse laissée sur les parterres de coupe (VAOR) et les différentes suivis liés aux bandes riveraines et séparateurs de coupe.

4.5.1. Suivi et contrôle des interventions de l'année courante

Le suivi et le contrôle des interventions de l'année courante incluent le mesurage des bois récoltés, l'évaluation des volumes affectés par les opérations de récolte (VAOR), la vérification des travaux sylvicoles et le respect du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI).

4.5.1.1. Mesurage des bois récoltés et facturation des droits

La vérification du mesurage est réalisée par un processus comptant 16 types de vérification et 21 489 actes de vérification potentiels. En 2002-2003, 16 343 actes de vérification ont été réalisés, soit un taux de 76 % de la cible établie à 70 %.

Pour la période 1998-1999 à 2002-2003, le groupe d'essences SEPM (résineux) constitue 93 % des volumes récoltés (Figure 27) et 98 % de droits de coupe perçus (Figure 28).

FIGURE 27 — VOLUME DE BOIS RÉCOLTÉ DANS LES FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT (RÉGION 02) [1]

R02 [2]

Volume (m³)	**Année**					
Grp_Ess	***1998-1999***	***1999-2000***	***2000-2001***	***2001-2002***	***2002-2003***	***Total***
Autres résineux (2)	0	0	0	0	0	0
F_Durs (4)	253 008	286 555	376 410	395 101	260 513	1 571 587
Peupliers (3)	483 181	294 679	428 908	444 641	47 799	1 699 207
SEPM (1)	8 646 579	9 201 812	8 807 811	8 080 179	8 702 547	43 438 928
Total	**9 382 767**	**9 783 045**	**9 613 129**	**8 919 921**	**9 010 859**	**46 709 721**

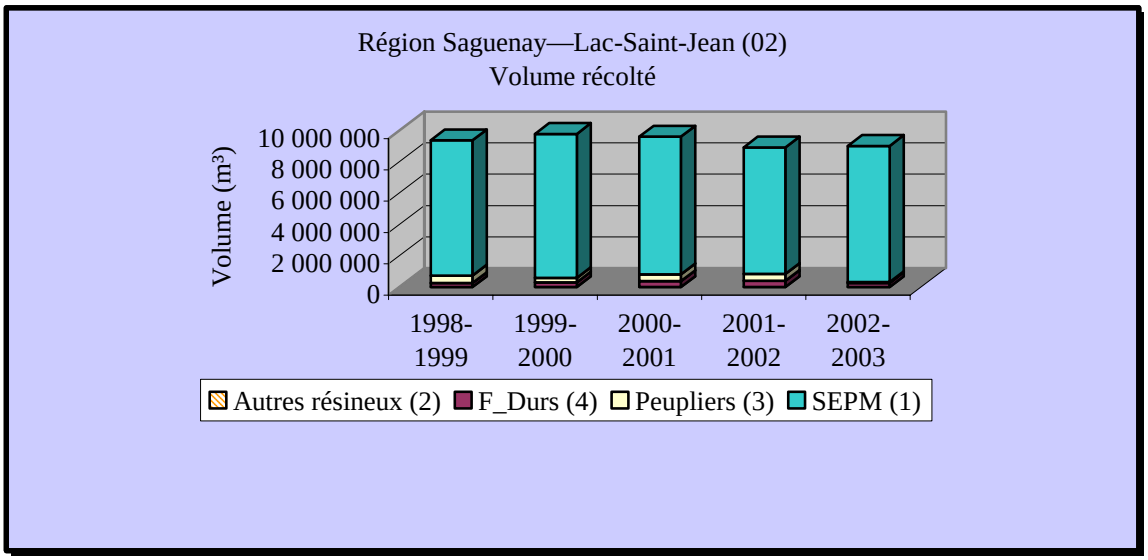

[1] Selon les territoires de gestion du MRNFP

[2] Inclus l'unité de gestion de Chibougamau (26)

Note : Les volumes de bois récoltés et facturés sont uniquement en provenance des forêts publiques

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP
Données de Mesubois, 8 décembre 2003

Tel qu'il est illustré à la figure 28, les droits de coupe perçus sur les bois récoltés ont passé de 112 M $ en 1999-2000 à 91,7 M $ en 2002-2003. Les hausses constatées en 1999-2000 et 2000-2001 sont en grande partie attribuables à la récolte des arrérages des bois résineux, alors qu'en 2000-2001 et 2002-2003 la crise du bois d'œuvre a entraîné une baisse de récolte associée à certaines fermetures d'usine.

FIGURE 28 — ÉVOLUTION DES DROITS DE COUPE ($) (RÉGION 02) [1]

Somme Montant DC	Année					
Grp_Ess	***1998-1999***	***1999-2000***	***2000-2001***	***2001-2002***	***2002-2003***	***Total***
Autres résineux (2)	0	0	0	0	0	0
F_Durs (4)	762 463	410 303	361 012	791 165	207 351	2 532 293
Peupliers (3)	606 656	1 749 356	2 111 158	1 612 446	180 435	6 260 050
SEPM (1)	93 854 345	109 836 586	104 593 772	89 819 335	91 342 582	489 446 621
Total	**95 223 464**	**111 996 245**	**107 065 942**	**92 222 946**	**91 730 368**	**498 238 965**

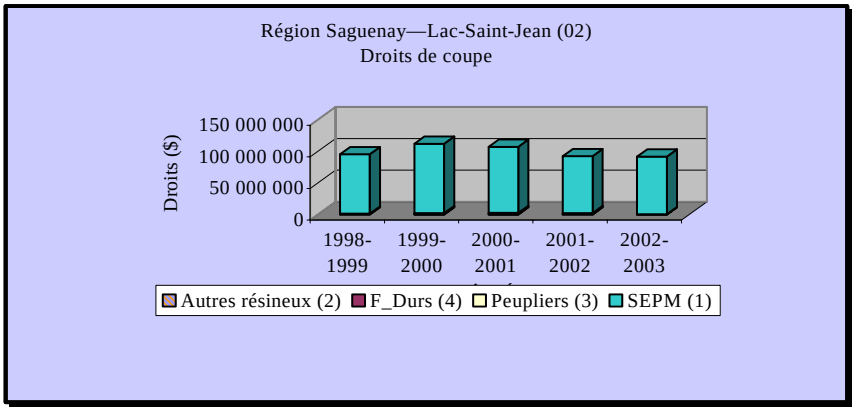

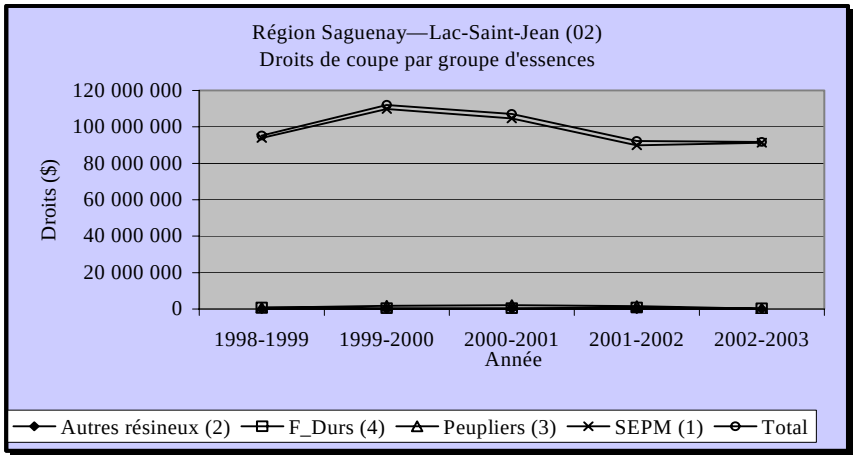

Note : Les volumes de bois récoltés et facturés sont uniquement en provenance des forêts publiques
Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP
Données de Mesubois, 8 décembre 2003
[1] Inclus le territoire de l'unité de gestion de Chibougamau (26)

4.5.1.2. Volumes affectés par les opérations de récolte (VAOR)

Le tableau 23 indique les volumes affectés par les opérations de récolte en 2001-2002.

En vertu des dispositions de l'article 86.1 de la Loi sur les forêts, les volumes de matière ligneuse laissée sur les sites (glanures) sont considérés, avec les volumes mesurés, pour évaluer s'il y a dépassement du volume autorisé au permis d'intervention. Lorsqu'un dépassement est constaté, il y a réduction du volume autorisé pour l'année en cours ou pour une année subséquente.

Pour l'année 2001-2002, les volumes affectés par les opérations de récolte ont été inférieurs à la possibilité forestière. Cependant, des dépassements ont été constatés par rapport aux volumes attribués pour le groupe d'essences feuillus durs. Dans ce cas, le dépassement est attribuable aux volumes des glanures laissées sur les sites de récolte (bois à pâte de « qualité inférieure » pour lesquels il y avait peu de demandes). De plus, on note un écart important entre les attributions et la possibilité forestière pour les feuillus durs.

TABLEAU 23 — VOLUMES AFFECTÉS PAR LES OPÉRATIONS DE RÉCOLTE (m^3) - EXERCICE 2001-2002

R02 (3)

Groupements d'essences[1]	Volume mesuré	Glanures[2]	VAOR	Possibilité forestière	Attributions	Écarts VAOR – Att.
SEPM	8 030 633	233 481	8 264 114	9 241 515	8 768 700	
Autres résineux	0	0	0	0	0	
Peupliers	444 641	10 096	454 737	659 061	494 850	
Feuillus durs	375 776	297 198	672 974	1 008 679	496 750	176 224
Total	**8 919 921**	**297 198**	**9 217 119**	**10 909 733**	**9 760 300**	

[1] : SEPM : Sapin, épinette, pin, mélèze
Autres résineux : thuya, pruche, pin blanc, pin rouge
Feuillus durs : bouleau, érable et autres feuillus durs (chêne, hêtre, etc.)
[2] : Date de mise à jour – 22 janvier 2004
[3] : Inclus le territoire de l'unité de gestion de Chibougamau (26)

Source : MRNFP – Direction de la gestion des stocks forestiers
MRNFP – Direction générale des services régionaux.

4.5.1.3. Suivi et contrôle des travaux sylvicoles

Les bénéficiaires de CAAF ont l'obligation de produire et de fournir les données forestières, analysées et compilées, afin que le Ministère puisse valider la prescription sylvicole ainsi que les résultats des travaux réalisés. Cette obligation, qui s'applique à l'ensemble des traitements sylvicoles, permet d'assurer que ceux-ci sont admissibles en paiement des droits.

Le Ministère procède à la vérification d'un pourcentage des données reçues selon l'une des méthodes suivantes :

- relecture des parcelles mesurées par le bénéficiaire;
- suivi parallèle, c'est-à-dire plan de sondage différent de celui du bénéficiaire;
- validation oculaire afin de cibler les cas problématiques et ainsi orienter les suivi parallèles.

En 2003, le Ministère a intensifié ses contrôles en augmentant plus particulièrement les suivis parallèles après traitement.

Le tableau 24 présente les résultats pour l'année 2002-2003

TABLEAU 24 — SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN PAIEMENT DES DROITS RÉALISÉS EN 2002-2003

R 02-02 (1)

Regroupement de traitements	Superficies reçues (ha)	Validées par la méthode oculaire (ha)	Vérifiées par la méthode relecture (ha)	Vérifiées par la méthode parrallèle (ha)	Vérifiées conforme (ha)	Taux de vérification (%)	Taux de conformité (%)
Reboisement et regarni	18 859	3 670	2 760	244	3 113	37%	100%
EPC et dégagement	20 922	4 396	4 474	3 051	6 826	57%	91%
Coupes partielles	503	57	333	64	397	84%	100%
Préparation de terrain	4 213	1 306	281	0	281	38%	100%
Total	**44 497**	**9 429**	**7 848**	**3 359**	**10 617**	**47%**	**95%**

(1) Saguenay--Lac-Saint-Jean seulement

R 02-10[1]

Regroupement de traitements	Superficies reçues (ha)	Validées par la méthode oculaire (ha)	Vérifiées par la méthode relecture (ha)	Vérifiées par la méthode parrallèle (ha)	Vérifiées conforme (ha)	Taux de vérification (%)	Taux de conformité (%)
Reboisement et regarni	8 864	419	4 045	474	3 898	56%	86%
EPC et dégagement	4 868	485	2 573	763	3 174	78%	95%
Coupes partielles	0	0	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
Préparation de terrain	4 966	0	207	0	207	4%	100%
Total	**18698**	**904**	**6 825**	**1 237**	**7 279**	**46%**	**89%**

Source : MRNFP, mars 2004

Données extraites du système SOCI

[1] Territoire de l'unité de gestion de Chibougamau (26)

4.5.1.3.2. Points forts

Un taux de conformité de 95 % est obtenu pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean (R02-02) et de 89 % pour le secteur de Chibougamau (R02-10) pour l'ensemble des traitements sylvicoles admissibles. Le taux de conformité est le résultat des superficies vérifiées conformes sur les superficies vérifiées en relecture et en parallèle.

L'objectif est de vérifier après traitement, 30 % des superficies de travaux ciblés. Pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean (R02-02), le Ministère a réalisé un suivi terrain sur 47 % des superficies concernées et 46 % pour le secteur de Chibougamau (R02-10). La cible de 30 % a donc été dépassée.

Le suivi et la formation que le MRNFP assure auprès des bénéficiaires de CAAF peut contribuer à l'obtention de ces résultats.

4.5.1.3.3. Principaux problèmes

Le taux de roulement du personnel oeuvrant chez les entreprises sylvicoles et les bénéficiaires peut occasionner une perte d'expertise, la reprise de traitements sylvicoles et leur réévaluation. La main-d'œuvre affectée à ces travaux est « saisonnière » ce qui peut contribuer à en accentuer la mobilité.

4.5.1.3.4. Démarches d'amélioration

Afin d'assurer l'intégrité des données, la région a débuté la mise en place d'un système d'audit afin de s'assurer de la compréhension et de l'application uniforme des instructions. De plus, des améliorations à l'applicatioon informatique « SOCI » ont été réalisées de même qu'un module d'évaluation des retombées financières.

Plus spécifiquement pour 2002-2003, trois types de traitements (EPC, dégagement et coupes partielles) ont été suivis selon une des méthodes reconnues (oculaire, suivi parallèle, relecture). Durant les opérations, ces suivis contribuent à déceler les travaux inadéquats et d'exiger les correctifs nécessaires lorsque c'est réalisable.

4.5.1.4. Suivi du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier

Mise en contexte

Le Règlement sur les normes d'intervention des les forêts du domaine de l'État et les instructions relatives qui en découlent précisent les mesures de contrôle des activités qui se déroulent en milieu forestier.

Les prochaines sections présentent les résultats du suivi d'application du RNI, une analyse de ceux-ci, les principaux problèmes rencontrés ainsi que certaines pistes d'amélioration.

4.5.1.4.1. Les résultats globaux

Les résultats du taux de conformité varient de 88 % à 89 % pour les années financières 2000-2001 à 2002-2003.

TABLEAU 25 — RÉSULTATS 2000-2001 À 2002-2003

Année financière	2000-2001	2001-2002 **	2002-2003 **
Taux de conformité (%)	88,0	89,6	89,3
Superficie échantillonnée (ha)	86 865	79 748	90 714

******* ***Les plans spéciaux de récupération sont maintenant inclus dans l'échantillonnage de base.***

Une vérification uniforme et systématique de l'application du RNI est réalisée en région. La vérification concerne 11 composantes. Chacune se divise en différents éléments. Les tableaux 26 et 27 présentent les résultats détaillés 2001-2002 et 2002-2003.

TABLEAU 26 — RESPECT DU RNI (TAUX DE CONFORMITÉ)

Composantes	Taux de conformité (%)	
	2001-2002	2002-2003
1. Construction de chemins		
Traverse de cours d'eau	86,6	85,9
Emprise	98,4	98,8
Corridor routier	81,8	82,9
Drainage naturel	89,5	88,3
Autorisation près d'un cours d'eau	86,6	95,3
Total pour composante 1	89,2	88,7
2. Implantation d'infrastructures d'opération		
Sablière	96,3	96,9
Total pour la composante 2	96,3	96,9
3. Exécution de la récolte		
Répartition des coupes (UTR)	100	100
Répartition des coupes avec séparateurs	92,7	92,4
Répartition des coupes avec blocs	100	100
Bandes riveraines	90,7	90,6
Protection des cours d'eau intermittents	92,6	89,8
Lavage de machinerie	Aucun	100
Total pour la composante 3	92,3	90,6
4. Régénération		
Sablière	44,9	73,9
Total pour la composante 4	44,9	73,9
7. Protection habitat faunique		
Héron	100	Aucun
Saumon	Aucun	100
Total pour la composante 7	100	100
9. Protection des sites récréatifs		
Parcours interrégional	91,5	Aucun
Total pour la composante 9	91,5	Aucun
10. Protection des sites d'habitation		
Villégiature et communauté	18,2	Aucun
Terrain sous bail	100	Aucun
Total pour la composante 10	71,9	Aucun

L'arrondissement des données peut entraîner des erreurs négligeables
Compilations régionales du 23 mars 2004
Source : MRNFP

N.B. : Les composantes 5 protection de sites naturels, 6 protection de sites naturels, 8 protection des sites culturels, d'enseignement ou de recherche et 11 protection de sites d'utilité publique, n'apparaissent pas au tableau puisque les opérations forestières n'ont pas interférées avec les éléments concernés.

TABLEAU 27 — RESPECT DU RNI – TABLEAU SYNTHÈSE

	Année financière	
	2001-2002	2002-2003
Superficie (ha)	79 748	90 714
Nombre de paramètres conformes	48 038	37 181
Nombre de paramètres vérifiés	53 591	41 770
% de conformité RNI	89,6	89,3
Compilation régionale au 23 mars 2004 Source : MRNFP		

L'analyse des résultats

L'obtention de taux de conformité variant de 88 % à 89 % au cours des années financières 2000-2001 à 2002-2003 démontrent une stabilité dans la qualité des interventions effectuées en milieu forestier.

Cette constante en regard de la conformité s'explique en partie par la stabilité de la main-d'œuvre œuvrant pour la grande industrie forestière, du maintien de bonnes pratiques en forêt par des mécanismes de certification forestière et des travaux d'amélioration mis en place par le MRNFP au cours des dernières années :

1991-1992 - la confection d'un cahier d'instructions du suivi du RNI.

1992-1993 - l'implantation des rencontres annuelles avec les industriels afin de leur remettre leurs résultats, leur spécifier les problématiques rencontrées et d'exiger des pistes d'amélioration à mettre en place.

1996-1997 - la mise en place d'activités annuelles de formation auprès des employés du MRNFP et de l'industrie afin d'assurer une uniformité et une compréhension commune.

2000-2001 - le développement d'un canevas de plan d'amélioration continue (PAC) qui visait à officialiser les engagements des compagnies forestières.

4.5.1.4.2. Principaux problèmes

- La planification du réseau routier est entièrement réalisée par l'industrie forestière. Cela a comme conséquence que les chemins sont construits de manière à diminuer les coûts de transport en ne tenant pas nécessairement compte des impacts environnementaux occasionnés à moyen terme par les traverses de cours d'eau.

- Présentement, il n'existe aucune balise ou politique ministérielle concernant l'accessibilité au territoire. L'implantation de chemins d'hiver est laissée à la discrétion des industriels forestiers. Certaines superficies de récolte sont ainsi inaccessibles rendant les opérations de contrôle difficiles et parfois même irréalisables.

4.5.1.4.3. Pistes d'amélioration

Un meilleur encadrement concernant la planification de certains travaux forestiers (réseau routier) pourrait diminuer les impacts environnementaux tout en simplifiant la vérification.

FIGURES 28 — SUIVI DU RNI (ÉVOLUTION 1990-2000)

4.5.2. Suivi et contrôle des interventions des années antérieures

Les bénéficiaires de CAAF ont la responsabilité de réaliser les traitements sylvicoles nécessaires pour atteindre le rendement annuel prévu dans leur unité d'aménagement. Ils doivent effectuer un suivi de ces traitements afin de s'assurer que les rendements escomptés sont atteints.

Le Manuel d'aménagement forestier fixe les critères d'évaluation et les échéances selon lesquelles les données doivent être recueillies et fournies au MRNFP.

Les traitements sylvicoles les plus importants qui ont dû faire l'objet des suivis prévus au Manuel d'aménagement forestier pour vérifier l'atteinte des rendements escomptés ont été la CPRS (Groupe de production SEPM) et les plantations.

Le tableau 28 présente un taux de réalisation des suivis de 50 % pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean (R02-02) et de 66 % pour le secteur de Chibougamau-Chapais (R02-10). Le taux d'acceptation des superficies suivies par les bénéficiaires est de 66 % pour le Saguenay--Lac-Saint-Jean (R02-02) et de 49 % pour le secteur de Chibougamau (R02-10). Les résultats cités précédemment sont très variables d'un groupe de traitements à un autre et d'une aire commune à l'autre. Toutefois, il est important de noter que les données sur les superficies suivies par les bénéficiaires sont plus grandes que celles inscrites au tableau 28, car elles ne sont pas enregistrées dans SOCI (Données déposées par les bénéficiaires mais non vérifiées par le MRNFP).

TABLEAU 28 — SUIVI DES TRAITEMENTS SYLVICOLES DES ANNÉES ANTÉRIEURES

R 02-02 [(1)]

Traitements réalisés	Groupe de production prioritaire	Année de réalisation du traitement	Année du suivi	Résultat en date du 31 mars 2004			
				Superficie (ha) à suivre	Superficie (ha) suivies par le bénéficiaire	Taux (%) de réalisation des suivis inscrits au MAF	Taux (%) d'acceptation des superficies suivies par le bénéficiaire [1]
CPRS 10 ans	SEPM	1990-1991	2001-2002	43 444	26 695	61%	79%
CPRS 10 ans	SEPM	1991-1992	2002-2003	36 404	22 352	61%	61%
CPRS 5 ans	PEUPLIER	1995-1996	2001-2002	497	0	0%	0%
CPRS 5ans	PEUPLIER	1996-1997	2002-2003	348	0	0%	0%
Plantation 10 ans	SEPM	1990-1991	2001-2002	9 297	1 184	13%	59%
Plantation 10 ans	SEPM	1991-1992	2002-2003	13 437	1 071	8%	44%
			TOTAL	103 427	51 302	50%	66%

[(1)] Correspond aux superficies suivies par le bénéficiaire et qui respectent les normes des rendements escomptés par les traitements sylvicoles inscrits au Manuel d'aménagement forestier.

Source: MRNFP, mars 2004

Données extraites du système SOCI.

[(1)] Saguenay--Lac-Saint-Jean seulement

R 02-10 [1]

Traitements réalisés	Groupe de production prioritaire	Année de réalisation du traitement	Année du suivi	Résultat en date du 31 mars 2004			
				Superficie (ha) à suivre	Superficie (ha) suivies par le bénéficiaire	Taux (%) de réalisation des suivis inscrits au MAF	Taux (%) d'acceptation des superficies suivies par le bénéficiaire [1]
CPRS 10 ans	SEPM	1990-1991	2001-2002	8 998	5 984	66,5%	83%
CPRS 10 ans	SEPM	1991-1992	2002-2003	9 370	4 106	43,8%	34%
CPRS 5 ans	PEUPLIER	1995-1996	2001-2002	0	0	0%	0%
CPRS 5ans	PEUPLIER	1996-1997	2002-2003	0	0	0%	0%
Plantation 10 ans	SEPM	1990-1991	2001-2002	7 071	5 345	76%	24%
Plantation 10 ans	SEPM	1991-1992	2002-2003	5 591	4 980	89%	51%
			TOTAL	31 030	20 415	66%	49%

[1] Correspond aux superficies suivies par le bénéficiaire et qui respectent les normes des rendements escomptés par les traitements sylvicoles inscrits au Manuel d'aménagement forestier.

Source: MRNFP, mars 2004

Données extraites du système SOCI.

[1] Territoire de l'unité de gestion de Chibougamau

4.5.2.1. Principaux problèmes

Les données de suivi sont présentées sous différentes formes et structures, ce qui peut alourdir la tâche lors de la synthèse des résultats.

Les bénéficiaires n'ont pas tous respecté les échéanciers de dépôt des données de suivi. Moins de données ont donc été disponibles pour fixer les rendements des peuplements aménagés, ce qui influence la précision des résultats. Le portrait des strates aménagées est ainsi incomplet.

4.5.2.2. Démarche d'amélioration

Le Ministère met actuellement en place un mécanisme d'uniformisation du suivi des interventions des années antérieures afin de s'assurer d'un suivi intégral de la part des bénéficiaires. De nouveaux outils dont la géomatique permettront d'automatiser cette tâche.

Le MRNFP assure un suivi auprès des bénéficiaires concernant leurs obligations de livrer les résultats (Lettre de rappel des sous-ministres aux bénéficiaires).

4.5.3. Irrégularités et infractions

L'approche retenue en priorité pour la région en est une de prévention et de sensibilisation.

Les éléments majeurs concernent le nombre de constats émis, soit les dossiers relatifs à l'application du RNI (traverses de cours d'eau…) et les dossiers d'infraction pour des coupes illégales et des coupes hors secteurs autorisés au PAIF (environ 105 000 $ en 1996-1997).

La figure 29 illustre les données pour la région Saguenay--Lac-Saint-Jean/Chibougamau-Chapais de 1995-1996 à 2000-2001. Le nombre de chefs d'accusations de plaidoyer de culpabilité et le montant des amendes en sont les points majeurs.

FIGURE 29 — INFRACTIONS À LA LOI SUR LES FORÊTS ET SES RÈGLEMENTS AFFÉRENTS

INFRACTIONS À LA LOI SUR LES FORÊTS ET SES RÈGLEMENTS AFFÉRENTS

R02

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN/CHIBOUGAMAU-CHAPAIS

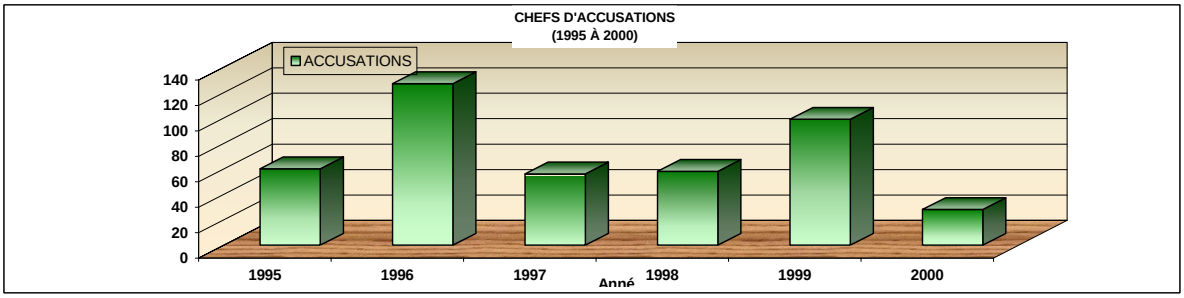

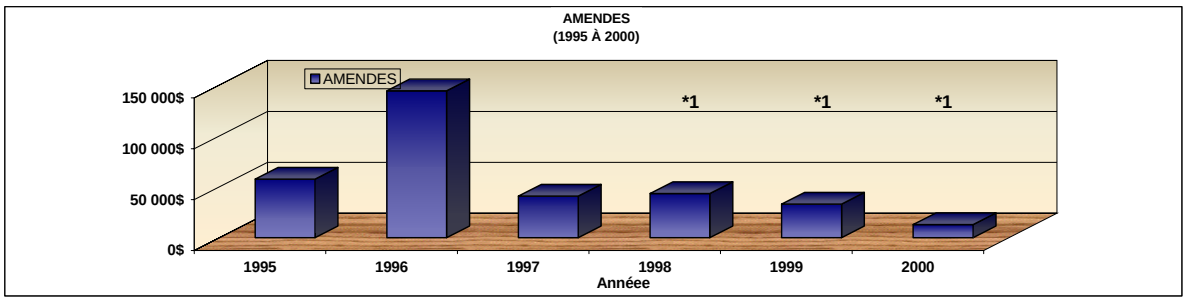

DONNÉES RÉGION 02

ANNÉE	ACCUSATIONS	REFUS	RETRAITS	ACQUITTEMENTS	COUPABLES	AMENDES	RAV
1995	60	3	6	1	50	57 650$	
1996	127	3	9	0	115	144 305$	
1997	56	5	8	0	43	40 880$	
1998	58	1	7	0	32	43 430$	18
1999	99	0	40	0	48	33 055$	11
2000	28	0	3	1	14	12 940$	10
TOTAL	**428**	**12**	**73**	**2**	**302**	**332 260 $**	**39**

Chef d'accusation: Constat d'infraction ou une plainte déposée devant la cour.
Refus: Refus de poursuite du ministère de la Justice.
Retrait : Arrêt des procédures pénales du ministère de la Justice .
RAV : Résultat à venir (causes en attente d'un procès ou d'un jugement).

*1: Résultats partiels pour les amendes étant donné les délais pour obtenir un procès ou un jugement.

Direction de l'Assistance Technique (DAT), avril 2004

5 Informations complémentaires

Les données présentées dans ce chapitre concernent le territoire de la région administrative du Saguenay-Lac-St-Jean (02).

5.1. Le rôle de la forêt privée

Portrait régional ***1998-1999 à 2002-2003***

La forêt privée du Saguenay—Lac-St-Jean représente une superficie totale de 536 458 hectares. La superficie forestière productive est de 364 661 hectares soit 68 % du territoire privé. La situation géographique du territoire privé dans la plaine du Lac-St-Jean et du Saguenay se caractérise par une prédominance des peuplements mélangés (43 %) suivi des peuplements feuillus (34 %) et résineux (23 %). La forêt privée représente 3 % du volume marchand brut disponible dans la région.

FIGURE 30 — PORTRAIT RÉGIONAL (FORÊT PRIVÉE)

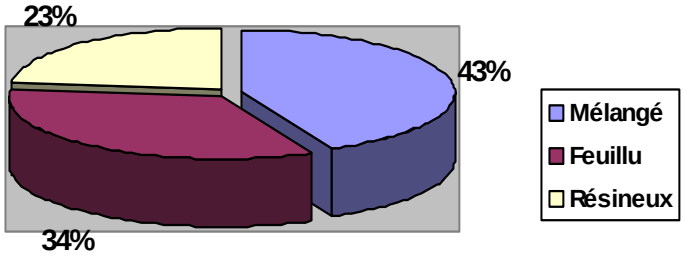

Source : Agence(s) de mise en valeur des forêts privées (Saguenay et Lac-St-Jean)

L'aménagement des boisés privés de 1998-1999 à 2002-2003

Le Ministère a créé deux agences régionales de mise en valeur des forêts privées en 1997.

Celles-ci ont déposé un plan de protection et de mise en valeur des forêts privées pour leur territoire respectif (PPMV) auprès du MRNFP conformément à la Loi sur les forêts. Le plan prévoit, notamment, les travaux d'aménagement nécessaires et la possibilité forestière par territoire (Tableau 29).

TABLEAU 29 — SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT POUR LA FORÊT PRIVÉE

Comparaison entre le scénario en vigueur et le scénario planifié
(Agence du Saguenay et Agence du Lac-Saint-Jean)
Période quinquennale 1998- 2002

Agence	Scénarios	Reboisement (ha/an)	EPC (ha/an)	EC (ha/an)	Jardinage (ha/an)	Total (ha/an)
Saguenay	Réalisé	260	306	78	----------	644
	Planifié	330	310	80	----------	720
	Écart	-70	-4	-2	----------	-76
Lac-Saint-Jean	Réalisé	1040	310	60	----------	1410
	Planifié	900	400	100	----------	1400
	Écart	140	-90	-40	----------	10

Période 2001 - 2002

Agence	Scénarios	Reboisement (ha/an)	EPC (ha/an)	EC (ha/an)	Jardinage (ha/an)	Total (ha/an)
Saguenay	Réalisé	292	265	13	--------	570
	Planifié	330	310	80	-------	720
	Écart	-38	-45	-67	--------	-150
Lac-Saint-Jean	Réalisé	1013	266	44	---------	1323
	Planifié	900	400	100	--------	1400
	Écart	113	-134	-66	--------	-77

Sources : Rapport annuel du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay—Lac-St-Jean

Données internes, Agences de mise en valeur des forêts privées (Saguenay et Lac-St-Jean)

Contrôle de la possibilité forestière par agence

Agence du Lac Saint-Jean

La possibilité annuelle de coupe de résineux a été évaluée à 124 000 m^3s/an. Cette possibilité a été dépassée à trois reprises soit en 1998, 2000 et 2001 pendant la première période quinquennale. Dans ce cas, le Syndicat a donc limité la récolte à 100 000 m^3s de résineux pour l'année 2002-2003 afin de respecter la possibilité forestière de cette période (Tableau 30).

TABLEAU 30 — SUIVI DE LA POSSIBILITÉ ANNUELLE DE COUPE SEPM (FORÊT PRIVÉE — AGENCE DU LAC-ST-JEAN)

Période quinquennale 1998-2003

Année	Possibilité (m^3s/an) [1]	Livraison (m^3s/an) [1]
1998-2003	124 000	141 007
1999-2000	124 000	113 281
2000-2001	124 000	127 419
2001-2002	124 000	137 951
2002-2003	124 000	100 000
Total	**620 000**	**619 658**

Sources : Rapport annuel du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay—Lac-St-Jean

Données internes, Agences de mise en valeur des forêts privées (Saguenay et Lac-St-Jean)

[1] m^3 s/an : mètre cube solide par année

Agence du Saguenay

La possibilité annuelle de coupe de résineux a été évaluée à 136 000 m^3s/an. Cette possibilité n'a pas été atteinte au cours d'aucune année de la première période quinquennale. Le Syndicat, pour l'Agence du Saguenay, sensibilisera les producteurs à récolter plus de bois et incitera les propriétaires non actifs à effectuer des travaux de coupe. Le plan d'action du PPMV va dans ce sens avec le mandat de localiser les strates matures et d'en informer les propriétaires concernés. (Tableau 31).

TABLEAU 31 — SUIVI DE LA POSSIBILITÉ ANNUELLE DE COUPE SEPM (FORÊT PRIVÉE — AGENCE DU SAGUENAY)

Période quinquennale 1998-2003

Année	Possibilité (m^3s/an)[1]	Livraison (m^3s/an) [1]
1998-2003	136 000	90 000
1999-2000	136 000	95 485
2000-2001	136 000	104 658
2001-2002	136 000	100 540
2002-2003	136 000	91 521
Total	**680 000**	**482 204**

Sources : Rapport annuel du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay—Lac-St-Jean

Données internes, Agences de mise en valeur des forêts privées (Saguenay et Lac-St-Jean)

[1] m^3 s/an : mètre cube solide par année

Agences Saguenay et Lac-St-Jean

Concernant le feuillu, la possibilité forestière toutes essences pour la région est de 566 970 m^3, le tableau suivant représente la livraison de bois par l'intermédiaire du syndicat par rapport à la possibilité forestière. (Tableau 32).

TABLEAU 32 — SUIVI DE LA POSSIBILITÉ ANNUELLE DE COUPE FEUILLU (FORÊT PRIVÉE)

Tableau du suivi de la possibilité annuelle de coupe pour le groupe feuillu

Année	Possibilité (m^3s/an) (1)	Livraison (m^3s/an) (1)
1998-2003	261 370	138 807
1999-2000	261 370	168 096
2000-2001	261 370	3 728(2)
2001-2002	261 370	24 653(2)
2002-2003	261 370	100 000*
Total	**1 306 850**	**435 284**

* valeur estimée

Sources : Rapport annuel du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay—Lac-St-Jean

Données internes, Agences de mise en valeur des forêts privées (Saguenay et Lac-St-Jean)

(1) m^3 s/an : mètre cube solide par année
(2) La baisse des volumes livrés est liée au conflit avec L.P. Chambord

5.2. Historique des investissements en forêt privée

Le tableau 32 présente l'évolution des investissements en forêt privée, de 1973 à 2003, pour le territoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

TABLEAU 33 — HISTORIQUE DES INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE DEPUIS 1973 AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

Année	Programme de mise en valeur des forêts privées [1]	Part de l'industrie	Autres programmes	Total	Gestion
1973	138 200 $	- $	- $	138 200 $	MRN
1974	201 100 $	- $	- $	201 100 $	MRN
1975	243 600 $	- $	- $	243 600 $	MRN
1976	219 300 $	- $	- $	219 300 $	MRN
1977	517 100 $	- $	- $	517 100 $	MRN
1978	669 800 $	- $	- $	669 800 $	MRN
1979	751 600 $	- $	- $	751 600 $	MRN
1980	1 166 300 $	- $	- $	1 166 300 $	MRN
1981	955 600 $	- $	- $	955 600 $	MRN
1982	1 015 600 $	- $	- $	1 015 600 $	MRN
1983	849 400 $	- $	- $	849 400 $	MRN
1984	841 600 $	- $	- $	841 600 $	MRN
1985	598 900 $	- $	- $	598 900 $	MRN
1986	992 600 $	- $	- $	992 600 $	MRN
1987	2 720 900 $	- $	- $	2 720 900 $	MRN
1988	3 660 000 $	- $	- $	3 660 000 $	MRN
1989	4 173 400 $	- $	- $	4 173 400 $	MRN
1990	3 907 300 $	- $	- $	3 907 300 $	MRN
1991	4 000 500 $	- $	- $	4 000 500 $	MRN
1992	4 160 300 $	- $	- $	4 160 300 $	MRN
1993	4 247 700 $	- $	- $	4 247 700 $	MRN
1994	4 414 900 $	- $	- $	4 414 900 $	MRN
1995	4 166 000 $	- $	- $	4 166 000 $	MRN
1996	3 024 846 $	416 154 $	- $	3 441 000 $	Agence+MRN
1997	2 922 781 $	511 411 $	- $	3 434 192 $	Agences
1998	3 099 538 $	560 472 $	- $	3 660 010 $	Agences
1999	3 099 538 $	495 053 $	1 505 630 $	5 100 221 $	Agences
2000	3 099 538 $	254 330 $	126 781 $	3 480 649 $	Agences
2001	3 099 538 $	226 206 $	296 610 $	3 622 354 $	Agences
2002	3 099 538 $	381 812 $	296 610 $	3 777 960 $	Agences
2003	3 099 538 $	250 000 $	148 305 $	3 497 843 $	Agences
Total =	**69 156 555 $**	**3 095 438 $**	**2 373 936 $**	**74 625 929 $**	

[1] À ces sommes s'ajoutent depuis 1997 une contribution des propriétaires de lots boisés équivalant à 20 % des sommes totales investies par l'ensemble des partenaires de l'Agence (MRNFP, industries et propriétaires)

FIGURE 31 — HISTORIQUE DES INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE DEPUIS 1973 AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

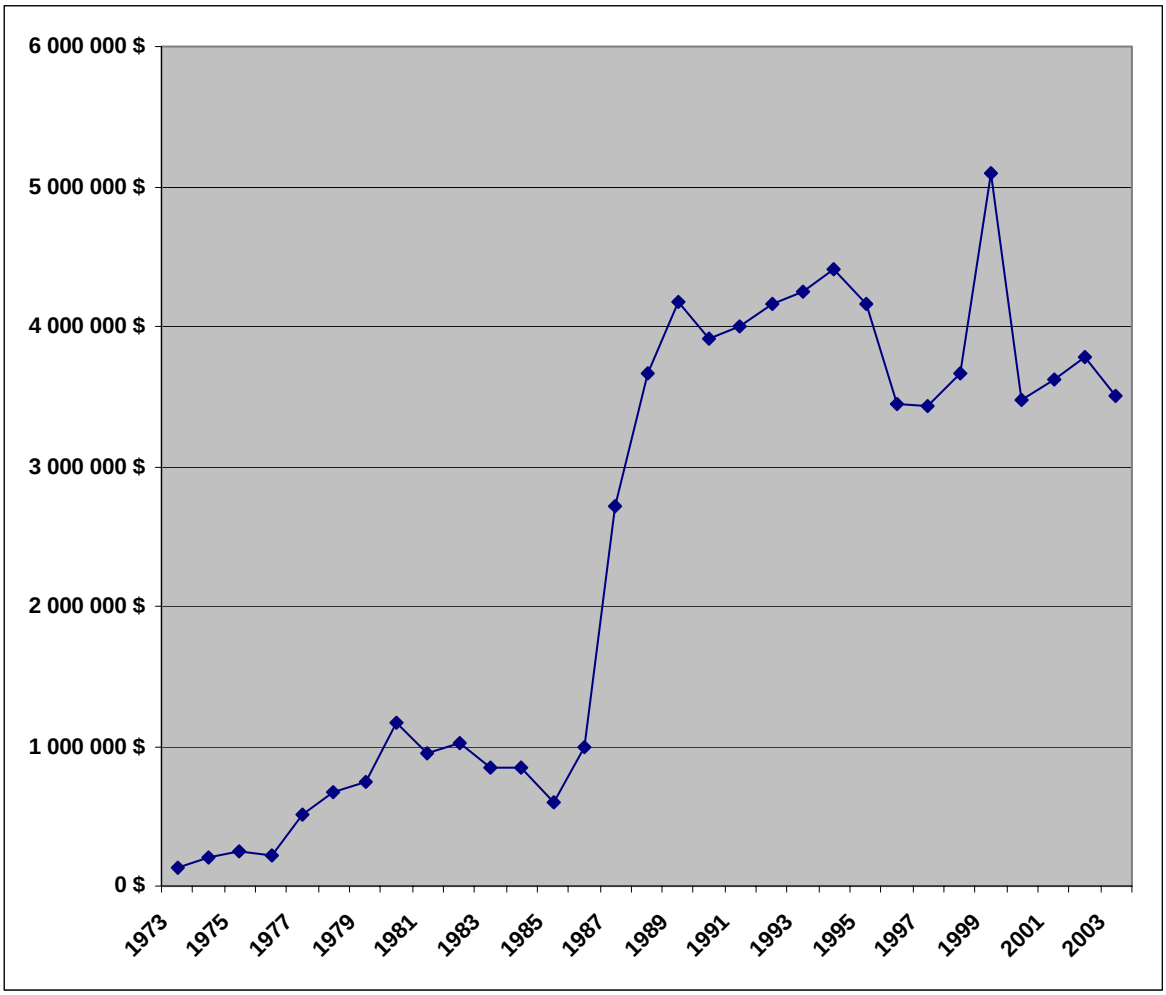

Source: Rapport annuel des Agences du Saguenay—Lac-Saint-Jean.
Données internes, MRNFP

ANNEXE I : CORRESPONDANCE ENTRE LES CLASSES D'ÂGE ET LES STADES DE DÉVELOPPEMENT POUR LES DEUXIÈME ET TROISIÈME INVENTAIRES[1]

Groupement d'essence synthèse		Sous-zone tempérée (érablières)			Sous-zone mixte (sapinière à bouleau jaune)			Domaine de la sapinière à bouleau blanc			Domaine de la pessière à mousses de l'ouest			Domaine de la pessière à mousses de l'est		
Nom	**Code**	**Stade**														
		R	**J**	**M**	**R**	**J**	**M**	**R**	**J**	**M**	**R**	**J**	**M**	**R**	**J**	**M**
Pessière noire	EPN		< 70 ans ou Jin	≥ 70 ans ou Vin		< 70 ans ou Jin	≥ 70 ans ou Vin		< 70 ans ou Jin	≥ 70 ans ou Vin		< 90 ou Jin	≥ 90 ou Vin		< 120 ans ou Jin	≥ 120 ans ou Vin
Sapinière	SAB		< 50 ans ou Jin	≥ 50 ans ou Vin		< 50 ans ou Jin	≥ 50 ans ou Vin		< 50 ans ou Jin	≥ 50 ans ou Vin		< 70 ans ou Jin	≥ 70 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin
Pinède grise	PIG		< 70 ans ou Jin	≥ 70 ans ou Vin		< 70 ans ou Jin	≥ 70 ans ou Vin		< 70 ans ou Jin	≥ 70 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin
Autres peuplements résineux	RES		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 120 ans ou Jin	≥ 120 ans ou Vin
Régénération résineuse	RREG	< 7 m			< 7 m			< 7 m			< 7 m			< 7 m		
Peuplement mélangé à feuillus intolérants	MFI		< 50 ans ou Jin	≥ 50 ans ou Vin		< 50 ans ou Jin	≥ 50 ans ou Vin		< 50 ans ou Jin	≥ 50 ans ou Vin		< 70 ans	≥ 70 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin
Peuplement mélangé à feuillus tolérants	MFT		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin
Régénération mélangée	MREG	< 7 m			< 7 m			< 7 m			< 7 m			< 7 m		
Érablière	ERS		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin
Peuplement de feuillus tolérants	FT		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin
Peuplement de feuillus intolérants	FI		< 50 ans ou Jin	≥ 50 ans ou Vin		< 50 ans ou Jin	≥ 50 ans ou Vin		< 50 ans ou Jin	≥ 50 ans ou Vin		< 70 ans ou Jin	≥ 70 ans ou Vin		< 90 ans ou Jin	≥ 90 ans ou Vin
Régénération feuillue	FREG	< 7 m			< 7 m			< 7 m			< 7 m			< 7 m		
Plantation	PL	< 7 m			< 7 m			< 7 m			< 7 m			< 7 m		

- M= « mûr », J= « jeune », R= « régénéré » et E= « en voie de régénération »
- Les stades J et M correspondent aux classes de hauteur 1, 2, 3 ou 4 (7m et +) et le stade R, aux classes 5 et 6 (entre 2 et 7m de hauteur).

[1] Les peuplements sans classe de hauteur sont regroupés dans le stade « en voie de régénération (EVR)»